



Le premier match de la série ce soir au Forum Des Nordiques sans complexes s'amènent devant le Canadien

Malgré une fiche peu reluisante d'une seule victoire, six défaites et un match nul contre le Canadien en saison régulière, c'est sans complexes que les Nordiques s'amènent au Forum ce soir pour y disputer le premier match de la finale de la division Adams. L'entraîneur du Canadien, Jacques Lemaire, reconnaît d'ailleurs que «notre fiche de 6-1-1 en saison n'a maintenant plus d'importance.»

pages 2 à 8 (tabloïd sports)



la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL, JEUDI 18 AVRIL 1985, 101^e ANNÉE, N° 177, 84 PAGES, 6 CAHIERS •

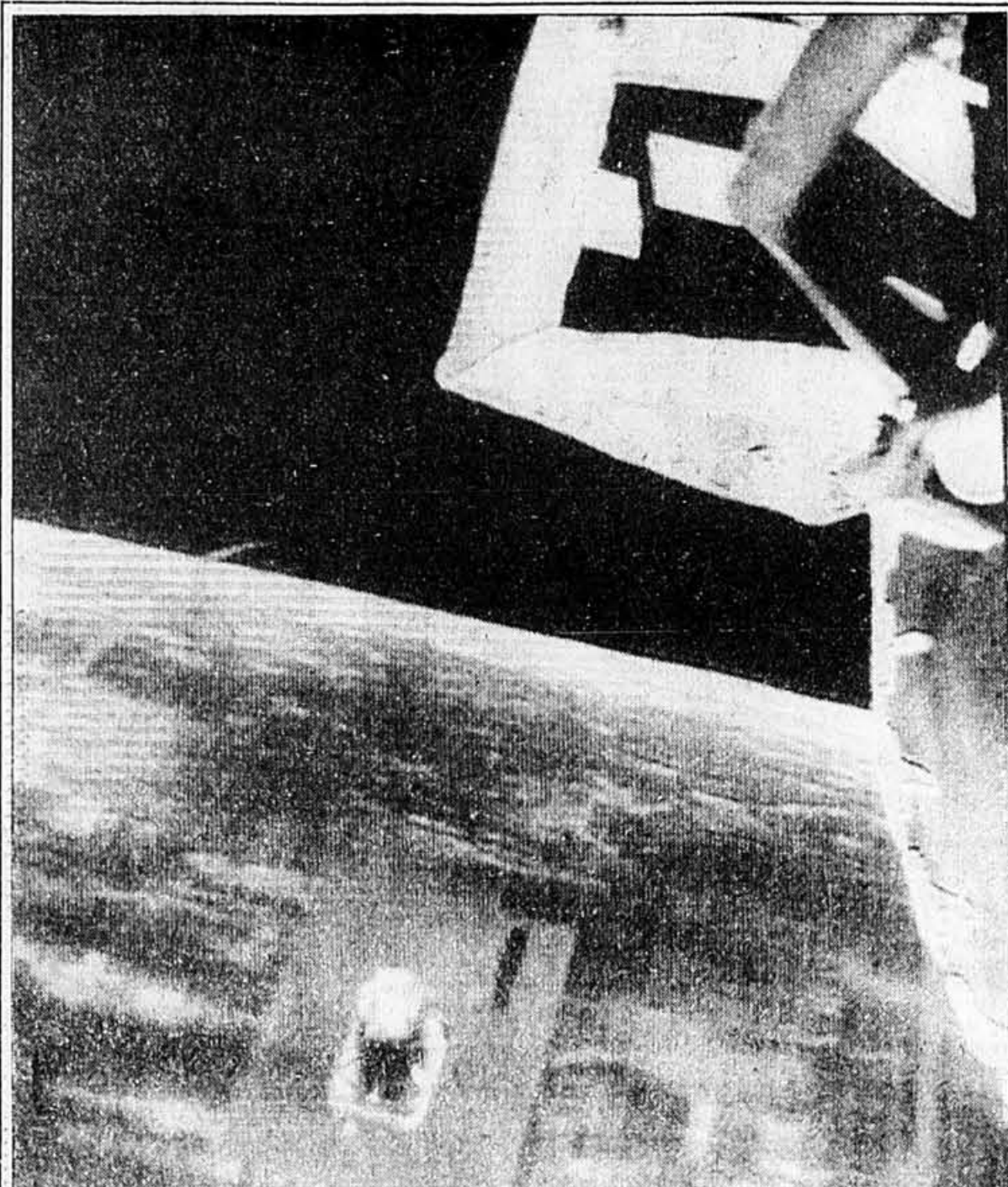
LA MÉTÉO: PLUTÔT NUAGEUX, AVERSES DISPERSÉES.
MINIMUM: -5°, MAXIMUM: 8°.
DEMAIN: BEAU ET PLUS DOUX. DÉTAILS PAGE A 2

LANIEL COMMUNICATION
est spécialisée dans la téléphonie d'affaires.
Nous avons ce qu'il vous faut!

628-1012

35 cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 cents



Cette photo, prise depuis la navette Discovery, montre la «tapette à mouches» fixée à l'extrémité du bras-robot, à l'aide de laquelle l'astronaute Rhea Seddon a tenté, sans succès, d'enclencher l'interrupteur du satellite Syncom IV-3.

photo AP

LE «BRICOLAGE SPATIAL» ÉCHOUE La NASA renonce à sauver le satellite de la marine

■ HOUSTON (d'après AFP) — La NASA a renoncé hier à sauver dans l'immédiat le satellite Syncom IV-3, après l'échec d'une tentative visant à actionner son système électrique avec le bras-robot de la navette Discovery prolongé de «tapettes à mouches» bricolées par l'équipage.

«Vous avez fait tout votre possible», a déclaré à l'équipage M. Dave Hilmers, responsable des communications avec la navette au centre de contrôle de Houston. Il a ensuite indiqué

qu'il n'y aurait pas de deuxième essai au cours de cette mission, la 16^e d'une navette. Le sauvetage du Syncom IV-3 ne pourra donc être tenté qu'au cours d'un prochain vol du cargo de l'espace.

Hier, les techniciens de Hughes, fabricant du satellite, ignoraient toujours pourquoi le bouton d'alimentation électrique ne s'était pas enclenché comme prévu samedi lors du largage de la soute de Discovery.

Cet interrupteur, qui ne dé-

passa que de quelques centimètres le corps du satellite, commande non seulement le déploiement des trois antennes de Syncom IV-3 mais aussi l'allumage, 45 minutes plus tard, de son moteur-fusée. Ce dernier, dérivé d'un troisième étage de missile intercontinental Minuteman, devait propulser le satellite à 36 000 km d'altitude.

Margaret Rhea Seddon, qui manipulait depuis la cabine le bras articulé prolongé des tapettes à mouches, a fait de son

voir NASA en A 2

AU LENDEMAIN DE HEURTS VIOLENTS

Le cabinet libanais s'effondre

■ BEYROUTH (d'après AFP, AP et Reuter) — Paralyté depuis une semaine en raison de la reprise des affrontements interlibanais à Saïda, le gouvernement d'union nationale formé le 26 avril 1984 au Liban s'est effondré hier avec la démission du premier ministre Rachid Karamé au lendemain de très violents combats entre musulmans pro et antisyréens, qui ont fait au moins 27 morts et plus de 150 blessés à Beyrouth-Ouest lors d'une véritable nuit d'enfer.

M. Karamé, un musulman sunnite comme tous les premiers

ministres, a exhorté la Syrie à venir en aide au Liban. Après consultations dans l'après-midi avec le président Amine Gemayel, un chrétien maronite selon la tradition politique libanaise, il a accepté néanmoins d'expédier les affaires courantes dans l'attente de la formation d'un nouveau cabinet.

Le président Gemayel s'est par ailleurs entretenu par téléphone avec son homologue syrien, M. Hafez Assad, et les deux hommes sont convenus de «rester en contact permanent

voir CABINET en A 2

Chevrette insiste sur un changement de mentalité à l'égard du 3^e âge

■ QUÉBEC — Le ministre des Affaires sociales, M. Guy Chevrette, s'est dit tout à fait conscient, hier, que la proportion de la population âgée augmentera «de façon significative» d'ici à l'an 2000 et que «les services sociaux et de santé devront être adaptés à cette nouvelle situation».

HUGUETTE ROBERGE

Mais il a souligné que «l'État n'est pas l'intervenant unique auprès des personnes âgées» et qu'il faudra un changement de mentalité. «Il y a, a-t-il dit, les personnes âgées elles-mêmes, les familles et les diverses organisations communautaires et privées qui ont à partager avec l'État un objectif central, soit le respect de la population âgée.»

M. Chevrette a fait connaître les quatre objectifs que vise la

nouvelle politique gouvernementale dont il a fait état. Ce sont:

■ l'amélioration de la qualité, de la quantité et de la variété des programmes et services; l'amélioration de la coordination et de la continuité des services tant entre les établissements qu'entre ceux-ci et le milieu où ils oeuvrent;

■ l'accessibilité et l'équité dans la distribution des ressources et services;

■ enfin, l'adaptation des ressources aux besoins réels des personnes âgées.

Intitulé «Un nouvel âge à partager», le document du MAS définit les principales conditions de vie socio-économiques des personnes âgées et insiste sur leurs besoins actuels et futurs.

«D'ici à l'an 2000, rappelle le ministre, la proportion de la population âgée augmentera de fa-

voir MENTALITÉ en A 2

AUJOURD'HUI

• FRANCO-ONTARIENS

Les Franco-Ontariens réclament de nouveau l'enrichissement du bilinguisme dans la constitution, mais il devront encore une fois se contenter de vagues promesses.

page A 5

• LANGUE

Les jeunes Québécois perçoivent la question de la survie de la langue française comme le problème des générations précédentes.

page A 16

• FAILLITES

Le Québec conserve le championnat des faillites, dont le nombre a pourtant diminué considérablement au Canada depuis le début de l'année.

page C 1

• DÉCORATION

La nouvelle boutique de Suzanne Cartier, Passage du Musée, rue Sherbrooke, offre le raffinement propre à la créatrice des «Chouettes».

page D 1

• AFRIQUE DU SUD

Le régime de Pretoria annonce, avec un an de retard, le retrait des troupes sud-africaines de l'Angola.

page E 1

• REAGAN

Dans sa demande d'aide aux contras nicaraguayens, le président Reagan se heurte, au Congrès, à une opposition qu'il aura du mal à vaincre. Une analyse de Gilles Toupin.

page E 1

BIENTÔT À SHANGHAI

J'ESSAIERAI D'ÊTRE DE RETOUR AVANT LE 5^{ème} JUIN POUR FÊTER LE 5^{ème} ANNIVERSAIRE DE MA RÉPONSE À MACHIN!



SOMMAIRE

Annonces classées C 4, D 10 à D 15, E 2, E 3

Arts et spectacles

— Informations B 1 à B 5

— Horaires E 7

Décès, naissances, etc. E 4

Économie C 1 à C 10

Étes-vous observateur? D 13

FEUILLETON D 11

Horoscope D 13

Le monde E 1

Mots croisés E 3

«Mot mystère» D 14

Quoi faire aujourd'hui E 6

Télévision B 5

Tribune libre A 7

Vacances-voyage A 13

Vivre aujourd'hui

— Décoration D 1 à D 9

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées 12, 13

Mots croisés 18

Québec nomme un conseil spécial de médiation à Marine Industrie

■ QUÉBEC — Un conseil spécial de médiation formé de trois spécialistes des relations de travail va tenter de trouver une solution au conflit qui paralyse depuis neuf mois les chantiers de Marine Industrie à Sorel.

MARIO ROY de notre bureau de Québec

C'est ce qu'a annoncé, hier, le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, qui a qualifié cette initiative «d'ultime et peut-être

dernier moyen qui était offert aux parties pour arriver à trouver une solution que tout le monde souhaite.»

Le conseil sera présidé par Me Robert Burns, juge du Tribunal du travail. Il sera entouré de MM. Jean-Roch Boivin et Claude Filion.

L'ancien chef de cabinet du premier ministre Lévesque a déjà été impliqué dans le dossier de Marine Industrie tandis que les services de M. Filion avaient notamment été requis lors de la mise sous tutelle du syndicat des

employés d'entretien de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM).

À Sorel, le président du syndicat des employés de Marine, M. François Lamoureux, a déclaré, peu après l'annonce du ministre, que si les recommandations «honnêtes, neutres et pertinentes» du conseil étaient convenables et permettaient de résoudre le conflit, il ne pourrait qu'être d'accord.

À l'Assemblée nationale, l'annonce de la formation de ce con-

seil de médiation a été accueillie avec cynisme par l'opposition libérale.

Me Burns a déjà été ministre du gouvernement Lévesque, tandis que MM. Boivin et Filion ont été respectivement chefs de cabinet du premier ministre et du ministre de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson.

Ces passés politiques ont été bruyamment relevés par les élus libéraux, au point où le ministre du Travail a dû couper court aux

voir MARINE en A 2

Vous voulez acheter ou vendre une maison
...et vous avez des questions... Appelez des connaisseurs.



876-2632

ROYAL LePAGE
C'EST BON DE CONNAÎTRE DES CONNAISSEURS

MENTALITÉ

SUITE DE LA PAGE A 1

con significative, surtout parmi les groupes de 75 ans et plus. Cette augmentation sera encore plus sensible chez les femmes âgées de 80 ans et plus. On assistera donc à un accroissement important des besoins; les services sociaux et de santé devront être adaptés à cette nouvelle situation.

«En tenant compte de l'aide apportée par les familles, l'entourage ou la communauté, on constate actuellement, a-t-il poursuivi, que 70 p. cent des personnes âgées sont, soit entièrement autonomes, soit ont besoin de services tels que l'assistance pour les emplettes, la préparation de repas, l'entretien ménager, etc. Pour 25 p. cent des personnes âgées, s'ajoutent des besoins plus réguliers et plus spécialisés, soins infirmiers et services sociaux à plus long terme. Une faible proportion de personnes âgées, estimée à 5 p. cent, ont vraiment besoin de soins et de services constants et doivent donc bénéficier de lieux d'hébergement bien adaptés.»

Le ministre se dit conscient que la réponse aux besoins réels des personnes âgées en perte d'autonomie exigerait des sommes plus importantes. Aussi in-

siste-t-il sur l'importance d'un changement des mentalités.

M. Chevrete a annoncé que le gouvernement a décidé d'allouer \$7 millions au parachèvement des CLSC durant l'exercice financier 1985-86. Les centres d'accueil d'hébergement recevront pour la même période, de même que pour les deux années suivantes, \$9 millions affectés à la construction et à la rénovation des immeubles existants, ainsi que \$15 millions pour adapter les immeubles à l'alourdissement de la clientèle. De plus, \$27 millions iront à l'achat d'équipement nécessaire par l'alourdissement de la clientèle.

Une somme de \$2,5 millions, annualisée à \$5 millions, pourra également être attribuée, par arbitrage, aux centres d'accueil ou aux centres hospitaliers de soins prolongés qui feront la démonstration de besoins particuliers découlant de l'alourdissement de leur clientèle.

Les sommes qui seront consacrées à l'ensemble des services de maintien à domicile, que les CLSC devront dispenser aux personnes âgées, atteignent \$83 millions, soit presque le double par rapport au budget alloué à ces services en 1979-80. De ce montant, \$4,8 millions iront à 485 organismes bénévoles en maintien à domicile.

NASA

SUITE DE LA PAGE A 1

mieux, mais la tâche était extrêmement difficile, sinon impossible, compte tenu de la petitesse de l'interrupteur et du fait que le satellite tournait lentement sur lui-même.

Le bras a tout de même accroché deux fois la commande mais les tapettes à mouches se sont arrachées. Le bricolage ingénieux des astronautes (le dispositif avait été découpé dans les couvertures en plastique des manuels de vol de la navette) n'aura donc servi à rien, sinon à permettre à Jeffrey Hoffman et David Griggs d'effectuer mardi une sortie dans l'espace imprévue pour fixer ces ustensiles au bout du bras-robot.

À l'expiration du créneau de quelques six minutes pendant lequel cette délicate opération pouvait être réalisée, M. Hillmers a demandé au commandant de bord, Karol Bobko, d'éloigner la navette d'une vingtaine de km du satellite en attendant de nouvelles instructions. La brièveté de cette «fenêtre» s'explique par le fait que Syncom IV-3 devait être expédié en un point bien précis dans l'espace, sur une orbite géostationnaire.

Quelques minutes plus tard, la NASA signalait à Bobko que les conditions météo seraient probablement bonnes demain à Cap Canaveral (Floride) et lui demandait s'il était toujours d'accord pour y atterrir à 7h17. Après consultation avec les six autres membres de l'équipage, Bobko donnait son assentiment.

À Houston, les spécialistes de la NASA et de la marine de guerre américaine (qui devait utiliser le satellite pour ses communications) faisaient grise mine après ce sérieux échec, le quatrième enregistré avec la navette depuis avril 1981.

Toutefois, pour Jay Greene, l'un des directeurs de vol du centre de contrôle, l'impossibilité de mettre en marche le moteur du satellite n'a rien enlevé

au succès opérationnel de cette mission de sauvetage, élaborée en quatre jours seulement. «C'était de toute façon la seule intervention que nous puissions réaliser au cours de ce vol», a-t-il dit.

Quant à l'éventualité d'une mission de récupération de cette nouvelle épave spatiale, comme cela avait été fait pour les satellites défectueux Palapa B 2 et Westar-6, également construits par Hughes, M. Steve Dorfman, président de la compagnie, a laissé entendre qu'il était encore trop tôt pour en discuter, ajoutant que ce serait de toute façon une mission très difficile.

Soumis à un feu roulant de la part des journalistes, qui critiquaient implicitement la conception de ses produits, le président de la firme s'est contenté de remercier la NASA pour son travail «exceptionnel», et a promis que sa compagnie rembourserait l'agence spatiale pour les frais supplémentaires qui lui ont ainsi été occasionnés.

Avec deux Syncom IV fonctionnant déjà en orbite, la compagnie Hughes — qui loue ces satellites au Pentagone — doit encore lancer d'ici à la fin de l'année deux satellites identiques pour permettre à la Marine américaine de disposer d'un réseau complet de communication avec ses navires, ses avions et ses sous-marins.

La Marine va probablement récupérer les \$17 millions que lui a facturés l'agence spatiale américaine pour le lancement de ce satellite, d'un coût de \$80 millions, mais les observateurs sont d'avis que cela ne fera que renforcer la méfiance du Pentagone à l'endroit du cargo de l'espace, jugé trop peu fiable.

Cet incident, notent-ils par ailleurs, illustre en tous cas les difficultés inhérentes au déploiement en deux temps (navette plus moteur-fusée) de satellites géostationnaires par rapport à ceux qui sont réalisés par des lanceurs traditionnels du type «Ariane».

Alerte à la bombe à l'aéroport d'Ottawa

OTTAWA (PC) — On a dû évacuer les lieux et les horaires des arrivées et des départs ont été quelque peu perturbés durant environ deux heures, mercredi, à l'aéroport international d'Ottawa, que l'on a cru être la cible d'une menace à la bombe.

C'est une standardiste de Bell Canada, au centre-ville d'Ottawa, qui a reçu l'appel d'une voix féminine anonyme.

La police n'a trouvé aucune trace d'engin explosif. Elle a seu-

lement ouvert avec précaution une malle suspecte qui, finalement, ne contenait que des effets personnels, a fait savoir Janet Long, agent de liaison du ministère des Transports.

Dès qu'on a pris connaissance de la menace, à 15 h 40, on a évacué les ailes est et ouest de l'aéroport.

La GRC, qui faisait enquête sur l'incident, a refusé tout commentaire.

La Quotidienne à trois chiffres 549 à quatre chiffres 3929

LA MÉTÉO

DATE: JEUDI 18 AVRIL 1985
AUJOURD'HUI: Min.: -5° Max.: +8°
PLUTÔT NUAGEUX ET AVERSES DISP.
VENTS MOD. (POSS. D'AV. DE 40%)
DEMAIN: BEAU ET PLUS DOUX

Québec	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-8	0	Neige, pluie
Outaouais	-7	10	Nua. av. dis.
Laurentides	-10	8	Nua. av. dis.
Cantons de l'Est	-18	4	Nua. av. dis.
Mauricie	-12	4	Nua. av. dis.
Québec	-12	4	Nua. av. dis.
La C. St-Jean	-18	4	Nua. av. dis.
Rimouski	-14	0	Ens. vents m.
Gaspésie	-12	0	Ciel variable
Bas-C. St-Jean	-16	0	Gén. Ensol.
Saguenay	-16	0	Gén. Ensol.
Canada	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	4	15	
Edmonton	-1	13	
Regina	2	4	
Winnipeg	3	9	
Toronto	-1	21	
Fredericton	-5	20	
Halifax	-1	9	
Charlottetown	-1	16	
Saint-Jean	3	9	

États-Unis	Min.	Max.	Aujourd'hui
Boston	2	22	N.-Orléans
Buffalo	-3	20	Pittsburgh
Chicago	3	14	S. Francisco
Miami	16	30	Washington
New York	6	22	Washington
les capitales	Min.	Max.	Aujourd'hui
Amsterdam	8	17	Madrid
Athènes	14	21	Mexico
Acapulco	19	32	Mexico
Berlin	0	14	Oslø
Bruxelles	6	18	Paris
Buenos Aires	16	22	Rome
Copenhague	2	11	Séoul
Gênes	7	14	Stockholm
Hong Kong	19	25	Tokyo
Le Caire	15	34	Trinidad
Lisbonne	12	27	Vienne
London	11	19	

AVEC 20 % DE SA PUISSANCE FINANCIÈRE PASSÉE

La rue Saint-Jacques, un musée des sièges sociaux

La rue Saint-Jacques a cessé d'être un puissant centre commercial, car il ne reste plus, entre les rues Saint-Jacques et McGill, que les carcasses vides des grands sièges sociaux d'antan. En réalité, la rue Saint-Jacques n'a plus que 20 p. cent, environ, de sa force financière passée.

JEAN-PIERRE BONHOMME

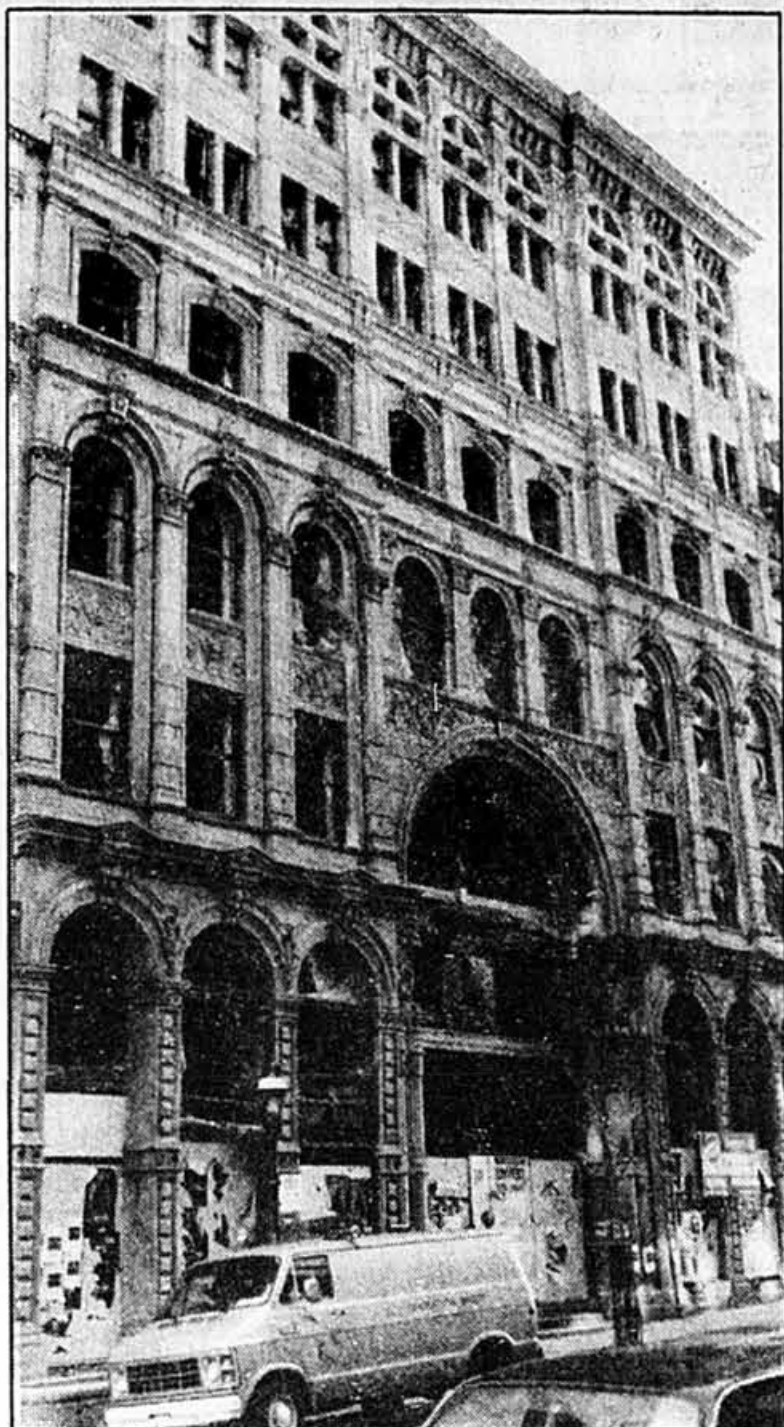
C'est le commentaire que l'une des principaux agents immobiliers du centre-ville, M. Yvan de Lorimier, a fait hier en commentant l'état de l'environnement immobilier de la Place d'Armes.

La gravité de la situation est si manifeste, indique-t-il, que le changement de vocation de la rue Saint-Jacques est inévitable et prévisible à court terme. La rue Saint-Jacques, dit l'agent, deviendra une sorte de «musée des sièges sociaux» destiné principalement à attirer les touristes. La grande activité commerciale et financière, elle, s'est déplacée vers le nord et se trouve maintenant concentrée, plus au nord-ouest, entre les édifices de la Banque Nationale et les portes de l'université McGill, rue McGill College.

Intervention requise

Ces faits, explique l'homme d'affaires, ne signifient pas que la rue Saint-Jacques va décliner davantage. Mais il faudra que les corps publics interviennent. Déjà, signale-t-il, la municipalité s'est portée acquéreur, au coût de \$500 000, par son intermédiaire, de l'édifice Woolworth, récemment incendié et situé devant l'ancien siège de la Banque Royale. Il espère que l'éventuel recyclage de l'édifice de la Banque du peuple, lui-même victime de deux incendies, depuis 1959, et dont il ne reste que la carcasse, pourra insuffler un peu d'âme, un peu de vitalité à l'est de la rue Saint-Laurent. Si cela s'avérait, dit-il, «on réglerait 40 p. cent du problème».

L'agent a depuis peu le mandat du propriétaire, l'homme d'affaires grenoblois Henri Ducret, de vendre ce qui reste de la Banque du peuple. Il évoque la possibilité, parmi plusieurs autres, que l'édifice soit éventuellement recyclé en édifice à bureaux destiné aux avocats qui pratiquent dans l'environnement du Palais de justice. Ce sont fonctions de cette sorte, à de petits hôtels de



L'ancienne Banque du peuple, rue Saint-Jacques, a été dévastée deux fois par le feu depuis sa construction, en 1893.

tourisme également, peut-être, auxquels la rue Saint-Jacques pourrait bientôt servir. Le propriétaire de la Banque du peuple, M. Ducret, en tout cas, a renoncé, pour des raisons qui lui sont personnelles, à transformer la Banque du peuple en un petit hôtel. Son édifice est actuellement classé. En le construisant, en 1893, ses architectes, Perrault, Messier et Venne, se plaçaient à

l'avant-garde de l'architecture de la fin du 19e siècle.

Les corps publics ne veulent rien dire, pour le moment, de leurs intentions à l'égard de cet édifice et des autres qui sont dévastés. Ils ne disent rien non plus de l'utilisation que l'on pourrait faire des terrains vagues accaparés par les commerçants du parking.

CABINET

SUITE DE LA PAGE A 1

afin de pouvoir régler la situation avec sérénité et sagesse.

Les familles des diplomates canadiens en poste à Beyrouth ont commencé à être évacuées vers le port chrétien de Jounieh, au nord, mais le personnel diplomatique demeure sur place.

Les combats, qui ont duré 15 heures et impliqué des affrontements rue par rue et maison par maison, ont opposé les milices chiites d'Amal, du ministre Nabih Merri, et les milices druzes du Parti socialiste progressiste (PSP), du ministre Walid Joumblatt, aux combattants des Mourabitounes (nassériens), seule milice sunnite de Beyrouth-Ouest, soutenue par des fédératifs palestiniens de la tendance antisyrilienne et pro-Arafat au sein de l'OLP.

Il semble que les combats aient éclaté à la suite de l'installation d'une permanence des Mourabitounes dans un quartier contrôlé par Amal. Chiites et

druzes, sortis grands vainqueurs, ont défilé hier dans la joie sur la corniche Mazraa avant d'annoncer la formation d'un commandement militaire commun avec tous les autres partis libanais alliés à la Syrie, dont le Parti communiste libanais (PCL) et le Parti national social syrien (PNSS).

Les Mourabitounes ont dénoncé «l'assaut prémédité» contre leurs forces et appelé la population de Beyrouth-Ouest à «lutter contre l'hégémonie, quel qu'en soit le prix», alors que le chef d'Amal estimait que les combats visaient à «saboter» son plan, annoncé la veille, de constituer un commandement unifié des forces islamiques à Beyrouth-Ouest «pour faire face à l'occupation israélienne et aux projets de partition du Liban».

Annouçant sa démission à la radio d'Etat libanaise, M. Karamé a condamné «la triste et cruelle nuit» de combats. «Que puis-je dire au peuple? s'est-il exclamé. Que pourrais-je dire pour justifier ce qui se passe à

Beyrouth? Personne ne le peut. Il est impératif que je me retourne à présent vers la Syrie pour dire ce qui se passe actuellement au Liban est colossalement dangereux.»

Le nouveau «commandant islamique unifié» s'est engagé non seulement à prendre en charge la sécurité des habitants de Beyrouth-Ouest mais aussi à respecter l'intégrité des camps de réfugiés palestiniens, affirmant qu'«assurer la sécurité de ces camps est un devoir national».

Les dirigeants de l'OLP, réunis à Bagdad sous la présidence de Yasser Arafat, décidaient cependant de prendre des mesures non précises pour assurer eux-mêmes la protection des camps.

Entre-temps, bombardements et tirs d'armes automatiques opposant les milices chrétiennes et musulmanes se poursuivaient de manière sporadique sur les fronts de Saïda, chef-lieu du Liban-Sud, après une autre nuit de violents combats. Les camps de réfugiés palestiniens d'Aïn al-Hilwé et de Mijeh étaient pilon-

Il est certain, en tout cas, que la Banque du peuple et d'autres immeubles du même type, dont l'édifice Plourde, également incendié, dans la côte de la Place d'Armes, tout à côté, sont de déplorables yeux au beurre noir dans l'environnement urbain. La municipalité, avons-nous pu savoir, possède le pouvoir de faire barricader efficacement les lieux dévastés et inoccupés de ce type — pouvoir qu'elle n'exerce pas avec la plus grande diligence —, mais elle ne peut obliger, directement au moins, un propriétaire à remettre ses lieux en un bon état dans un délai déterminé.

Proctor et Gamble se défend d'être liée à Satan

NEW YORK (AFP) — La firme américaine de produits d'entretien ménager, Proctor et Gamble, a annoncé hier l'embauche de détectives privés pour combattre une rumeur persistante l'accusant d'être liée à un culte satanique.

Cette rumeur a commencé à se répandre en 1982 et, malgré les efforts de la compagnie pour l'enrayer, elle a refait surface avec une ampleur accrue ces derniers mois.

«C'est un sérieux problème pour nous et nous tenons à mettre un terme à ces histoires fausses et diffamatoires», a déclaré, au cours d'une conférence de presse à New York, M. Wallace Abbott, l'un des vice-présidents de Proctor et Gamble.

La rumeur, répandue par tracts, accuse la compagnie de financer l'Eglise de Satan et affirme que l'emblème de la firme, un croissant de lune, est le symbole de cette secte mystérieuse.

Proctor et Gamble affirme ne pas avoir réussi à découvrir d'où provient la rumeur et s'il existe une organisation cherchant à discréditer la société.

M. Abbott a précisé que la tâche des détectives privés sera de trouver les personnes faisant circuler ces tracts. Selon lui, la compagnie a déjà dépensé \$100 000 pour combattre la rumeur, mais il est impossible d'évaluer son impact sur les ventes, qui se sont élevées l'année dernière à \$12,9 milliards.

nés pendant deux heures.

Plus au sud, l'armée israélienne lançait hier une vaste opération de perquisitions dans le village de Shuuf tandis que l'aviation israélienne bombardait une présumée base de la résistance palestinienne à Bar Elias, dans la Bekaa. Deux convois de l'armée israélienne sautaient sur des mines et sept soldats étaient blessés.

Le bilan des pertes israéliennes depuis l'invasion du Liban en juin 1982 s'élevait hier à 650 morts et 4 485 blessés, annonçait l'armée israélienne, au moment où le premier ministre Shimon Peres réaffirmait son hostilité à la création d'une commission d'enquête sur les tenants et aboutissants de l'invasion du Liban.

Enfin, le Conseil de sécurité de l'ONU renouvelait, par 13 voix pour et deux abstentions (l'URSS et l'Ukraine), le mandat des quelque 6 000 membres de la Force intérimaire de l'ONU au Sud-Liban (Finul), déployés depuis 1978.

MARINE

SUITE DE LA PAGE A 1

explications qu'il donnait en chambre.

Plus tôt, en conférence de presse, M. Fréchette s'était dit d'avis que cette triple nomination ne pouvait avoir pour effet d'affecter «ni la compétence, ni la crédibilité, ni l'objectivité de l'un ou l'autre de ces trois personnages».

Quoi qu'il en soit, ce conseil de médiation, disponible dès au-

jourd'hui aux parties, a pour mandat de procéder à une évaluation globale du dossier, et de confectionner un rapport contenant des recommandations. Aucun délai précis n'est imposé au comité.

Quant au rapport que soumettra le triumvirat, il n'aura aucun pouvoir exécutif, a dit le ministre.

Un conciliateur, Normand Gauthier, est déjà intervenu dans le conflit. Un conseil de médiation a déjà été formé pour être ensuite renié par le syndicat

représentant les 1 050 employés de l'entreprise. L'impasse persistant et la question des sept congédiements demeurant entière, le ministre espère que la crédibilité et l'objectivité, justement, des trois médiateurs, rendra acceptable pour les deux parties leur intervention dans ce dossier.

Et si ça ne fonctionnait quand même pas? Chose sûre, il est hors de question de recourir à une intervention législative.

«En termes stricts de rela-

Le syndicat de Marine est d'accord

Le syndicat des 1 050 employés horaires de Marine est en accord avec la formation d'un conseil de médiation spécial, tel qu'annoncée hier par le ministre du Travail, Raynald Fréchette, pour tenter de venir à bout de leur conflit qui pourrait durer depuis neuf mois.

LISA BINSSE

François Lamoureux, président du syndicat, a déclaré que si les recommandations «honêtes, neutres et pertinentes» du conseil, composé de trois ex-

perts en relations de travail, étaient convenables et permettaient de régler le conflit, il ne pourrait qu'être d'accord.

«Le conseil, par contre, ne pourra pas se substituer au droit des travailleurs de décider de leurs conditions de travail. Le mot final leur appartient.»

Le syndicat, qui veut régler rapidement, a-t-il dit, est prêt à commencer à travailler immédiatement avec le conseil. «Il va falloir, devant ajouter M. Lamoureux, travailler très fort pour qu'ils (les trois membres du conseil) comprennent le sens

de nos revendications en suspens.»

Outre les sept congédiements — pierre d'achoppement du conflit —, les autres points en suspens comprennent notamment les heures de travail et les salaires. M. Lamoureux devait d'ailleurs préciser que le conseil n'était pas un tribunal d'arbitrage.

Il faut se rappeler que la compagnie, qui ne veut pas annuler les congédiements décrétés à la suite d'incidents violents l'automne dernier, se dit prête à se

soumettre à l'arbitrage accéléré. Le syndicat s'y oppose.

Par ailleurs, M. Lamoureux a affirmé que les moyens de pression entrepris depuis deux semaines se poursuivraient. Ces moyens de pression ont déjà donné lieu à quatre arrestations et des accusations de possession d'armes offensives.

La compagnie, qui veut obtenir des informations supplémentaires sur le mandat du conseil, doit faire connaître sa réaction aujourd'hui. Mais, il semble qu'a priori Marine se s'y opposera pas.

MYSTÉRIEUX COMMUNIQUÉ DE BRIGHAM

« J'étais aux toilettes, en train de vivre l'expérience du tremblement de terre! »

■ Thomas Brigham, qui avait apparemment laissé un message prophétique sur le mur d'une latrine avant l'explosion meurtrière de la Gare centrale, était dans les «quartiers correspondants» du terminus ferroviaire au moment de la déflagration du 3 septembre dernier.

LÉOPOLD LIZOTTE

C'est ce qui ressort d'un communiqué, reconnu comme ayant été écrit de sa main, qui fut trouvé un peu après 18 h ce jour-là, sur une boîte aux lettres, dans le hall de l'hôtel Reine-Elisabeth.

Véritable hachis de courtes phrases décousues et sibyllines, où certains mots sont en gros caractères et d'autres griffonnés en lettres minuscules, Brigham y parle surtout du pape Jean-Paul II et du sort qui devait l'attendre au Canada.

Le document a été écrit alter-

nativement en noir et en rouge. Brigham a-t-il utilisé son sang en «crayonnant» de cette couleur? Les séances de la journée d'hier se sont terminées sans qu'on le sache. Mais le procureur de la Couronne, Me Claude Parent, a tout de même fait dire au policier qui a cueilli l'enveloppe, tout d'abord soupçonnée d'être piégée, que celle-ci avait été expédiée aux laboratoires de médecine légale pour un double test de graphologie et d'analyse sanguine.

Obsédé par le pape

Sur une face de son message, l'accusé avait reproduit la manchette de LA PRESSE de la veille: «Priez pour mon voyage au Canada, dit le pape». Puis il avait immédiatement ajouté: «J.P.-2 a reçu un «cosmic». Et encore: «Prémonition de la mort au-dessus de l'Atlantique». Et puis aussi: «Les 18 premiers papes sont morts de façon violente.»

Sur le verso, il parlait de la papauté, qui s'était terminée par un «BANG», à 9 h30, le 3 septembre 1984. Mais, dès la ligne suivante, il y avait une apparente correction. On lisait: «Bombe à retardement en place pour 10 h 30 Prov!» Et une inquiétante prédiction: «Une seconde s'en vient.»

Enfin, une dernière ligne, une espèce de post-scriptum sans le spécifier: «J'étais dans les toilettes... en train de vivre l'expérience du tremblement de terre.»

La preuve faite jusqu'à maintenant a évidemment révélé aux jurés que c'est à la dernière heure citée que l'engin a explosé, coûtant la vie à trois jeunes touristes français qui, pour leur malheur, s'affairaient à ce moment-là près des consignes automatiques de la gare, extrêmement achalandée pendant ces jours de congé de la fête du Travail.



Thomas Brigham

Dynamite, poudre et essence dans la bombe

■ La bombe qui a fait trois morts en septembre dernier, attentat pour lequel Thomas Brigham subit présentement son procès, était composée à la fois d'une trentaine de bâtons de dynamite, de poudre insérée dans un tuyau métallique et de plusieurs litres d'essence.

C'est la conclusion la plus plausible à laquelle en est venu le directeur du département de physique du laboratoire médico-légal du Québec, non seulement au terme de ses recherches sur place, le jour même de la déflagration, et de ses expertises en laboratoire, mais également après trois essais qu'il a dirigés, quelques semaines plus tard, au camp militaire de Farinham, en reconstituant le plus fidèlement possible les conditions relevées sur la scène de la tragédie.

Il fallait autant d'explosifs pour creuser le cratère pratiqué par l'engin dans le plancher de béton de la gare; il fallait de l'essence pour causer le début d'incendie enregistré, et l'essence n'a pu prendre feu sans

l'aide du second explosif constitué par la poudre sans fumée que contenait apparemment le tuyau métallique dont on a retrouvé des fragments dans tous les coins du terminus ferroviaire de la rue Lagacière.

Interrogé tour à tour par le représentant du ministère public, Me Claude Parent, et par l'avocat de Brigham, Me Pierre Poupart, c'est un véritable cours accéléré sur la façon de fabriquer une bombe qu'a donné au jury M. Bernard Pominville, seul véritable expert de la question au Québec, qui a témoigné dans pas moins de 800 causes du genre depuis 1967.

Il y a toutefois une question à laquelle il n'a pu répondre: «Par quel mécanisme ou par quel dispositif, électronique ou d'horlogerie, l'engin a-t-il été mis à feu? La bombe a-t-elle été chronométrée d'avance ou télécommandée par radio?»

Il y avait tellement de piles, de transistors et de mouvements d'horlogerie dans les débris qu'on a renoncé, dès le début, à pousser l'enquête dans cette direction.



photo Réal Saint-Jean, LA PRESSE

Devant le coroner Roch Héroux, le sergent-détective Claude Larivière a exhibé un fusil de calibre .12 tronçonné, dont disposaient les auteurs du vol de banque de LaSalle.



photothèque LA PRESSE

Le sergent-détective Robert Ménard, sérieusement blessé lors du hold-up de LaSalle.

PROF DE CÉGEP IMPLIQUÉ

Deux autres Hell's Angels sont arrêtés

■ Un membre des Hell's Angels, Michel Genest, 26 ans, surnommé «Jinks», a été arrêté à Sainte-Marthe-sur-le-lac, au moment où il s'apprêtait à quitter le repaire de son groupe, en soirée mardi.

La descente a eu lieu au 4035, Chemin Oka, à Sainte-Marthe, un lieu de rendez-vous de la bande. Les policiers, en plus de procéder à l'arrestation de Genest, ont saisi sur les lieux une arme de poing et un gant bardé de pointes d'acier.

ANDRÉ PÉPIN

Par ailleurs, un autre membre du club de motards Hell's Angels de Lennoxville a été arrêté à Sherbrooke, hier, dans la vaste opération visant à retracer les corps de motards de Laval qui auraient été présumément abattus entre le 24 et le 26 mars. Il s'agit de Yvon Rodrigue, âgé de 28 ans. On ignore si des accusations seront portées contre lui.

Un professeur de cégep

Toujours dans la chasse aux Hell's Angels, la station de radio CHLT du réseau Télémedia annonçait hier que le Cégep de Sherbrooke comptait un de ses professeurs parmi les motards arrêtés jeudi dernier. Il s'agirait de Claude Berger, professeur de musique au collège.

Ce n'est qu'au cours du week-end que le directeur du personnel du cégep a eu connaissance de

l'affaire. Depuis, plusieurs parents d'étudiants ont téléphoné au collège et la direction se penche sur le délicat dossier.

La Sûreté du Québec a par ailleurs confirmé, hier, que six membres des Hell's Angels avaient quitté Lennoxville, mardi soir, pour se rendre à Paris participer à la célébration du quatrième anniversaire de fondation des «Anges» dans la capitale française. Les motards, Charles Filteau, Gerry Coulombe, Guy Rodrigue, Yvon Tanguay, Louis Brochu et Georges Beaulieu ont pris l'avion à Mirabel, en présence de plusieurs policiers qui se trouvaient sur les lieux.

Arme de poing et gant bardé

Quant à Michel Genest, il a été arrêté par les policiers de Sainte-Marthe, aidés de leurs collègues de Saint-Eustache et de Laval, qui l'ont ensuite confié aux enquêteurs de la Sûreté du Québec. Genest a souvent été interrogé ou arrêté par les policiers dans le passé pour des affaires de drogue. C'est dans les bagages de Genest que l'arme de poing, un revolver de calibre .22, à usage restreint, a été trouvé. Le gant bardé de pointes d'acier se trouvait également sur les lieux de la perquisition. La perquisition de Sainte-Marthe a par ailleurs permis de retracer quatre autres membres du groupe qui étaient recherchés pour des infractions au code de la route.

AUX SOINS INTENSIFS DEPUIS LE HOLD-UP DE LASALLE

Le policier Ménard a-t-il hésité avant de tirer sur les bandits?

■ Le sergent-détective Robert Ménard, qui repose toujours aux soins intensifs à l'hôpital après avoir été blessé grièvement lors d'une fusillade avec des bandits le 28 mars, a-t-il hésité à faire feu sur les deux voleurs armés qui lui faisaient face? Si oui, pourquoi?

RAYMOND GERVAIS

C'est la question que se posent ses collègues de travail à la police de la Communauté urbaine de Montréal, qui ont participé eux aussi à la fusillade sanglante qui a fait un mort et deux blessés graves, le soir du 28 mars, lors d'un hold-up dans une succursale de la Banque d'Épargne, boulevard Newman, à LaSalle.

C'était la troisième fois en six mois que le policier Ménard se retrouvait face à face avec des bandits armés qui venaient de commettre un hold-up.

Le 14 septembre 1984, Robert Ménard et son collègue André Koury réussissaient, au terme d'une fusillade, à arrêter deux bandits qui venaient de commettre un vol à main armée dans une succursale de la banque de Commerce, au 980, rue Sainte-Catherine ouest. Un des suspects, Brian Lavigne, 25 ans, avait été atteint à une épaule par le policier Ménard.

Le 31 janvier, Robert Ménard et deux autres détectives de la section des vols qualifiés de la police de la CUM, abattaient deux jeunes voleurs à la suite d'un vol dans un magasin Steinberg, au 8355 de la rue de la rue Notre-Dame est, à Montréal. Le sergent Ménard, alors armé d'un fusil de calibre .12, avait tué un jeune bandit de 20 ans, Michel Daudelin, qui le menaçait avec une carabine tronçonnée de calibre .22.

À l'enquête du coroner, M. Ménard expliqua qu'il n'avait pas eu le choix. Il avait sommé le bandit de se rendre, mais ce dernier s'était retourné et avait pointé son arme vers lui. Le policier avait alors tiré à trois reprises sur les bandits.

Lors de l'enquête publique sur cette affaire, le coroner Roch Héroux avait rendu un verdict de mort violente sans responsabilité criminelle et souligné que les policiers n'avaient fait que leur devoir. «Ces policiers sont tous mariés et pères de famille, avait-il dit. La plupart ont des enfants de l'âge des personnes qu'ils ont abattues. Ils respectent la vie. Ils n'auraient aucun intérêt à tuer futillement des jeunes dont l'âge correspond à celle de leurs enfants.»

Le sergent Richard a tiré 23 balles sur les bandits

■ «Quand j'ai vu le sergent-détective Ménard crouler au sol, j'ai ouvert le feu sur l'homme qui venait d'atteindre mon compagnon. J'ai dirigé 23 balles vers les individus qui tiraient sur mes confrères et sur M. Ménard; celui-ci se tordait de douleur. Finalement, après plusieurs rafales, les deux suspects sont tombés sous nos balles.»

C'est le récit qu'a fait hier, devant le coroner Roch Héroux, le sergent-détective Yves Richard, de la police de la Communauté urbaine de Montréal, qui, le soir du 28 mars, participait avec sept autres policiers à une fusillade en règle contre deux bandits armés jusqu'aux dents et portant des vestes pare-balles. Les deux hommes venaient de perpétrer un vol à main armée de \$12 000 dans une succursale de la Banque d'Épargne, boulevard Newman, à LaSalle.

Le sergent-détective Richard témoignait à l'enquête publique sur la mort de Marc Lorange, 20 ans, abattu par la police de plusieurs projectiles. Lui et son comparse, Christian Bouchard, 36 ans, étaient tombés dans une soucrière tendue par les agents.

Le policier Richard a expliqué

Mais, que peut ressentir un policier au lendemain d'une fusillade, après avoir tué un jeune voleur de 20 ans? Seul l'agent impliqué peut répondre à cette question. Souvent, il n'ose même pas se la poser. Il est incapable d'envisager froidement le fait que, par une pression de l'index, il a enlevé à tout jamais une vie. Il préfère souvent ne pas y penser.

Comme l'a expliqué un membre de la section des vols qualifiés, «le policier peut bien faire

le dur et le macho, mais, intérieurement, la pression est insupportable. La seule façon de s'en sortir, c'est d'apprendre à vivre avec l'idée: en parler le plus possible à des amis, à des confrères, à son médecin, à un psychologue du service de police.»

Si le sergent Ménard a hésité avant de tirer, le 28 mars, devant la succursale bancaire, c'est probablement qu'il a voulu éviter une répétition des événements qu'il avait connus en janvier. Et cela, au risque même d'y laisser sa vie.

au coroner que des membres de la section des vols qualifiés avaient les deux suspects en filature depuis la matinée. Les agents avaient reçu des renseignements selon lesquels le duo Lorange-Bouchard préparait un gros coup.

Un autre témoin, le sergent-détective Claude Larivière, a dit que le policier Ménard avait été surpris par le premier des deux bandits avant de pouvoir réagir. «Le bandit a ouvert le feu sur Ménard, a-t-il relaté. Ce dernier a riposté, mais a été atteint de deux balles immédiatement.»

M. Larivière ne comprenait pas que les voleurs ne tombent pas. «J'étais certain que mes balles avaient atteint un des individus, a-t-il raconté. Pourtant, il ne tombait toujours pas. Lors qu'il s'est finalement écroulé et que j'ai pu enfin le désarmer, alors j'ai compris pourquoi: il portait une veste pare-balles.»

Le coroner Roch Héroux a tenu à examiner lui-même l'arsenal des deux individus: des armes semi-automatiques, deux pistolets Browning de calibre 9 mm, un fusil de calibre .12 tronçonné, de nombreuses balles pour leurs pistolets et une cinquantaine de

cartouches de calibre .12, sans compter les deux vestes pare-balles.

Le coroner s'est dit stupéfait à la vue de tout cet attirail. Il y avait là suffisamment de munitions, a-t-il fait remarquer, pour toute une saison de chasse aux canards!

Deux employées de la succursale bancaire sont venues raconter au coroner les événements qui ont précédé la fusillade. Mme Carole Lacasse, une assistante-comptable, a déclaré avoir vu deux hommes sauter par-dessus le comptoir, pousser les caissières et faire main-basse sur l'argent. Elle s'est réfugiée au sous-sol avec cinq ou six autres employés quand la fusillade a éclaté.

Il s'en est fallu de peu pour qu'un autre policier, le sergent-détective Yves Gariépy, soit lui aussi blessé par les balles des bandits. Un projectile a en effet traversé la poche gauche du veston qu'il portait.

Le coroner Héroux a rendu un verdict de mort violente sans responsabilité criminelle, faisant remarquer que, ainsi équipés, les deux hommes s'attendaient de toute évidence à une telle fusillade.

17 bandits tués en cinq ans par la police de la CUM

■ Dix-sept bandits ont été tués par la police de la CUM depuis cinq ans. Dix-sept policiers ont donc vécu, au cours des cinq dernières années, des événements sembla-

RAYMOND GERVAIS

bles à ceux qu'a connus le sergent Ménard. Certains, par orgueil peut-être, disent avoir tout oublié. Tous sont unanimes cependant à déclarer qu'ils espèrent de tout coeur ne plus jamais avoir à se servir d'une arme.

Plusieurs revivent régulièrement le drame et, souvent, doivent recourir à une aide professionnelle, non pas pour oublier, car on n'oublie pas vraiment le jour où l'on a tué quelqu'un, mais pour rendre le souvenir tolérable, pour apprendre à vivre avec le passé.

Le 27 mai 1984, un patrouilleur du poste 52 de la police de la CUM, qui pourchassait un suspect armé rue Sainte-Catherine est, l'a finalement abattu de deux balles. L'individu, arme à la main, s'était retourné à deux reprises vers le policier pour le mettre en joue.

L'agent en question, Serge Gauthier, qui compte pourtant 15 ans de service à la police de la CUM, a mis plusieurs mois avant de pouvoir reprendre son travail. Il ne pouvait se faire à l'idée qu'il avait tué un être hu-

main. Lors de l'enquête du coroner, l'agent Gauthier, visiblement affecté, avait éprouvé beaucoup de difficulté à rendre son témoignage.

Au printemps de 1982, un récidiviste a tiré à deux reprises vers deux policiers qui le poursuivaient. Les agents l'ont finalement abattu au terme d'une course folle en automobile dans les rues de la métropole et d'une course à pied digne d'un marathon.

Le suspect ne fut que légèrement blessé, mais un des agents dut prendre trois mois de congé pour soigner ses nerfs ébranlés; le second fut incapable de réagir, à une autre occasion, lors d'un appel au sujet de coups de feu qui avaient été tirés.

Les deux hommes ne pouvaient accepter qu'ils étaient venus si près de tuer un être humain. Celui-ci, pourtant, les avaient menacés; il avait même essayé de les tuer.

Depuis l'été dernier, neuf policiers ont été tués à travers le Canada par des bandits. Toutefois, le policier qui doit décider si, oui ou non, il aura recours à son arme, se voit chaque fois confronté à une décision extrêmement difficile à prendre, extrêmement lourde de conséquence puisqu'il s'agit d'une question de vie ou de mort. Et, souvent, les policiers n'ont qu'une fraction de seconde pour prendre cette décision.

Règlement de comptes dans l'Assomption



Jacques Bouchard

Placé au pied du mur avec l'arrivée d'un Parti conservateur sur la scène provinciale, le chef de l'Union nationale, Jean-Marc Béliveau, a la tentation de régler, une fois pour toutes, la question. Il envisage de se porter lui-même candidat dans le comté de l'Assomption à l'occasion de l'élection partielle.

En affrontant sur le terrain le chef du PCQ, André Asselin, Me Béliveau espère qu'il pourrait le déclasser. Et se servir du verdict des électeurs, à cette occasion, pour démontrer que c'est l'UN qui a une place au Québec, et non la nouvelle formation politique lancée il y a une dizaine de semaines par l'ex-président de l'Union des municipalités régionales de comtés.

Au cours de la semaine, M. Béliveau a eu des consultations à ce sujet. Il devrait prendre sa décision samedi. Le chef de l'UN est bien conscient du risque immense qu'il prendrait en se battant contre M. Asselin. S'il perdait ce combat, cela voudrait dire, à toutes fins utiles, que son parti serait obligé de se dissoudre.

En confiant ses réflexions à LA PRESSE, M. Béliveau a ajouté: « Cette élection serait en quelque sorte l'équivalent du jugement d'un tribunal. Ça pourrait servir à lever l'ambiguïté qui existe entre nos deux formations. Si je me fais visser, je vais comprendre le message. Mais si je me présente contre Asselin dans l'Assomption, je vais me battre comme un chien... »

Un véritable règlement de comptes en perspective.

Mais s'il décidait de ne pas relever ce défi — qui semble des plus intéressants et qui permettrait de clarifier le paysage —, M. Béliveau a l'intention de se présenter dans le comté de Trois-Rivières, ancien fief du fondateur de l'UN, Maurice Duplessis.

Le chef de l'UN est par ailleurs bien déterminé, cette fois, à présenter des candidats dans les trois autres comtés où il y aura des élections partielles. Il faut dire qu'il n'a pas tellement le choix.

Le dernier sondage IQOP place en effet les conservateurs et les unionistes sur un pied d'égalité, avec des intentions de vote de 6 p. cent pour chacune des formations. Ce qui est énorme pour le parti de M. Asselin qui vient à peine de se lancer dans l'arène politique. M. Béliveau ne peut pas ignorer cette réalité.

Assiette au beurre

La chanteuse Pauline Julien, dont les liens d'amitié avec le ministre québécois des Communautés culturelles et de l'Immigration, Gérard Godin, sont bien connus, vient de recevoir une subvention du ministère des Relations internationales et du Commerce extérieur. Histoire de défrayer une partie de ses dépenses pour une tournée de spectacles en Europe et en Afrique du Nord.

Un geste sans doute positif, de la part du gouvernement du Québec, pour une « ambassadrice » aussi talentueuse qui vient de recevoir le grand prix de l'Académie Charles Cros. Mais on peut s'interroger sur la pertinence de la « générosité » du ministère de Bernard Landry à l'endroit d'une bonne amie de l'un de ses collègues du conseil des ministres. Il n'y a sûrement rien d'illégal dans cette situation qui laisse cependant entrevoir un certain conflit d'intérêts.

Le communiqué faisant état de l'octroi de cette subvention ne précisait cependant pas la somme d'argent accordée à l'artiste québécoise. Pourquoi une telle omission?

C'est qu'on a, semble-t-il, eu de la difficulté à chiffrer le montant de ce subside. Cette contribution, selon la directrice des communications du ministère du Commerce extérieur, Micheline Demers, visait à défrayer « sept titres de transport » de Mme Julien pour Paris, l'Algérie et Montréal.

On est bien loin de l'esprit du diction qui voulait que non seulement la femme de César devait être vertueuse mais que son attitude démontre que sa vertu soit au-dessus de tout soupçon...

Geste habile de Mulroney

Non seulement le premier ministre du Canada, Brian Mulroney, impressionne-t-il tout le monde par ses talents de relationniste, mais il fait preuve d'une habileté digne de mention depuis qu'il est en poste à Ottawa.

On se rappelle les attaques formulées par les libéraux de John Turner pour les nominations des amis du Parti conservateur à différents postes. Mais on ne peut pas dire que les têtes dirigeantes des principales sociétés de la Couronne, dont Radio-Canada, ont eu à subir les foudres de la nouvelle administration. Du moins pas pour le moment.

En annonçant la nomination au Sénat du Dr Paul David, le bureau du premier ministre a posé un autre geste très habile. Car on ne peut pas dire que le fondateur de l'Institut de cardiologie de Montréal, maintenant à la retraite, soit très identifié aux conservateurs.

Le « p'tit gars de Baie-Comeau » et ses conseillers ont sans doute encore plusieurs tours dans leur sac pour mystifier les adversaires...



André Asselin



Jean-Marc Béliveau



Pauline Julien

Les ministres étudient aujourd'hui la position constitutionnelle du Québec

■ QUÉBEC — Le conseil des ministres du gouvernement Lévesque entreprend aujourd'hui l'étude de la position constitutionnelle que le Québec présentera, dans les prochaines semaines, au premier ministre canadien, M. Brian Mulroney.

YVON LABERGE
de notre bureau de Québec

Elaborée dans le plus grand secret par un groupe de travail formé plus tôt ce printemps et ayant à sa tête le plus haut fonctionnaire de l'État, M. Louis Bernard, la position constitutionnelle devrait

par la suite être rendue publique et présentée à l'Assemblée nationale.

En réponse aux questions du chef de l'opposition, M. Gérard D. Lévesque, le premier ministre Lévesque a dit hier qu'il respectait en cela un engagement qu'il avait contracté envers le premier ministre canadien. « ... Non pas publiquement, mais à titre personnel, comme je m'y étais engagé, je mettrai M. Mulroney au courant. Après quoi, nous verrons », a déclaré le premier ministre.

Peu avant, il avait précisé qu'il faudra peut-être une ou deux

séances supplémentaires du conseil des ministres avant que ne soit adoptée la proposition constitutionnelle du Québec.

« Demain, il y a une séance spéciale du conseil des ministres qui va examiner, pour la première fois, donc cela peut demander quand même une couple d'étapes, ce qui a été dessiné depuis avant Pâques comme position constitutionnelle dans les éventuelles négociations », a dit M. Lévesque.

Pour l'heure, il est donc impossible d'en savoir plus sur les intentions du gouvernement en cette matière. Le document du

groupe de travail imprimé à l'intention des ministres est pour circulation restreinte.

Ainsi, nul ne sait si les hypothèses retenues par les membres de ce comité incluent une quelconque référence aux clauses Québec (Loi 101) et Canada relativement à la question de l'accès à l'école anglaise.

Tout ce qu'on en sait, c'est que le 12 mars dernier, lorsqu'interrogé à ce sujet à l'Assemblée nationale, le premier ministre avait répondu que « rien ne sera jamais signé, si éventuellement il y a signature..., autrement que dans l'honneur et l'intérêt du Québec ».

Francine Lalonde: une décision la semaine prochaine

de notre bureau de Québec

■ QUÉBEC — Francine Lalonde, ministre déléguée à la Condition féminine, fera connaître la semaine prochaine sa décision de se porter ou non candidate à l'une des quatre élections complémentaires de la fin du printemps.

Mme Lalonde a répété hier, en conférence de presse, qu'elle poursuivait sa réflexion à savoir si elle pouvait se permettre de se lancer en campagne électorale alors qu'elle doit consacrer tout son temps pour faire avancer les dossiers qui l'ont amenée à accepter le poste de ministre qu'elle occupe.

« Est-ce qu'il sera possible de m'y consacrer alors que la campagne électorale sera à recommencer dans quelques semaines ou dans quelques mois? », s'interroge-t-elle, en ajoutant que c'est entre ça que son cœur balance.

Reste qu'elle avoue avoir tendu des perches dans l'un des quatre comtés disponibles — l'Assomption, Bourget, Bertrand ou Trois-Rivières — parce qu'il ne saurait être question qu'elle brigue l'investiture là où on ne veut pas d'elle.



Francine Lalonde, ministre déléguée à la Condition féminine.

télephoto PC

Enfin, Mme Lalonde ne croit pas que les élections complémentaires soient pour elle un enjeu démocratique important, dans la mesure où les élus ne siègeront peut-être que deux semaines à l'Assemblée nationale avant l'ajournement d'été et le déclenchement des élections générales à l'automne.

Québec tiendra compte des doléances des commissions scolaires

■ QUÉBEC (PC) — Le gouvernement tiendra compte de certaines doléances manifestées en début de semaine par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec pour financer les services d'éducation.

C'est l'assurance donnée hier par le ministre de l'Éducation, M. François Gendron, en réponse aux questions du député libéral d'Argenteuil, M. Claude Ryan.

Dans le projet de règles budgétaires de M. Gendron, soumis aux commissions scolaires le 21 janvier, ces dernières ont reconnu des programmes de compressions budgétaires « combinés à la sous-indexation des dépenses », a rappelé M. Ryan.

M. Gendron s'est montré rassurant en notant que la réduction du budget était davantage de l'ordre de \$20 ou \$25 millions que de \$50 millions, comme l'avait affirmé la FCSCQ.

« Je suis convaincu que lorsqu'on rendra publique la décision du gouvernement concernant les règles budgétaires, cela permettra au milieu de l'éducation d'offrir, comme on le souhaite et comme c'est notre responsabilité, des services de qualité », a expliqué le ministre.

M. Gendron a ajouté qu'il avait aussi soumis une recommandation au conseil des ministres concernant la possibilité de geler la tâche des enseignants pour la prochaine année scolaire et de modifier en ce sens les décrets qui servent de convention collective.

« D'ici à une semaine au plus tard, on sera en mesure d'annoncer définitivement la décision du conseil des ministres » à cet égard, a-t-il ajouté.

Le député d'Argenteuil a demandé au ministre s'il entendait porter une attention particulière au secteur de l'éducation des adultes, « secteur particulièrement en souffrance au ministère de l'Éducation et fort peu considéré dans les règles budgétaires selon les commissions scolaires ».

M. Gendron a répondu par l'affirmative, donnant pour seul détail qu'il entendait tenir compte des suggestions de la FCSCQ à ce chapitre « dans la rétroaction finale des règles budgétaires ».

SONDAGE GALLUP Opinions partagées dans le monde sur le travail de l'ONU

■ L'opinion internationale au sujet des Nations unies se partage à peu près également entre ceux qui estiment que cet organisme fait un bon travail (34 p. cent), ceux qui jugent son travail insatisfaisant (33 p. cent) et ceux qui n'ont pas d'opinion.

Ces résultats sont fondés sur 20 100 entrevues effectuées dans 17 pays par des groupes affiliés aux Gallup International Research Institutes.

L'opinion des Canadiens n'est pas très différente de la moyenne générale: 36 p. cent des Canadiens jugent que l'ONU effectue un bon travail en tentant de résoudre les problèmes qui la confrontent; 39 p. cent considèrent que ce travail n'est pas satisfaisant tandis que 26 p. cent n'ont pas d'opinion.

Près des deux tiers des populations des Pays-Bas (66 p. cent) et des Philippines (64 p. cent) louant le travail des Nations unies mais moins d'une personne sur six en font autant au Portugal (17 p. cent), au Japon (16 p. cent) et en Afrique du Sud (13 p. cent).

En Suisse, où sont établies plusieurs organisations onusiennes et internationales, deux fois plus de personnes jugent le travail de l'ONU favorablement (49 p. cent) que défavorablement (24 p. cent). Aux États-Unis, siège des Nations unies, l'opinion est moins favorable: 33 p. cent applaudissent aux efforts de l'ONU tandis que 44 p. cent formulent des critiques.

La question posée au cours du sondage, effectué entre décembre et mars, était la suivante: « En général, croyez-vous que les Nations unies accomplissent un bon travail ou non en essayant de résoudre les problèmes auxquelles elles doivent faire face? »

	Bon travail	Mauvais travail	Sans opinion	Échantillon approximatif
Amérique du Nord:				
Canada	36%	39%	26%	(1000)
États-Unis	38	44	18	(1500)
Amérique du Sud:				
Argentine				
(Buenos Aires seulement)	32	32	36	(700)
Brésil	27	23	50	(2700)
Uruguay	25	49	27	(800)
Europe:				
Belgique	34	17	49	(1000)
Allemagne	25	31	44	(1000)
Grande-Bretagne	26	47	27	(1000)
Grèce	31	36	33	(1000)
Pays-Bas	66	23	12	(1000)
Portugal	17	14	69	(2000)
Suisse	49	24	27	(1000)
Turquie	22	43	35	(1000)
Autres pays:				
Australie	49	34	17	(1000)
Japon	16	28	56	(1400)
Philippines	64	15	21	(1000)
Afrique du Sud				
(Blancs seulement)	13	65	22	(1000)
Moyenne des 17 pays:	34	33	33	(20100)

L'addition des pourcentages ne donne pas toujours exactement 100, les chiffres ayant été arrondis.

Les résultats sont fondés sur des entrevues effectuées entre décembre et mars. Compte tenu de l'échantillonnage, les résultats devraient être précis à quatre points près, à un niveau de confiance de 95 p. cent.



CONGÉDIÉ IL Y A DIX MOIS POUR INDISCRÉTION Varma réembauché aux Postes

■ OTTAWA (PC) — Postes Canada a finalement réembauché, hier, un commis de Toronto qui avait été congédié en juin dernier après avoir remis au député conservateur Dan McKenney des documents confidentiels provenant de la Société canadienne des Postes.

L'accord concernant Ad Varma, un critique avoué des postes, a été réalisé tard mardi entre les avocats représentant l'employé congédié et ceux de Postes Canada, ce qui met un terme à une vive controverse au sujet de cette affaire.

Varma, âgé de 42 ans, est un citoyen de Markham, en Ontario. Il

devrait être de retour à son poste au cours de la semaine. Le porte-parole de Postes Canada, Patrick Doyle, a fait savoir que Varma recevra sept mois d'arrérage de salaire et que les accusations de gaspillage et de maladministration à l'endroit de l'agence fédérale feront l'objet d'une enquête indépendante dont les résultats seront rendus publics.

Les nouveaux tarifs

Par ailleurs, le ministre responsable de Postes Canada devant le Parlement, M. Perrin Beatty, a fait part aux journalistes de la possibilité que la hausse des tarifs postaux annoncée la se-

maine dernière puisse être rejetée.

M. Beatty, qui se rendait au caucus hebdomadaire des députés conservateurs, a expliqué que le conseil des ministres prendra en considération les représentations formulées par les contribuables et par la société de la Couronne avant de prendre une décision.

Le cabinet dispose d'une période de 60 jours pour entériner ou rejeter les majorations proposées qui porteraient notamment de 32 à 34 cents le coût d'affranchissement d'une lettre de première classe.

Depuis l'avènement du Sanctuaire du Mont-Royal, les visiteurs inopportuns ne s'amuse plus en votre absence. Les moyens primaires de protection sont disparus. Enfin. Les gens bien et prévoyants l'ont compris. Et ils ont cessé d'être inquiets.

Le Sanctuaire est conçu en fonction du bien-être de ses résidents. Un système de sécurité est en œuvre 24 heures sur 24. Vos objets

précieux sont bien protégés. Votre intimité est préservée: chaque ascenseur ne dessert que deux résidences par palier. L'intérieur peut être aménagé en fonction de vos besoins. Le paysage est somptueux. D'immenses baies vitrées vous assurent un ensoleillement inégalé. N'est-ce pas là une façon élégante de se distinguer?



le sanctuaire
du mont-royal

Accédez à un nouveau mode de vie.

CONDOMINIUMS PRIVILÉGIÉS EN BORDURE OUEST D'OUTREMONT. 8000 CHEMIN DEACON, MONTRÉAL (514) 738-8000. DE PRÉFÉRENCE SUR RENDEZ-VOUS.
1 ch. à coucher: 1030 \$ par. • 800,000 • 2 ch. à coucher: 1220 \$ par. • 1152,000 • 3 ch. à coucher: 1711 \$ par. • 1180,000 • 4 ch. à coucher: 2340 \$ par. • 1390,000 •

AVANT LE 2 MAI, COMME À CHAQUE ÉLECTION

Les Franco-Ontariens tentent encore d'obtenir des promesses



■ OTTAWA — Comme à chaque campagne électorale, les Franco-Ontariens tentent de lancer un débat sur l'adoption du bilinguisme officiel dans leur province. Mais ils devront fort probablement, une fois de plus, se contenter de vagues promesses.

MICHEL VASTEL
de notre bureau d'Ottawa

L'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) a fait parvenir hier un questionnaire aux trois chefs de parti ontariens, les enjoignant d'y répondre avant la fin de la campagne électorale.

Comme à tous les quatre ans, les Franco-Ontariens réclament l'enrichissement dans la Constitution du bilinguisme officiel. Ils affirment que, cette année, les conditions politiques sont plus propices puisque c'est la première élection à se tenir en Ontario depuis le rapatriement de la Constitution canadienne.

Pas très confiants d'obtenir une réponse favorable, ils réclament comme mesure intérimaire qu'on mette fin à la politique du «va comme j'te pousse». Selon le président de l'ACFO en effet, les organismes chargés de l'administration des services en français ne sont pas intégrés à l'appareil gouvernemental ontarien où tout dépend de la bonne volonté des politiciens qui se succèdent dans les divers ministères.

Une vérification rapide de LA PRESSE hier, au bureau des chefs conservateur et libéral, indique que ni le premier ministre Frank Miller ni son principal adversaire, David Peterson, n'avaient encore pris connaissance de la lettre de l'ACFO.

L'un des principaux partisans de l'ACFO, le nouveau député de Vanier, en banlieue d'Ottawa, reproche même aux Franco-Ontariens de «mal choisir leur moment».

Il faut dire que les conservateurs ontariens éprouvent actuellement des difficultés, l'ancien premier ministre William Davis ayant promis de financer l'ensemble du système d'éducation secondaire, mécontentant parents et professeurs anglophones. Depuis le début de cette campagne électorale d'ailleurs, les trois chefs de parti évitent soigneusement le sujet.

Le chef libéral, M. Peterson, a bien exprimé publiquement son appui à l'enrichissement des droits des Franco-Ontariens dans la Constitution, mais il se garde de l'évoquer trop souvent. Le premier ministre Miller fait preuve de la même discrétion.

Le président de ACFO refuse par ailleurs de préciser ce que fera son organisation si les trois partis font la sourde oreille à ses requêtes. «Tant qu'on est à la merci de tout le monde, confie-t-il, on ne prendra pas position dans une campagne électorale.»

On estime que le vote franco-ontarien exerce une influence déterminante dans une douzaine de comtés, sur les 125 sièges que compte la législature ontarienne.

Outre l'enrichissement du bilinguisme officiel ou l'adoption d'une loi-cadre garantissant au moins des services publics en français, l'ACFO réclame un accès élargi des francophones aux études supérieures et une augmentation de l'embauche de professionnels francophones dans les secteurs de la santé et des services sociaux.

Le ministre devait y être...

Refusant d'accepter le refus du ministre du cabinet ontarien Keith Norton, député de Kingston-les-Îles, de participer mardi soir dans cette circonscription à un débat en vue des élections du 2 mai, les autres candidats ont décidé qu'il y serait présent, ne serait-ce qu'en effigie. Assis à la gauche du «ministre» qui, fait-on remarquer, n'a pas ouvert la bouche de toute la soirée, on voit les candidats Pam Cross, du NPD, Don Irvine, du Parti Vert, ainsi que le libéral Ken Hayes.

téléphoto CP

Pas une fête pour tous les Canadiens...

■ OTTAWA (PC) — Les représentants des trois partis ont salué, hier, l'entrée en vigueur de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés qui garantit l'égalité de tous devant la loi.

Cependant, des déclarations du ministre de la Justice, John Crosbie, à la radio anglaise de Radio-Canada, ont ajouté un élément de controverse à ces célébrations.

M. Crosbie a déclaré que l'entrée en vigueur de l'article 15 constituait «le plus gros projet de

création d'emplois pour les avocats de l'histoire du Canada». Il avait ajouté que le gouvernement entendait aller devant les tribunaux pour défendre les lois qui pourraient être attaquées en vertu de l'article 15.

Selon lui, le gouvernement doit défendre ces lois jusqu'à ce que quelqu'un prouve qu'il y avait de bonnes raisons de les modifier. «Ce n'est pas nécessairement une bonne chose que les tribunaux aient le pouvoir de décider ce qui constitue de la discrimination.»

Pierre Foglia

Filles flics

■ N'en avoir rien su, me semble que j'aurais deviné quand même qu'elles étaient flics... — Et à quoi donc l'auriez-vous deviné, s'est moqué l'une des trois, à nos moustaches?

Je ne sais pas à quoi au juste. À leurs cheveux courts, à leurs traits réguliers bien ordonnés, à leur belle santé presque réglementaire, aussi à cette façon de parler clair et net, en laissant tomber des certitudes si droites qu'on les dirait au garde-à-vous. À quoi reconnaît-on une fille flic? Je ne sais pas moi, comme ça...

Josée, Marie-Anick, Louise, toutes trois la vingtaine, sont actuellement pensionnaires à l'Institut de police du Québec, à Nicolet...

— Mais c'est quoi l'idée? Pourquoi fliquesse?

Par goût de se lancer dans quelque chose de moins ordinaire (pour une fille) que le secrétariat. Pour ne pas faire du neuf à cinq dans un bureau. Et surtout parce que, c'est bien connu, dans n'importe quel corps de police, un flic, à sa première année, gagne aux alentours de \$24 000... Par les temps qui courent, c'est mieux qu'un projet Canada au travail et pas beaucoup plus fatigant... Ce sont, en gros, les raisons de départ. Celles qui les amènent à s'inscrire en technique policière au cégep Ahuntsic ou Maisonneuve.

En cours d'études, elles se trouveront d'autres bonnes raisons de vouloir être flic. Par exemple quand elles se feront dire, par des taupins de leur promotion, 6'4", 230 livres: «Moi là, des femmes dans la police, j'suis pas d'accord, je ne voudrais pas avoir à patrouiller avec, elles ne sont même pas capables de se battre!»... Elles comprendront que c'est presque un devoir «social» pour elles d'aller au bout de leur idée, ne serait-ce que pour faire contre-poids...

Elle sont en ce moment 61 filles sur 144 stagiaires à Nicolet. Eh oui, plus du tiers. L'an dernier, 27,8 p. cent des diplômés de Nicolet étaient des filles...

Considérant qu'il n'y a que 77 femmes sur 4 500 policiers à Montréal, on pourrait croire que les choses s'apprennent à changer. Pas si sûr et pas si vite!... D'abord précisons que le diplôme de Nicolet ne garantit pas une job dans un corps de police. Il faut aller proposer ses services un peu partout, et quand on est une fille, on a beau avoir fait le même stage que les autres, avoir suivi les mêmes cours de droit, réussi les mêmes exercices de tir au Magnum .357... quand on est une fille de 5'6", 125 livres, on racontera bien ce qu'on voudra à la Commission des droits de la personne, mais on ne part pas à chances égales avec les gars de 6'4" et 230 livres...

Peut-être qu'un jour...

Ça c'est sûr, je ne sais pas quand, mais un jour il y aura assez de filles dans la police pour me donner raison... Voici, c'est que je prétends, depuis toujours, que les femmes, indépendamment de leur taille et de leur poids, ne sont en rien différentes, en ce domaine, des hommes. Je prétends que si on donne le même uniforme et le même Magnum .357 à un nombre égal de femmes et d'hommes, qu'on a investis de la même autorité, je prétends que d'hommes en égale proportion, soit aux alentours de 98,7 p. cent, qu'ils et elles deviendront complètement gags après un temps relativement court. Et hélas pour toujours.

Ah le fascisme!

■ Il y a encore des gens pour croire que c'est Mussolini qui a inventé le fascisme et Hitler qui l'a répandu. Mais pas du tout.

Le fascisme, ce n'est pas des vampires qui viennent sucer le sang des braves gens. Mais non. Ce n'est pas quelque chose qui tombe de haut sur la tête du pauvre peuple exploité, ce n'est même une pomme pourrie glissée malicieusement dans le panier pour contaminer les autres. Pas du tout.

C'est toutes les pommes qui pourrissent un peu en même temps, sans qu'on sache exactement qui a commencé. C'est une maladie contagieuse, le fascisme.

Il y a des gens pour dire que nous sommes en pleine période d'incubation fasciste. Ils ont parfaitement raison. Mais là-dessus, ils désignent Ronald Reagan du doigt, et ils disent: «C'est lui, c'est exactement ça le fascisme!»...

Pas du tout! Otez Reagan de là et la maladie se trouvera un autre ganglion, un autre gros bouton par où sortir son pus. Mais elle ne disparaîtra pas...

Il y a ceux qui lisent des livres d'Histoire et qui croient que le fascisme, c'est quand on fait brûler des gens dans des fours crématoires. Pas du tout. Ça, c'est seulement la crise finale, c'est le top du mal. C'est triste et spectaculaire, mais c'est aussi l'indication que la maladie sera bientôt finie...

Au bout de l'horreur arrive le moment où tout le monde se soigne en même temps, et pendant quelques dizaines d'années on recommence à mener une petite vie ordinaire, en se contentant de mourir du cancer. Du moins dans les pays civilisés où on ne se tue pas entre les grandes guerres.

Mais le fascisme c'est pas ça. C'est pas quand on brûle les gens. Pas du tout. C'est bien avant, quand on commence à brûler leurs idées, et leurs livres.

Tenez, en ce moment, aux États-Unis, *Romeo et Juliette* est interdit dans les écoles du Minnesota, de la Virginie et du Nouveau-Mexique, parce que leurs amours sont impures... En Caroline du Nord, les *Contes de la Mère l'Oie* sont considérés comme antisémites. Le *Petit Chaperon Rouge* trop violent. Quand à Steinbeck, on n'en parle même pas, il est obscène, surtout dans les *Raisins de la colère*... une histoire de grève, quelle répugnante idée!

On débarrasse donc les bibliothèques scolaires de ces ordures, mais aussi, pour l'exemple, on brûle des oeuvres en public, et on invite la presse. Dix-sept autodafés en quelques mois dans le sud des États et le Midwest...

C'est alors que quelqu'un, quelque part, a eu l'audace de lever la main: «Pourrais-je vous faire remarquer que c'était aussi le grand trip des nazis de foutre le feu aux idées qui les dérangeaient?»... Savez-vous ce qu'on lui a répondu à cet impertinent? Ce que «La Ligue des familles du Texas» lui a répondu? Ceci: «Justement vous faites bien d'aborder le sujet. Sous prétexte que Hitler a fait brûler des livres, depuis, hélas, on a versé dans l'excès contraire: on a trop respecté les livres...»

Et voilà. Le fascisme est une maladie grave mais pas compliquée. On peut facilement deviner ce qui va arriver au stade suivant, quand vous allez lever la main et dire: «Pourrais-je vous faire remarquer que c'était aussi le grand trip des nazis de foutre le feu aux juifs?»...

À moins que, cette fois, ce soit les juifs qui tiennent le briquet et les nègres qui grillent, ou les arabes ou j'sais pas quoi.

Il y a des gens qui croient que le fascisme est de droite. D'autres de gauche. Pas du tout. Il est de partout.

Les féministes de l'Organisation nationale des femmes (plutôt à gauche) se sont jointes à des groupes d'extrême-droite pour brûler des classiques qui n'avaient pas la bonne image de la femme... Et les humanistes des associations contre le racisme ont obtenu de faire interdire, à la grandeur du pays, un livre de Mark Twain qui parle de «nègres»...

Il y a des gens pour qui le fascisme, en 85, ne peut être que reaganien... C'est pourtant en Angleterre qu'on vient de décider que le *Roi Lear* était sexiste! (s'ils se mettent à relire tout Shakespeare avec une grille féministe, ils n'ont pas fini de s'étouffer!)... Viennent de découvrir aussi que *Oliver Twist* était raciste et *Robinson Crusoe*, raciste, sexiste et impérialiste (d'après moi ils ont oublié «tapette» et dopé! Oui, oui relisez-le vous verrez!)... Mais la meilleure de toutes: Peter le lapin, dans *The Tale of Peter Rabbit*, est accusé par les censeurs britanniques de tourner en dérision la classe moyenne!

Mais gardez-vous de sourire des Anglais... Il y a des gens pour qui le fascisme c'est toujours le ridicule des autres.

Qu'est-ce que vous croyez... à Drummondville, à Repentigny et en quelques autres blêmes banlieues, LA PRESSE aussi est brûlée publiquement les mardis, jeudis et samedis...

Reid pour entreposage de fourrures

1473, Amherst • 522-3181



- 60 ans d'expérience
- Vente
- Réparation
- Entreposage (cueillette à domicile)

+ 10% de réduction pour l'âge d'or

RAYMOND LÉPINE inc.

Comptant ou chèque visé seulement. Léger supplément pour livraison.

Toujours premier depuis 1957



MAINTENANT OUVERT TOUS LES LUNDIS

Lundi — mardi — mercredi
9h00 à 17h00
Jeudi — vendredi
9h00 à 21h00
Samedi
9h00 à 17h00

SPÉCIAUX VALIDES DU 18 AU 27 AVRIL

Douche acrylique modulaire

modèle 12C36

1 pièce

36" X 32" X 84"

ord.: 850,47\$
spécial 735\$

Couleurs: blanc — os — rouge — bleu pâle — gris — platine

Modèle 12-48

1 pièce

48" X 32" X 84"

siège gauche ou droite

ord.: 909,63\$

spécial 795\$

8755, boul. Langelier
St-Léonard
(au nord du boul. Métropolitain)
326-2060

8100, boul. Taschereau
Brossard
(à l'ouest du Pont Champlain)
465-4771

Douche fibre de verre modulaire

Modèle Birmini

1 pièce

32" X 36" X 76"

ord.: 210,29\$
spécial 190\$

option dôme 51,95\$

Couleurs: blanc — os — antique — gris platine

Modèle Frinid - 1 pièce

36" X 35 1/2" X 76 1/2"

ord.: 251,47\$
spécial 228\$

modèle 2 pièces

ord.: 264,71\$
spécial 240\$

option dôme 79,95\$

Couleurs: blanc — os — antique — gris platine

Modèle de coin

1 pièce

37" X 37" X 72"

ord.: 191,18\$
spécial 175\$

Modèle Tombago 1 pièce

48" X 36" X 75"

ord.: 313,24\$
spécial 285\$

Modèle 3 pièces

ord.: 352,21\$
spécial 319\$

option dôme 96,95\$

Modèle France

1 pièce

30" X 32" X 74"

avec barre d'appui

ord.: 129,89\$
spécial 127\$

option dôme 42,95\$

Modèle Niagara

4 pièces

31" X 33" X 77 1/2"

avec barre d'appui

ord.: 242,65\$
spécial 219\$

option dôme 50,95\$

CRÉPINE ET ROBINET NON INCLUS

L'énergie du Nord et son apôtre

Robert Bourassa aime lier son nom aux grands projets énergétiques. Le Québec n'a pas encore complètement assimilé le développement de la Baie James que M. Bourassa propose un autre projet tout aussi ambitieux dans son livre «L'énergie du Nord, la force du Québec». Rien n'est très nouveau dans ce livre, mais le fait que son auteur soit le chef du Parti libéral du Québec lui donne une importance particulière. Si M. Bourassa gagne les prochaines élections, cette aventure dans le nord pourrait devenir un volet important de la politique économique du Québec.

On cherche à situer ce livre: promotion politique? lobbying industriel? On se pose aussi des questions sur son opportunité. Il est en effet inusité qu'un chef de parti lance ainsi un projet à titre personnel quelques mois seulement après que son parti ait publié son programme politique. Une chose est certaine: le livre de M. Bourassa est utile car il expose dans son ensemble un problème que l'on a tendance à aborder seulement dans les détails.

Une analyse des propos de M. Bourassa, tant aux États-Unis qu'au Canada, dira si la vision de M. Bourassa est la bonne. La construction de centrales hydroélectriques dans le Nord du Québec pour exporter de l'électricité vers les États-Unis pose des problèmes de tout ordre des deux côtés de la frontière. M. Bourassa estime à deux ans le temps qu'il faut pour qu'un véritable projet prenne forme et qu'on puisse commencer les travaux.

Il est important que ces travaux préliminaires se fassent autant que possible en public, car beaucoup de gens y sont intéressés. L'exportation d'électricité vers les États-Unis pourrait avoir une grande incidence sur les prix de l'électricité que paieront les habitants de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New York. Le projet québécois modifierait considérablement les investissements en énergie de ces États et des sociétés d'utilité publique. Les Américains du Nord-Est ont l'habitude de débattre de tels problèmes sur la place publique et ils sont sûrs de vouloir le faire chaudement s'il s'agit d'utiliser leurs capitaux pour développer de nouvelles énergies à l'étranger. Il n'est jamais trop tôt pour leur exposer le fond du problème. C'est en partie dans cet esprit que M. Bourassa a publié son livre en anglais et qu'il en a fait le lancement à Washington.

L'enjeu est naturellement encore plus important au Québec car la valeur du projet dépend en grande partie des retombées économiques qu'il aura dans un grand nombre d'industries. Il est possible de construire des centrales et des lignes de transmission en utilisant surtout du matériel importé, comme on peut le faire avec du matériel québécois. Étant donné l'importance du projet, l'industrie québécoise doit pouvoir se préparer à l'exploitation de ce marché immense qui pourrait s'ouvrir à lui. Il n'y a pas de meilleure façon de le faire que de pouvoir suivre les discussions sur l'ensemble du projet dès le début.

Cette discussion doit toutefois être sérieuse. Malgré le ton de promoteur utilisé par M. Bourassa, il présente une idée sérieuse qui devrait être suivie par un projet, ou un avant-projet, dans un style plus habituel. En attendant, le premier ministre Lévesque et son gouvernement auraient tout avantage à prendre l'idée au sérieux et à exposer clairement aux Québécois en quoi elle ne mérite pas d'être retenue.

Frédéric WAGNIÈRE

Révolution tranquille à Lima

Même si les élections générales au Pérou n'ont pas dégagé une majorité suffisante, même s'il faut attendre le second tour, en juin prochain, pour que soit connu le verdict populaire final, le succès de l'Alliance populaire révolutionnaire américaine laisse espérer que le Pérou soit entré dans une période de stabilité et de progrès.

Mais les tournants de l'histoire, qui font passer les populations de la loi martiale à la règle de la démocratie, ne sont jamais faciles à négocier. C'est pourquoi si on peut dire que le Pérou connaît une sorte de révolution tranquille, les résultats d'une lente mutation ne sont pas encore fermement acquis.

Au coeur de cette transformation: une ville et un homme. La ville, c'est la capitale, Lima, dont la population a été multipliée par trois en vingt ans, pour atteindre 6 millions d'habitants, soit le tiers du pays. (Mexico compte 17 millions d'habitants. Les villes deviennent des monstres.)

L'homme, c'est M. Alan Garcia Perez, chef de l'Alliance populaire révolutionnaire américaine. Il est jeune, il est doué, il est instruit et il séduit. Si le Pérou trouve demain le rassembleur de toutes ses forces et de toutes ses énergies, M. Garcia sera cet homme.

Le pays a connu bien des remous et bien des vicissitudes. En 1980, s'est amorcé un premier retour à la démocratie. Mais l'action du président sortant, M. Belaunde Terry, et de son parti, l'Action populaire, n'a pu supprimer le marasme économique. Le Pérou porte une dette extérieure sur laquelle il n'arrive même pas à payer les intérêts. Le taux d'inflation atteint des sommets inimaginables.

Au point de vue social, y a-t-il deux Pérou? Il y a une quinzaine d'années, dans son remarquable ouvrage sur «Les 20 Amériques latines» (Seuil), Marcel Niedergang posait la question: «Le Pérou pourra-t-il longtemps encore progresser avec ses 5 millions et demi d'habitants sur la côte vivant au XXe siècle et ses 6 ou 7 millions d'Indiens de la sierra qui n'ont pas encore quitté le XVIe siècle?»

Ce sont ces délaisés que l'organisation révolutionnaire armée Sentier lumineux a voulu embrigader dans une lutte à finir avec la bourgeoisie. Les épisodes sanglants se sont multipliés, les «libérateurs» n'hésitant pas quelquefois à se tourner contre les «libérés» trop récalcitrants, l'armée, de son côté, réprimant la rébellion par le meurtre et les «disparitions».

Soit que la guérilla n'ait plus d'audience, soit que les partis comme celui de M. Garcia et celui de la Gauche unie, qui a fait bonne figure, apparaissent aux foules comme porteurs d'espoir, les élections du 14 avril n'ont pas été boycottées, malgré le mot d'ordre lancé par Sentier lumineux. Elles se sont en outre déroulées dans l'ordre.

M. Garcia est une sorte de social-démocrate, pour qui l'action de l'État doit viser à redistribuer plus équitablement les richesses, plutôt qu'à construire le socialisme et à nationaliser, comme le veut la Gauche unie.

Les partis réussiront-ils à supprimer les causes de la rébellion dans le Pérou de la misère, à entreprendre avec succès les réformes dont la nécessité est tragiquement soulignée par l'existence même de la guérilla?

Autre question: l'armée sera-t-elle docile?

On le voit, cette révolution tranquille est tranquille un peu...

Guy CORAMIER



(Tous droits réservés)



Marcel Adam

Jean Marchand et la mode des sommets économiques

Jean Marchand s'est toujours distingué par sa franchise et son indépendance de pensée — des traits de caractère que n'ont pas réussi à atténuer les diverses fonctions officielles qu'il a occupées depuis vingt ans.

Mardi il n'a pas craint de s'attaquer à la nouvelle vache sacrée de notre société, la concertation au sommet des agents économiques, de remettre en cause la loi «anti-scab», et nos méthodes de négociation collective, notamment l'usage abusif du droit de grève dans les secteurs public et parapublic.

C'est moins le président actuel de la Commission des transports du Canada ou l'ex-membre du Parlement canadien, qui avait été invité à prononcer le discours de clôture du 40e Congrès des relations industrielles, que l'ex-militant et leader syndical riche d'une expérience de vingt-trois ans en relations de travail.

Aujourd'hui je ne retiendrai que le point de vue de M. Marchand sur la concertation et les sommets, à la lumière de ce qu'en rapportait hier Le Devoir.

«Écœuré» des sommets organisés par Québec et Ottawa, qui ne sont pour lui qu'un «gas-pillage d'argent», M. Mar-

chand dit être indifférent à leurs résultats. Pourquoi? Parce que «ni les ouvriers ni les patrons ne sont là», la structure des organisations ne donnant ni aux chefs syndicaux ni aux présidents d'associations patronales, des mandats liant leurs membres.

Mieux vaudrait, selon lui, «commencer à la base dans l'industrie», pour mieux intégrer les travailleurs dans l'entreprise, leur insuffler un sentiment d'appartenance. Mais il reconnaît qu'il faudrait au préalable un changement d'attitudes, tant chez les syndicats que chez les patrons.

Le gouvernement péquiste a institutionnalisé la concertation avec les sommets économiques tripartites (gouvernement, patronat, syndicats), lesquels ont engendré une multitude d'autres sommets de diverses natures. Voici que le nouveau gouvernement conservateur vient d'adopter à son tour la pratique de la concertation multilatérale, avec le sommet économique national du mois dernier à Ottawa.

J'ai longtemps cru aux bienfaits de cette pratique que j'ai souvent prônée à l'époque où cette idée n'était pas encore très populaire. Aujourd'hui mon scepticisme me rend accueillant à une critique du gen-

re de celle que formule M. Marchand. Parce que, malgré les apparences, la démocratie n'y trouve pas son compte.

Les partenaires syndicaux n'ont pas reçu mandat de leurs membres pour discuter en leur nom de l'orientation des politiques économiques aux niveaux provincial et fédéral. Je ne crois pas qu'il en aille différemment du patronat.

Ce qui fait que la concertation a parfois quelque chose d'un peu paradoxal. Un gouvernement est mandaté par l'ensemble de la population pour gouverner en vertu du programme et de la philosophie qui forment son image de marque. Mais au cours d'un sommet économique ses politiques ou les orientations projetées seront vigoureusement contestées par des groupes d'intérêts qui prétendent être mandatés par des membres qui auront pour une bonne part voté pour ce gouvernement.

Si le mandat des représentants syndicaux et patronaux est douteux, celui du gouvernement ne l'est pas. Il doit gouverner dans l'intérêt général, non dans celui des groupes particuliers dont les porte-parole s'expriment souvent en leur propre nom ou en vertu d'une idéologie qui n'est pas épousée par la base.

Si un gouvernement doit avoir un faible, ce doit être pour les citoyens les plus vulnérables, c'est-à-dire ceux qui sont inorganisés et sans voix, non pour ceux qui sont structurés et puissants.

La mode des sommets est une composante du glissement très marqué de notre société vers le corporatisme, une tendance dont on commence à mesurer les graves inconvénients.

Ces concertations au sommet devraient-elles être condamnées? Si elles avaient un effet déterminant sur l'action gouvernementale, peut-être le faudrait-il. Mais ce n'est pas le cas, comme l'indique la frustration des interlocuteurs du gouvernement, après chacune de ces rencontres.

Après avoir écouté ses partenaires, le gouvernement, confronté à des critiques et revendications contradictoires, est généralement forcé de prendre ses responsabilités et d'arbitrer en fonction de l'intérêt général, lequel coïncide souvent avec son intérêt électoral.

C'est pourquoi M. Marchand a probablement raison d'y voir un gaspillage d'argent, et la dilapidation d'efforts qui seraient mieux employés à démocratiser vraiment l'entreprise et l'économie.

REVUE DE PRESSE

L'apartheid: un nouveau cycle?

La presse parisienne accordait hier une large place à la politique de l'apartheid en Afrique du Sud, à la suite de l'annonce par Pretoria de l'abolition de la loi sur les mariages interraciaux.

Le *Matin* écrit à ce sujet: «A y regarder de plus près, cette abolition de l'Immorality Act, si le gouvernement s'y résigne, est plus que symbolique. Elle peut être un début de reniement de l'apartheid. Une faille dans l'idéologie du développement séparé. Une remise en question du principe que l'apartheid partage avec le nazisme sur la «pureté de la race». Cette législation, que ses adversaires qualifient de «lois scélérates», constitue au nom de ce principe la clé de voûte de l'ensemble du système. Y renoncer, c'est, pour les tenants de l'apartheid, renoncer à l'ensemble de la doctrine: comment interdire aux Blancs et aux Noirs de vivre dans les mêmes quartiers, de fréquen-

ter les mêmes lieux publics et de partager les mêmes transports en commun si, désormais, ils peuvent se retrouver dans un même lit? Aussi convient-il d'accueillir avec prudence les promesses des dirigeants sud-africains d'abolir l'Immorality Act. Depuis longtemps les autorités de Pretoria promettent de renoncer à ces textes archaïques. Mais jusqu'ici rien n'a été fait qui puisse remettre en question les lois de l'apartheid au quotidien (travail, habitat, scolarité, citoyenneté).»

Libération écrit: «Même sans conséquences, les concessions qui sont faites dans la dernière période témoignent, s'il en était besoin, de la situation défensive dans laquelle se trouvent les dirigeants de Pretoria. Ce fut le cas avec les strapontins accordés, l'an dernier, en pure perte, aux métis

et aux Indiens, pour les associer d'une certaine manière à l'exercice du pouvoir. Concession qui ne fit que conforter les diverses communautés dans leur bataille pour la dignité. On aurait tort pour autant de sous-estimer les facultés de résistance de l'apartheid dont les théoriciens s'appuyaient sur la Bible et la carabine des anciens Boers, et dont les praticiens d'aujourd'hui montrent chaque jour qu'ils n'hésitent pas à tirer. Mais en cédant «trop peu» et «trop tard», comme ne cessent de le dire leurs opposants, les dirigeants de Pretoria ne font que reconnaître qu'ils sont inéluctablement engagés dans un cycle de «déconstruction» de l'apartheid. Même s'il est sûr qu'il ne périra pas que par le sexe.»

Le journal *Les Echos* estime qu'en annonçant, à quelques heures d'intervalle, d'une part

l'abolition des lois interdisant les amours interraciaux et d'autre part le retrait d'Angola d'ici à quelques jours de toutes ses troupes, le gouvernement sud-africain s'est efforcé de reprendre le contrôle d'une situation qui paraissait lui échapper de plus en plus. Si l'on ne tient pas compte des pressions américaines, les deux mesures n'ont apparemment rien à voir. En fait, les mesures interraciales qui vont être prises prochainement risquent de ne satisfaire personne: ni les conservateurs blancs qui les regrettent profondément, ni les libéraux ou les Noirs qui les trouvent à l'instar du prix Nobel Desmond Tutu, tardives et insuffisantes. Aussi spectaculaires soient-elles, les décisions du gouvernement de Pretoria resteront donc sans effet pratique et renforceront une opposition qui commence peut-être à entrevoir le bout du tunnel.

Agence France-Presse

Des femmes extraordinaires... oubliées

J'ai regardé avec beaucoup d'intérêt cette émission «Une soirée très spéciale» que Radio-Canada nous a présentée samedi, 30 mars 1985. Bien sûr, c'était un anniversaire: dix ans déjà! Dix ans de luttes, de revendications, d'incompréhension, de déceptions, et heureusement aussi de certains succès.

Tout est en marche, mais rien n'est vraiment gagné et la bataille, commencée dans les scandales et les cris, va devoir continuer jour après jour, année après année, siècle après siècle, de chaque cellule humaine.

Ceci dit pour l'avenir, pourquoi ne pas nous réjouir profondément pour le présent, de cette belle brochure de jeunes femmes qui sont arrivées à s'imposer parmi «les hommes», et qui étaient là, à l'honneur.

À soixante et onze ans bien sonnés, vieille précurseur (je n'ai pas trouvé de féminin à ce mot et je n'en fais pas une maladie), juste avant l'éducation des adultes, j'ai oeuvré pendant dix ans pour l'éducation populaire dans les quartiers Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Henri.

J'ai compté, dans nos rangs, jusqu'à sept cents femmes; on les appelait «Les filles d'Eve», qui venaient s'asseoir deux heures chaque semaine de septembre à la fin juin sur des chaises de fer, dans des salles d'écoles prêtées par la ville de Montréal, salles trop

froides en hiver et trop chaudes en été, pour apprendre un rudiment de connaissances générales: médecine, art, politique, géographie, histoire, avec toutes les comités dans ces matières que je conviendrais facilement de venir à la rescousse.

J'ai connu là sept cents femmes extraordinaires et je n'exagère pas; les autres, on les perdait en route... elles venaient une fois et on ne les revoyait plus. La masse du peuple est comme la masse terrestre, faite de plusieurs couches. «Les filles d'Eve», c'était la couche évolutive, la couche riche, le sol propice à toutes les bonnes semences et j'ai fait là des moissons dont le souvenir illuminera ma vie jusqu'à la fin.

Toutes ces femmes intelligentes et vives étaient sans instruction pour la plupart. La révolution tranquille était en marche, bouleversant tout sur son passage. Avide, dement, ces femmes du peuple cherchaient à comprendre leurs adolescents emportés par l'élan. Et tandis que nous épuisions certaines éditions françaises sur l'évolution féminine que nous commandait la Librairie Fides et nous revendait au prix du gros, les maris (en généralisant) continuaient à boire leurs petites bières en regardant la télévision avec un sourire indulgent pour les nouvelles lubies de leurs épouses.

Ceci dit pour que l'on comprenne bien que moi qui ai toujours été

une femme de carrière depuis l'année 1934, j'expose ici une revendication au nom de celles qui ont autrefois accompli une carrière d'éducatrice à plein temps à leur foyer et avec les moyens du bord. Sans doute, c'était une carrière qui nous était alors presque imposée mais qui était quand même la base de notre société.

Sans ces femmes-là, aussi discutables qu'on a bien voulu les voir, les femmes si brillantes et présentes l'autre jour, en exemple, ne seraient peut-être pas ce qu'elles sont. Sans les femmes d'autrefois, ces femmes aux mille connaissances pratiques, les pays français au Canada n'existeraient pas; cela on ne peut le discuter.

Et croyez-moi... il y a encore et il y aura toujours des femmes qui se sentiront aptes à oeuvrer au sein du foyer. Peu importe le nombre de ces femmes, la valeur de leur mission ne peut être discutée. Je déplore donc que le magnifique tableau présenté à cette émission très spéciale n'ait eu aucune représentation prestigieuse et respectée de cette catégorie de carrières.

Dans l'enthousiasme de toutes ces épaulettes distribuées et bien gagnées, une seule manquait vraiment à l'appel. En toute conscience, je vous demande donc pourquoi l'on humilie et l'on se moque d'une femme qui volontairement et en toute connaissance de cause choisit de se marier pour partager avec un homme une vie quotidien-

ne difficile de nos jours, et élever des enfants pour l'avenir? N'a-t-elle pas autant de chances de réussir pleinement qu'une femme qui rêve de devenir premier ministre?

Là comme ailleurs, la chance lui est donnée de préparer, de planifier sa tâche et de se mettre à l'abri d'un éventuel bris de contrat. Il ne lui est pas non plus défendu, avant d'entreprendre sa «job» de mère au foyer, de préparer des études recyclables en cas de besoin.

Encore une fois, c'est à mon avis, une profession tout à fait légitime pour une personne qui en a, bien sûr, les capacités de cœur et d'intelligence. Je vous avoue que je connais bien des cas du genre et que les femmes qui oeuvrent dans ce sens, sont la plupart du temps comblées par leur tâche mais infiniment frustrées par le mépris avec lequel elles sont traitées. Il n'y a vraiment que l'AFEAS qui travaille à leur apporter support et reconnaissance.

Je regrette donc que la belle fête de famille du 30 mars n'ait pas fait une place adéquate à la mère de quatre ou cinq enfants qui compense un peu pour les autres qui n'en veulent pas et qui d'ailleurs font aussi bien de ne pas en avoir. (De nos jours, heureusement, on n'est plus forcée d'être une «maman»).

Mia RIDDEZ-MORISSET
écrivain, comédienne
et animatrice



Lysiane Gagnon

Une réforme insuffisante

■ En déclarant fermement à un groupe de syndiqués du secteur public qui le chahutaient lundi soir à Joliette qu'«il n'y aura plus de grève autre que symbolique dans le secteur des affaires sociales», le premier ministre René Lévesque a été — enfin — fidèle à son instinct, celui qui lui faisait dire depuis longtemps que la grève dans ce secteur est barbare et intolérable.

Pour presque tout le monde, y compris pour nombre de syndiqués, il s'agit là d'une évidence pure et simple. Hélas, le gouvernement aura tergiversé bien longtemps avant de passer à l'action. Et l'on ne sait même pas d'ailleurs exactement si le projet de loi qu'il doit déposer d'ici peu à l'Assemblée nationale sera vraiment de nature à protéger la fragile population des malades hospitalisés ou en attente de soins.

Selon ce qu'on connaît du projet révisé, la grève serait pratiquement inefficace, car la loi exigerait la présence au travail de 90 p.cent des syndiqués dans les institutions pour malades chroniques et les hôpitaux psychiatriques, 80 p.cent dans les hôpitaux de soins de courte durée, etc. C'est déjà une amélioration considérable par rapport au système actuel, qui fait de l'ensemble des services essentiels une matière négociable.

Mais pourquoi ne pas aller au bout de cette logique? Pourquoi permettre à 10 ou 20 p. cent des syndiqués de débrayer, dans des institutions où tout le monde sait — les syndiqués sont eux-mêmes les premiers à l'affirmer — que le personnel est réduit au minimum, par suite des restrictions budgétaires? D'une part, ces débrayages et les perturbations qui les précèdent et les suivent vont évidemment incommoder les patients, voire introduire, dans la chaîne compacte des soins, des risques d'erreurs graves. D'autre part, les effets de ces débrayages ne seront pas assez spectaculaires pour donner aux syndiqués une arme réelle.

Il s'agit donc d'un droit de grève illusoire, maintenu en titre plus que dans la réalité. Ces «grèves» ne nuiraient aucunement à l'employeur, administrateur local ou gouvernement. Elle nuiraient aux malades uniquement, car elles se feraient sentir au ras-du-sol, dans une foule de petits détails inaccessibles à l'opinion publique mais vivement ressentis par toute personne alitée, dans des institutions où même en temps normal, avec 100 p.cent du personnel en poste, les urgences sont engorgées, les soins souvent insuffisants et les risques d'erreurs plus élevés qu'on ne veut le dire.

C'est encore une fois au Conseil des services essentiels que le gouvernement s'en remet pour faire le travail, dans un domaine qui devrait pourtant relever de la responsabilité politique. La législation projetée renforcerait les pouvoirs du Conseil. On conserve le système des «listes», et de tout un appareil bureaucratique à réaction lente pour régir l'exercice d'un droit devenu de plus en plus difficile à exercer mais susceptible de constituer, à l'endroit des plus faibles seulement et même pas des patrons, une «force de nuisance» réelle. C'est également le Conseil qui devrait faire face aux situations imprévues (grèves illégales, mesures de pression, etc.).

Pourquoi prendre un chemin si tortueux quand il serait si simple d'établir des règles claires? La franchise et la droiture seraient bien plus équitables envers les syndicats que ces procédés alambiqués où l'on essaie de faire croire qu'on conserve le droit de grève dans le secteur de la santé tout en essayant de s'organiser pour le réduire à néant.

Pour être efficaces, les membres de ce Conseil devront être courageux et fermes dans le même genre de situations explosives et volatiles qu'un gouvernement élu, ayant pour lui toute la force du pouvoir politique, a été incapable d'affronter (exemples récents: St-Ferdinand et Urgence-Santé). En jetant la patate chaude à d'obscurs citoyens non-élus, le gouvernement leur demande en somme d'agir là où lui-même, qui avait derrière lui la force de l'Etat, n'a pas osé se tenir debout!

Remarquons au passage que le projet de loi a repris cet autre concept aberrant hérité de l'ex-ministre Pierre Marois, le malin apôtre du «recours collectif» comme remède aux grèves sauvages dans les hôpitaux. Un malade lésé (ou l'un de ses proches, ou l'héroïque association de Claude Brunet, à qui les gouvernements confient les jobs sales qu'ils n'osent pas faire eux-mêmes) pourra donc, après avoir été lésé dans son propre corps ou dans sa dignité la plus élémentaire, poursuivre ses soins devant le Conseil des services essentiels! Le type alité qui dépend des infirmiers et des préposés aux malades pour se nourrir, pour se laver, pour uriner, va poursuivre ses soins devant le Conseil des services essentiels ou prioriser quelqu'un de le faire en son nom! Admirable. Inouï. Il y a des jours où l'on se demande qui donc fabrique ces projets insensés? Des humains ou des ordinateurs programmés par des robots? J'exagère, mais le fait est que de tels détails sont révélateurs de toute une mentalité, une mentalité de bureaucrate insensible aux réalités concrètes.

Le programme libéral, à ce chapitre, est encore imprécis (on ne connaît pas toutes les articulations qu'il aurait s'il devait devenir loi) mais il a au moins le mérite de la clarté et de la franchise: on pose en principe que le droit de grève est illégal dans le secteur de la santé et que toute grève illégale serait sujette à de fortes sanctions qui pourraient aller jusqu'au congédiement.

A première vue, cela a l'air répressif, mais c'est seulement parce qu'ici, l'anormal est devenu normal. Partout ailleurs, les gouvernements — et l'opinion publique, et les syndicats eux-mêmes — jugent barbare le recours à la grève dans les hôpitaux. Quand de telles grèves surviennent, elles sont vite réprimées et unanimement condamnées, par les gouvernements au premier chef. L'interdiction du droit de grève dans la santé n'a rien de répressif, à condition — et c'est là-dessus que les Libéraux ne sont pas clairs — que cette contrainte s'assortisse de certaines compensations pour les syndiqués lésés.

Ces derniers doivent recevoir, en échange de la perte d'une puissante arme de négociation, l'assurance que leur travail sera non seulement bien rémunéré mais socialement valorisé, dans la mesure justement où leur travail est essentiel et essentiel en tout temps. Comment? C'est une question à laquelle on n'a pas assez réfléchi, parce que le régime de négociation, dans le secteur public, a atteint les dimensions d'une monstrueuse machine hypercentralisée, dont la tête (les appareils des centrales et l'appareil gouvernemental) a écrasé le corps. Sur le terrain des vaches, là où se vivent les conventions collectives négociées au sommet, on a perdu l'habitude de la responsabilité individuelle, de la coopération et du respect mutuel. C'est cela qu'il faut ramener dans les établissements, et c'est pour cela qu'il aurait été si important que le gouvernement aille plus loin dans ses volontés de décentralisation. Il a quand même amorcé le mouvement, et doit en être félicité, mais en cédant en cours de route aux Establishments syndicaux plus soucieux du pouvoir des centrales que de l'autonomie des syndiqués de la base, il est passé à côté d'une réforme nécessaire.

N.B.

- Priorité est accordée, sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leur nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant le pacte de l'Union, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible, écrire à la machine, à double interligne.
- Adresser vos lettres comme suit: Tribune Libre, LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

Pas du tout d'accord

M. Pierre-Marc Johnson
Ministre de la Justice
Procureur général
Ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales
canadiennes
Québec

J'ai pris connaissance de la documentation que vous avez bien voulu me faire remettre, par courrier spécial, en date du 25 mars et traitant de la situation qui règne à la Sûreté du Québec.

Même si vous prétendez que la décision du gouvernement, à l'égard de l'Association des policiers de la Sûreté du Québec, a été prise en toute justice et équité pour les 300.000 autres travailleurs, je tiens à vous informer que nous ne sommes absolument pas en accord avec les méthodes que vous avez utilisées puisque même si votre prétention, qui s'avère juste, à l'effet que la décision du tribunal d'arbitrage ne constituait qu'une recommandation qui ne liait pas le gouvernement, il n'en demeure pas moins que selon mes souvenirs c'est la première fois que le gouvernement ne donne pas suite à une telle recommandation.

D'autre part nous nous interrogeons sur la justice et l'équité que vous avez appliquées notamment

dans les augmentations salariales que vous vous êtes accordées en tant que membres de l'Assemblée nationale ainsi que celles que vous avez accordées aux divers cadres de la fonction publique et aux membres de la magistrature.

Je tiens d'autre part à vous assurer que la décision que vous avez prise à notre égard, en nous imposant des coupures salariales qui font en sorte que la grande majorité des membres que nous représentons ne reçoivent pas à l'heure actuelle le traitement qu'ils recevaient en juin 1982, n'a pas été acceptée par nos membres et que nous réproposons un tel comportement de la part de votre gouvernement. Nous pouvons vous assurer que nous nous en souviendrons en temps opportun.

D'autre part nous tenons à vous informer que nous ne considérons pas plus démocratique l'attitude de votre gouvernement à l'égard des employés des secteurs public et parapublic, compte tenu de votre intention de nous retirer le droit de négocier l'ensemble de nos conditions de travail, et de restreindre l'exercice de nos droits.

Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec Inc.

Le président général
Jean-Louis HARGUINDEGUY

Des pompiers efficaces

Service des
Incendies de Montréal

Le 21 mars, notre studio d'enregistrement a été incendié. Nous étions heureux de vous voir arriver, mais surtout très inquiets pour notre équipement électronique.

Nous voulons vous remercier publiquement pour toutes les précautions que vous avez prises. Vous

avez déplacé nos appareils et nos instruments pour les placer dans la pièce la plus à l'abri des flammes, de la chaleur et de l'eau. (...) La destruction de nos appareils aurait été un coup fatal. (...) Nous voulons vous féliciter pour votre professionnalisme.

Les Productions Brainstorm
• Projets Jeunes Volontaires
Richard MANDANICE
Bruno LAVOIE

Direction tricéphale

À la suite de l'entente récente signée entre le gouvernement fédéral et les provinces productrices de pétrole, le premier ministre Brian Mulroney a mentionné que le temps était fini pour les compagnies de pétrole de servir de vaches à lait du gouvernement fédéral.

D'autre part, madame Pat Carney, la ministre fédérale de l'Énergie, déclarait que cette entente procurerait des milliers d'emplois. Elle ajoutait que cette entente n'occasionnerait pas l'imposition d'une nouvelle taxe à la pompe. Du même souffle, elle ajoute qu'il n'est pas impossible qu'une taxe à la pompe soit imposée en vue de diminuer le déficit accumulé par le gouvernement précédent.

Un gouvernement qui se tire les

cheveux depuis des mois pour trouver les moyens de baisser le déficit, arrive d'un trait de plume à perdre des revenus de plus de deux milliards, peut nous laisser perplexes quant à la façon qu'il emploiera pour compenser une telle perte de revenus.

La vraie vache à lait a toujours été le consommateur et il le sera davantage après cette entente. Nous devenons donc plus que jamais sous le joug d'intérêts étrangers quant à nos richesses pétrolières.

Le pays est maintenant dirigé par une direction tricéphale. Au premier rang: les multinationales, au deuxième rang: les provinces et au troisième rang: le gouvernement fédéral.

Léandre FAGUY
Sillery

Bénévolat encourageant

Nous aimerions profiter de la Semaine du bénévolat, qui se déroule du 14 au 20 avril pour rendre hommage aux nombreux bénévoles que compte l'Institut national canadien pour les aveugles.

Les mots sont insuffisants pour exprimer notre appréciation à tous ceux et celles qui participent activement aux nombreuses activités de l'I.N.C.A.

En plus des membres du Conseil d'administration de la Division, plus de 250 personnes ont offert environ 10.000 heures de service bénévole en 1984, soit comme narrateur(e) et moniteur(e) pour nos studios d'enregistrement de livres parlés sur cassettes, soit comme accompagnateur (accompagnatri-

ce) et visiteur (visiteuses) auprès des personnes aveugles et handicapées visuelles de la région métropolitaine de Montréal, sans oublier l'aide apportée à divers autres activités de l'I.N.C.A. telle que la Semaine de la canne blanche.

Le personnel permanent et la direction se sentent encouragés et soutenus de travailler avec eux et de savoir que nos services obtiennent l'appui de tant de bénévoles dévoués. Un grand merci.

Micheline TAILLON
coordonnatrice
Service de la bibliothèque
Luc TREMBLAY
coordonnateur
Services communautaires

LIBRE OPINION

Face aux crimes de guerre khoméinistes

L'auteur, docteur en science politique, a publié un livre sur le conflit Iran-Irak et a participé en juillet dernier, avec un groupe de sénateurs canadiens, à une conférence internationale pour la paix dans le Golfe, à Bagdad.

Après avoir passé aux armes plusieurs milliers d'opposants progressistes iraniens, après avoir instauré une répression systématique à l'égard de toutes les minorités nationales (kurdes, arabes, etc.) et après avoir forcé des centaines de milliers de jeunes adolescents à aller se faire tuer dans sa guerre contre l'Irak, le régime khoméiniste vient maintenant de provoquer l'indignation de l'opinion mondiale par son attitude barbare et criminelle à l'égard des prisonniers de guerre irakiens.

Abdolkader
BENABDALLAH

En effet, dès 1981 il ne faisait plus de doute que les prisonniers de guerre irakiens étaient systématiquement torturés ou fusillés. Mais à cause du refus persistant du gouvernement iranien d'autoriser la Croix-Rouge internationale à visiter, dans des conditions normales, ces prisonniers, de tels «crimes de guerre» n'ont pu être confirmés et être ainsi portés à la connaissance du grand public. Ce n'est donc qu'assez récemment, de mai à octobre derniers, que les délégués de la Croix-Rouge internationale ont été capables de visiter neuf camps et ont pu voir 29.000 prisonniers de guerre irakiens, c'est-à-dire tout près de la moitié des prisonniers de guerre retenus en Iran.

Les rapports des commissions d'enquête de cette organisation hu-

manitaire sont alarmants. Ils indiquent que ces visites ne se sont pas déroulées tel que souhaité; une partie des prisonniers ayant été déplacés des camps avant l'arrivée des délégués, d'autres ayant été empêchés de voir les délégués durant les visites. Lesquelles, bien qu'incomplètes, ont cependant permis à cette commission d'enquête d'avoir une vision claire des conditions de captivité des prisonniers et d'attirer l'attention du monde sur cet état de chose.

Ainsi le 10 octobre dernier, dans le camp de Gorgan, les délégués de la Croix-Rouge internationale ont été témoins d'un incident qui a eu pour effet la mort de nombreux prisonniers de guerre irakiens. Lors du passage de cette commission d'enquête dans ce camp, les prisonniers irakiens, ayant tenté de témoigner, les gardes khoméinistes auraient tiré sur eux faisant plusieurs dizaines de morts et des centaines de blessés. La Croix-Rouge internationale a aussitôt dénoncé cet acte barbare et a rappelé à l'Iran ses obligations découlant des Conventions de Genève concernant le traitement des prisonniers de guerre.

Depuis ce jour, l'Iran a suspendu toutes les activités humanitaires de cette organisation sur son territoire et a entrepris une campagne de calomnie contre elle et contre le Croissant Rouge.

Malheureusement, ce qui s'est passé à Gorgan n'est pas un cas isolé, comme l'a clairement confirmé la commission d'enquête de la Croix-Rouge internationale. Des fusillades analogues ont eu lieu dans d'autres camps; causant de nombreux morts et blessés.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, on s'en souvient, les hordes hitlériennes avaient agi de la même façon en entreprenant des assassinats collectifs de prison-

niers de guerre. Ce qui provoqua indignation dans le monde et ce qui fut, à juste titre, qualifié de «crime contre l'humanité». Actuellement, il importe que la conscience mondiale s'oppose avec la même vigueur à la barbarie des hordes khoméinistes.

D'ores et déjà, de nombreuses personnalités à travers le monde ainsi que plusieurs organisations internationales ont condamné les «crimes de guerre» commis par les autorités iraniennes.

Edward Heath, l'ancien premier ministre britannique, a déclaré que l'attitude barbare de Téhéran à l'égard des prisonniers de guerre irakiens «constitue un crime qui est en violation flagrante de toutes les ententes internationales et contrevient aux simples principes de la décence humaine». De son côté Francis Pym, ex-ministre britannique des Affaires étrangères, a désapprouvé avec véhémence les tueries de prisonniers de guerre irakiens. Enfin, Robinson, du parti travailliste britannique, a dit qu'«en plus de la liste des crimes khoméinistes contre les dissidents iraniens, le meurtre de prisonniers de guerre irakiens doit inciter le Conseil de sécurité des Nations-Unies et d'autres organisations internationales à prendre des mesures concrètes contre le régime khoméiniste afin de mettre fin à cette effusion de sang».

Au Canada, le député et président de l'association parlementaire canado-arabe, Robert Corbett, a déclaré: «Je me joins aux citoyens responsables de différentes nations qui ont exprimé leur choc et tristesse suite au récent rapport rendu public de la Croix-Rouge internationale qui donne foi aux déclarations de l'Irak, à savoir que l'Iran tue les prisonniers de guerre irakiens». Le sénateur Heath MacGarrie a fait aussi une

déclaration qui abonde dans le même sens.

Ces dénonciations ont été réitérées par les deux personnalités politiques canadiennes lors d'une conférence organisée à Montréal le 25 février dernier par la communauté arabe canadienne qui voulait ainsi sensibiliser l'opinion canadienne sur ce grave problème. Le député Marcel Prud'homme, présent aussi à cette soirée de sensibilisation a joint sa voix aux deux autres hommes politiques et a dénoncé la barbarie khoméiniste antiarabe et antimusulmane. Enfin un autre orateur invité, écrivain canadien d'origine maghrébine, insista sur le fait qu'«en commettant de tels crimes de guerre, le régime khoméiniste devient non seulement l'ennemi des Irakiens et des Arabes mais aussi de l'humanité entière».

Assistait à cette conférence des diplomates arabes, des représentants de la Ligue des États arabes et de l'OLP, lesquels apprécièrent beaucoup un tel geste de solidarité canadienne en faveur d'un pays arabe, l'Irak.

Ainsi par ses dénonciations des crimes de guerre iraniens, la communauté internationale a clairement exprimé son refus de voir revenir la barbarie dans les rapports entre nations. Au Canada, ce geste de solidarité à l'égard de l'Irak a nettement contribué à améliorer l'image de marque des Canadiens dans le monde arabe. Encore qu'une telle solidarité canado-arabe, pour pouvoir se consolider et durer, devrait être sérieusement «cultivée» par les ambassades et pays arabes. Au courageux soutien politique canadien, le monde arabe doit répondre par de généreuses facilités économiques en faveur du Canada.



Après les parlementaires américains, Robert Bourassa rencontrait hier matin des spécialistes de l'Université John Hopkins, à Washington. téléphoto AP

BOURASSA RENCONTRE DES AMÉRICAINS INQUIETS

Le Québec va-t-il exporter son électricité quoi qu'il advienne?

■ WASHINGTON — Après deux jours passés dans la capitale américaine à regarder Robert Bourassa tenter de convaincre les Américains d'acheter 12 000 mégawatts additionnels d'électricité québécoise, il ressort que la principale inquiétude aux États-Unis, c'est la fiabilité du Québec.

FRANCINE OSBORNE
envoyée spéciale de LA PRESSE

Si l'énergie redevenait rare, comme en 1973, est-ce que le Québec, dans une éventuelle situation difficile, livrerait quand même l'énergie promise?

Hier après-midi, l'ancien secrétaire américain à l'Énergie, James Schlesinger, a déclaré qu'il n'est pas dans l'intérêt du Canada de manquer à sa parole, ajoutant que le pays voisin a d'ailleurs toujours été un partenaire fiable pour les États-Unis. M. Schlesinger, auteur de la préface du livre de M. Bourassa, *Power From The North*, a émis l'opinion que la question du nationalisme américain ne devrait pas constituer un problème majeur, car le Canada et les États-Unis sont déjà liés par d'importants accords stratégiques, concernant la défense aérienne par exemple.

Au petit déjeuner, à l'Université John Hopkins, M. Bourassa a répété, comme la veille aux parlementaires qu'il a rencontrés, qu'il est impensable que le Québec ne s'en tienne pas à ses engagements en matière d'exportation d'électricité. Ce petit déjeuner réunissait quelque 200 personnes, dont une soixantaine de partisans de M. Bourassa venus par avion nolisé de Montréal.

Le directeur de l'École des études internationales à l'Université John Hopkins, Charles Doran, souligne que la fiabilité du Québec dans le cadre d'un contrat à long terme constitue la principale inquiétude des Américains. Ceux-ci se rappellent l'interruption brutale des livraisons de pétrole canadien lors des premiers sursauts de la crise de l'énergie, en 1973.

Coeur du dossier

D'ailleurs, M. Bourassa a admis que cette question est cruciale, lorsqu'il a fait le bilan de sa visite: «Ce qui est important, dit-il, c'est d'établir la crédibilité du projet chez ceux qui prennent les décisions.»

Pour M. Bourassa, cette visite a été particulièrement fructueuse, car elle lui a permis d'obtenir un appui public de plusieurs parlementaires du nord-

est des États-Unis, de formuler le projet d'un article conjoint à ce sujet avec le sénateur Pell, du Rhode Island, ainsi que le soutien actif de M. Schlesinger, maintenant conseiller d'une grande maison de courtage, la Shearson Lehman Brothers, de New York.

En fin d'après-midi hier, M. Bourassa a rencontré Danny Boggs, secrétaire adjoint à l'Énergie. À cette occasion encore, il a insisté sur l'aspect de la sécurité, soulignant qu'il ne faut pas considérer le Canada comme un pays qui ne serait pas fiable.

M. Boggs a déclaré qu'il fallait voir les avantages économiques d'importations massives d'électricité du Québec, indiquant que la loi américaine ne prévoit pas de limite au pourcentage d'électricité que les États-Unis peuvent importer.

Du côté américain, les interlocuteurs de M. Bourassa semblent reconnaître d'emblée que l'électricité québécoise est moins coûteuse et moins polluante que d'autres formes d'énergie, comme le nucléaire et le charbon.

D'ailleurs, M. Bourassa ne craint pas la présence constante des lobbies du charbon et du nucléaire à Washington, car selon lui, les nouvelles concernant les pluies acides et les dangers des déchets nucléaires sont suffisamment dissuasives.

Ambassade

Tout au long de sa visite, M. Bourassa s'est déplacé dans une voiture fournie par l'ambassade du Canada. Dans certaines de ses rencontres, il était accompagné d'un représentant de la diplomatie canadienne.

Le chargé d'affaires économiques à l'ambassade, Jacques Roy, a expliqué que M. Bourassa a joué des mêmes privilèges que ceux accordés à tout visiteur canadien important.

M. Roy a souligné que la voiture de l'ambassade avait l'avantage d'un téléphone intérieur, de sorte que si une difficulté surgissait, M. Bourassa pouvait immédiatement en aviser les autorités canadiennes à Washington.

C'est le Parti libéral du Québec qui a payé les frais de cette tournée de deux jours de leur chef dans la capitale américaine. Pour faciliter les choses, le parti a eu recours à l'une des plus importantes maisons de relations publiques au monde, la Burson Marsteller, qui s'est parfois avérée d'une efficacité discutable.

« UN TRÈS GRAND PROGRÈS DANS LA FONCTION PUBLIQUE »

Ottawa et ses syndicats vont négocier à une table centrale

■ OTTAWA — Le gouvernement du Canada et les deux grands syndicats de la Fonction publique fédérale se sont entendus pour négocier, à l'avenir, selon les principes d'une convention cadre.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

En annonçant la nouvelle hier, le président du Conseil du trésor, M. Robert de Cotret, a affirmé également que le régime de pension des fonctionnaires sera modifié, que le gouvernement a accepté de participer à un régime d'assurance dentaire et que le «réaménagement des employés» sera réévalué.

Donéanmoins, près de 80 p. cent des clauses sur les conditions d'emploi pourront être discutées à une table centrale de négociation, une pour l'Alliance de la fonction publique et une seconde pour l'Institut professionnel de la fonction publique.

Une clause négociée à une table centrale s'appliquera aux conventions collectives individuelles.

Par exemple, dans le cas de l'Alliance, la clause négociée dans l'entente cadre prendra effet dans 39 conventions collectives de ce regroupement syndical.

Aux Communes, M. de Cotret a souligné que les questions monétaires continueront d'être négociées par chaque unité syndicale individuellement. En cas de conflit à une table centrale, l'impasse sera résolue par un comité de conciliation dont les décisions seront exécutoires.

En conférence de presse, le ministre a semblé dire que cette méthode permettra d'éviter les grèves. De son côté, le président de l'Alliance de la fonction publique, M. Pierre Samson, a déclaré que les employés de l'État n'avaient renoncé à leur droit de grève dans aucun cas.

Pension

Pour ce qui est du régime de pension des fonctionnaires, les

modifications apportées visent à le rendre plus conforme aux régimes qui existent dans l'industrie privée. Ainsi, l'indexation automatique actuelle sera remplacée par un mécanisme de protection contre l'inflation, en fonction des revenus de la caisse de retraite.

Le fonds de retraite ne pourra plus accumuler de déficit actuel. Le régime de retraite sera administré par un comité conjoint qui cherchera à obtenir un rendement équivalent aux régimes de pensions privées.

De plus, le gouvernement conservateur a accepté de participer à une régime d'assurance dentaire avec ses employés. Celui-ci sera administré par un conseil de fiducie composé par un nombre égal de représentants patronaux et syndicaux et présidé par une personne indépendante.

Quant au «système de réaménagement des employés», il sera modifié. La période minimale de préavis sera portée de trois à quatre mois, bien que le Conseil

du trésor demandera aux ministères de donner idéalement un avis de six mois aux fonctionnaires avant de les relocaliser.

M. Samson a dit que cette entente était «un pas dans la bonne direction». Il a souligné que les relations patronales-syndicales avaient été pourries au Canada depuis dix ans. «Je ne suis pas satisfait à 100 p. cent, mais il faut être réaliste», a-t-il dit en faisant part de sa réaction.

Pour sa part, le président du syndicat des professionnels (groupe de 20 000 personnes), M. Jack Donegani, a dit que c'était «le plus grand progrès réalisé dans la fonction publique depuis 1967».

L'État et ses employés, a affirmé M. de Cotret, continueront de négocier certains points au cours des prochains mois.

L'Alliance doit consulter notamment ses membres, au nombre de 180 000, sur les modifications au régime de pension.



Les mémoires de Chrétien

■ OTTAWA (PC) — Le député libéral de Saint-Maurice aux Communes, M. Jean Chrétien, qui voulait bien devenir premier ministre du pays il y a un an, a décidé d'écrire ses mémoires sans plus tarder.

Le fougueux homme politique a confié hier aux journalistes qu'il a pris cette décision dès le lendemain de l'humiliante défaite du Parti libéral du Canada, le 4 septembre dernier, dans le but de demeurer alerte mentalement.

Le livre sera constitué de «souvenirs et de réminiscences» de sa carrière politique, échelonnée sur les 20 dernières années. Le «p'tit gars de Shawinigan», comme il se plaît lui-même à s'appeler, a détenu la plupart des principaux portefeuilles du cabinet dans les gouvernements Trudeau. Il a été le grand adversaire de l'actuel leader du PLC, M. John Turner, lors du choix du successeur de M. Trudeau, l'année dernière.

Ses mémoires traiteront notamment du rôle qu'il a joué dans le rapatriement de la constitution, sa participation à la campagne référendaire de 1980 au Québec, et sa tentative infructueuse pour succéder au premier ministre Trudeau.

Mais le livre comportera aussi de nombreux récits relatant des «situations cocasses de la vie de tous les jours et de la vie politique».

Il espère faire rire ses lecteurs en exposant quelques incidents comiques survenus à l'époque où il ne maîtrisait pas encore la langue de Shakespeare.

Il a déjà terminé la rédaction de huit des dix chapitres de son volume et il espère que celui-ci sera publié à l'automne. Il a déjà fait des démarches auprès d'un éditeur dont il n'a cependant pas révélé le nom.

À un journaliste qui lui suggéra d'intituler son livre «Chrétien, l'intéprete bagarreur» (Chrétien, The Gutsy Street Fighter), le député de Saint-Maurice a répondu que la suggestion était bonne.

MULRONEY AVAIT PROMIS DE NÉGOCIER, RAPPELLE GARNEAU

Les libéraux s'opposent au projet qui donne \$110 millions au Québec

■ OTTAWA — Parce qu'ils le jugent insuffisant, les libéraux fédéraux sont déterminés à s'opposer aujourd'hui au projet de loi C-39 qui accorde \$110 millions supplémentaires en paiement de péréquation au Québec.

DENIS LESSARD
de la Presse Canadienne

C'est ce qu'a fait savoir hier le président du caucus libéral du Québec aux Communes, M. Raymond Garneau. Selon lui, le premier ministre Brian Mulroney a ouvert la porte à de nouvelles négociations et il n'est pas question pour son parti de souscrire à un bill qui gèlerait à \$110 millions le supplément du Québec, qui perdrait \$265 millions avec les nouveaux accords fiscaux.

«Il va falloir que M. Mulroney arrête de jouer au fou. À chaque fois qu'il se trouve devant un problème, il dit qu'il y a de la place à la discussion», a lancé M. Garneau.

Après un déjeuner avec les premiers ministres des provinces, au 24 Sussex, il y a deux semaines, M. Mulroney avait soutenu que la proposition fédérale «était raisonnable» mais qu'il était prêt à écouter les vues du premier ministre René Lévesque «s'il y a une façon différente de voir le problème». Cela avait été interprété

comme une ouverture sans équivoque par le ministre québécois des Finances, M. Yves Duhaime.

«Si M. Mulroney dit qu'on peut négocier, il faut que cela soit vrai. Il n'est pas en train de faire une convention collective, derrière une bouteille de scotch dans une chambre d'hôtel. Il transige avec l'opinion publique», a poursuivi M. Garneau, député de Laval-des-Rapides.

Il y a deux semaines, le gouvernement a déposé le projet de loi C-39 qui accorde \$285 millions supplémentaires en paiement de péréquation à six provinces canadiennes, dont \$110 millions au Québec.

C'est aujourd'hui que doit débiter aux Communes le débat en seconde lecture sur ce bill, et M. Garneau a engagé hier son parti à s'opposer aux volontés du gouvernement.

Il n'est pas question, selon lui, que son parti subisse l'odieuse, dans l'opinion publique, de retarder un geste qui accordera davantage au Québec. «On veut plus», a-t-il rappelé.

Pour M. Garneau, il est hors de question que les 40 libéraux fassent un filibuster pour bloquer le bill, «mais on a l'intention d'expliquer notre position pendant une, deux ou trois journées à la population québécoise qui s'est fait jouer».



téléphoto PC

Les Ceausescu à Bécancour

Le président roumain Nicolae Ceausescu, accompagné de sa femme Elena, a visité hier la centrale nucléaire Gentilly II, de Bécancour, alimentée par un réacteur Candu identique à ceux qui sont actuellement en construction en Roumanie. Cinq réacteurs sont présentement en voie d'aménagement dans ce pays communiste, qui en a par ailleurs commandé deux autres, au coût de \$350 millions. M. Ceausescu a écouté attentivement les techniciens qui lui expliquaient le fonctionnement de l'usine de \$1,5 milliard, qui produit 675 mégawatts d'électricité, mais n'a posé aucune question. Pour cette visite, M. et Mme Ceausescu avaient dû revêtir un imperméable protecteur, ainsi que des couvre-chaussures spéciaux, et ceux dont était affublée sa femme a paru beaucoup amuser le président roumain.

Accusé, Côté n'a pas l'intention de laisser tomber les victimes de la MIUF

■ OTTAWA — Selon la présidente de la Fédération des victimes de la mousse isolante d'urée-formol (MIUF), Mme Nicole Lamer, Ottawa est sur le point de laisser tomber les 8 000

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

familles du Québec éprouvées par ce fléau. Mais le bureau du ministre Michel Côté a immédiatement rejeté cette interprétation, affirmant que le ministre n'a demandé qu'un peu de temps à la Fédération.

«Je crois que le gouvernement s'apprête à fermer le dossier», a déclaré Mme Lamer à l'issue d'une rencontre avec le ministre de la Consommation et des corporations, M. Michel Côté, hier à Ottawa.

«Alors que les conservateurs dénonçaient l'attitude des libéraux face aux victimes, le nouveau ministre nous a pratiquement servi une fin de non-recevoir», a dit Mme Lamer.

Lors d'une première prise de contact, en janvier, le ministre avait indiqué qu'il voulait se renseigner avant de nous voir aujourd'hui, affirme Mme Lamer. Maintenant, il nous dit qu'il veut mettre sur pied une «table de concertation» et explique qu'il ne peut augmenter les fonds disponibles pour venir en aide aux victimes, dit-elle.

«Le gouvernement libéral avait décidé qu'il verserait un maximum de \$500 aux propriétaires pour débarrasser leur maison de la mousse isolante, note Mme Lamer. Mais il en coûte

plus de \$12 000 pour nettoyer un simple bungalow.»

D'après Mme Lamer, Ottawa refuse également de se compromettre en émettant des certificats de décontamination aux propriétaires. Le gouvernement a également abandonné le programme de recherche avant même de publier les résultats de ses travaux.

Rien compris

Au cabinet du ministre, on est étonné de la violente sortie de Mme Lamer. «Elle n'a rien compris», a dit l'attachée de presse de M. Côté, Louise Dufresne. «Le ministre a demandé à la Fédération de lui laisser le temps de faire le tour du dossier en promettant de tenir une nouvelle réunion vers la fin de mai où le début de juin», a indiqué Mme Dufresne.

ENQUÊTE DE LA COMMISSION DE POLICE

Pas d'enquête sur les crimes dont le maire de Sorel fut victime

Le maire Marcel Gauthier, deux conseillers et un policier qui s'étaient opposés au syndicat lors d'une assemblée, ont raconté, hier, avoir été victimes d'incidents violents lors des négociations de la Ville avec ses policiers, en 1976 et en 1977.

ANDRÉ CÉDILOT

À la surprise de la Commission de police, la plupart de ces délits n'ont pas fait l'objet d'enquêtes approfondies. Par ailleurs, rien ne permet pour l'instant d'établir un lien entre ces actes criminels et le climat de mécontentement qui régnait à la police, à cette époque.

Dans la nuit du 30 avril 1976, en l'espace d'une quarantaine de minutes, des coups de feu provenant vraisemblablement d'un fusil de calibre .12 ont été tirés dans les vitres de salon des maisons du maire Marcel Gauthier, alors conseiller municipal, du gérant de la ville Théodore Bardier, et d'un officier du service de police, Sarto Saint-Amour.

Au moment même où des policiers prenaient note des dégâts commis à son domicile, Mme Lucille Gauthier, aurait reçu un appel téléphonique d'un inconnu qui menaçait de s'en prendre à son mari. « La prochaine fois, c'est la tête de ton mari qu'on va faire éclater », aurait dit un homme, sur un ton agressif.

De retour aux petites heures du matin après avoir assisté à des parties de baseball des Expos et du Canadien, à Montréal, le maire Gauthier, affirme avoir trouvé sa femme et ses deux enfants dans un état de choc. Il a passé le reste de la nuit à veiller à l'aide d'un fusil de chasse. Il a ensuite communiqué avec le directeur Benoît Turcotte, qui a pris l'affaire en main.

Le conseiller Théodore Bardier, qui doit témoigner aujourd'hui, et le lieutenant Sarto Saint-Amour ont aussi été victimes d'un attentat semblable, cette nuit-là. Bizarrement, l'officier syndiqué n'approuvait pas que ses collègues s'absentent inutilement, en guise de moyen de pression. Cette tactique, a-t-il expliqué, devait avoir pour effet de gonfler la facture de surtemps du service de police.

Le juge Boily exhorte Sorel à engager un directeur de police

Sans attendre la fin de son enquête, le juge Raymond Boily, de la Commission de police du Québec, a exhorté l'administration municipale de Sorel à se conformer au plus tôt à la loi, en engageant un directeur de police.

ANDRÉ CÉDILOT

Les yeux tournés vers le maire Marcel Gauthier, le juge Boily estime inconcevable qu'une institution publique aille à l'encontre de la loi. D'autant plus, a-t-il ajouté, qu'elle est elle-même responsable du maintien de la paix et de l'ordre ainsi que de l'application de la loi.

Il a ensuite rappelé au maire Gauthier que la Commission de police disposait d'équipes de spécialistes pour aider les municipalités à choisir leurs policiers cadres. Ce service, a précisé le juge, est offert gratuitement.

Peu auparavant, un expert-conseil de la Commission de police avait déploré que la Ville ait mis huit ans avant de corriger des lacunes mises à jour, en 1974. Toutes les recommandations ont été mises en application au cours des trois dernières années. On a cependant négligé de compléter les rangs de l'état-major, afin d'épauler les directeurs en place.

Une autre étude de la Commission de police en était arrivée à la même conclusion, en 1983. Au grand étonnement des membres de la Commission, la Ville n'avait pas encore donné suite à ces nouvelles recommandations.

Techniquement, M. Jean-Charles Dumont impute d'ailleurs à cette structure de direction incomplète les problèmes qui minent l'efficacité de la police de Sorel, depuis près de dix ans. « En raison de la dimension du corps de police de Sorel, il n'y a même pas place pour un directeur adjoint, et il y en a maintenant deux... », a-t-il dit, étonné.

Selon lui, la présence d'un directeur et de trois officiers à la tête du service serait amplement suffisante. Les quatre hommes se partageraient l'administration et les opérations du service de police, ainsi que l'organisation de la lutte contre les incendies.

Il affirme néanmoins que la réorganisation du service est sur la bonne voie, puisque les changements les plus importants ont été apportés. « Il y a encore des lacunes, mais l'élan est donné. Il suffit de polir les mesures qui ont été

Report du procès d'Adrien Dubois

Le procès d'Adrien Dubois, inculpé d'importation de stupéfiants pour fins de trafic, qui devait reprendre hier, a été reporté à une date indéterminée afin de permettre à la Cour d'appel de trancher une question de droit.

JOYCE NAPIER

L'avocat de la GRC, Me Jacques Letellier, a annoncé qu'il portait en appel une décision du juge Céline Pelletier, de la Cour des sessions, qui préside le procès de Dubois.

Le juge Pelletier avait permis à Me Léo-René Maranda, l'avocat de l'accusé, de poser à un témoin de la Couronne une question qui aurait révélé le nom d'un informateur de la police.

Me Letellier faisait alors une objection qui fut rejetée par le juge Pelletier.

Non content de la décision du tribunal, Me Letellier en appela du jugement au juge Claire Barrette-Joncas, de la Cour supérieure. Tout en déclarant que le juge Pelletier avait commis une erreur, le juge Barrette-Joncas décida néanmoins qu'il n'avait pas à intervenir.

La question devra donc être tranchée par la Cour d'appel.

17e meurtre

Une autopsie a révélé que ce qu'on croyait être une mort naturelle est en réalité un meurtre, le 17e à survenir sur le territoire de la CUM.

La victime est M. Phylroy Moses, âgé de 43 ans. Il avait été découvert par son épouse dans la baignoire de leur appartement du quartier Côte-des-Neiges.



photo P.-H. Talbot, LA PRESSE

Le maire de Sorel, M. Marcel Gauthier.

Dix mois plus tard, alors que des négociations étaient encore en cours entre la Ville et le syndicat des policiers, un ou des inconnus ont incendié le camion du conseiller Florient Ledoux et fracassé d'un coup de feu une vitre de la maison d'un autre membre du Conseil municipal de l'époque, Charles-Omer Péloquin. Les deux hommes avaient également fait l'objet de menaces. Ces délits n'ont jamais été éclaircis, en dépit de la participation de la Sûreté du Québec.

Interrogé, l'ancien directeur Benoît Turcotte se dit toujours d'avis que « l'Association des policiers avait sûrement quelque chose à voir avec cette série de méfaits ». Il se dit toutefois dans l'impossibilité d'en établir la preuve. C'est ce qui explique qu'il ait gardé ces dossiers d'enquêtes à son domicile à la suite de sa démission, à la fin de 1981. Il dit avoir remis les documents au greffier de la Ville il y a à peine un an, après avoir appris qu'une enquête avait été entamée par la Commission de police.

D'autres incidents pour lesquels on dit avoir identifié des suspects devraient être étalés publiquement aujourd'hui, lors de la sixième journée d'audience de la Commission de police.

implantées », a-t-il dit, en louant le travail accompli par les directeurs André Péloquin et Gilles Leith, en dépit du peu d'expérience et de connaissances qu'ils possèdent en matière de gestion d'un service de police.

UN BON COUP D'POUSSE



Il se plante tout l'été

DAHLIAS
au choix
1 19\$
ch.

TERRE NOIRE

Sac de terre noire
30 litres
3 pour 500\$

Engrais "Bogazon" 16-4-6 BOTANIX
Engrais pour pelouses
60% de roquette
no engrais de votre
20 Kg 047042
16 95

Sécateur à main
DORCY 597\$

Vermiculite horticoles
4 pi cu.
788\$

Bâtons d'engrais
JOBE'S 347\$

Râteau à jardin
747\$

Prix payez et emportez du 17 au 24 avril 1985

La Carte Clé

BOTANIX

JARDIN CLÉROUX & FRÈRES 13230, boul. Gouin ouest PIERREFONDS (514) 626-6040
PÉPINIÈRE & BRICOLEUR NOTRE-DAME INC. 325, rue Notre-Dame REPENTIGNY (514) 585-3983
CENTRE DU JARDIN OUTAOUAIS INC. 607, rue Chicoutimi VAUDREUIL (514) 455-1603
SEMENCE SUPÉRIEURE INC. 2051, rue Victoria SAINT-LAMBERT (514) 672-5030

Pastelli... encore davantage à découvrir!

Pastelli... les restaurants qu'il faut absolument découvrir! Pastelli... une grande variété de mets de qualité minutieusement préparés incluant soupe minestrone et crème glacée, à prix très avantageux.

Le menu Pastelli encore plus varié, toujours aussi alléchant!

Chez Pastelli, chaque repas est préparé avec soin, mijoté le temps qu'il faut et finement épicé pour lui donner pleine saveur.

Pour satisfaire tous les goûts, Pastelli a ajouté une grande variété de plats à son menu. Goûtez-les. Vous y retrouverez toute la saveur, le bon goût qui caractérise si bien Pastelli!

Délicieux tortellini, fettuccini, savoureux spaghetti, pizza bien garnies, lasagnes gratinées juste comme vous les aimez, saucisses italiennes, sans oublier les délicieuses assiettes combinées avec pizza et spaghetti, comme le combo à l'italienne ou celui du pêcheur... Pastelli vous offre des mets copieusement garnis, à des prix très alléchants. Pour couronner votre repas, nous vous proposons tout le bon goût de nos excellents desserts et l'arôme de nos cafés italiens.

Vous devez absolument goûter à nos nouveaux mets.
Essayez-les!

Tortellini
Fettuccini
Ravioli

Et plus encore!
Car Pastelli vous a cuisiné toute une variété de plats des plus appétissants.



Les enfants ont leur propre menu!

Pour les enfants, Pastelli a prévu un menu complet incluant boisson et crème glacée, à des prix spécialement conçus pour vous. Pour les amuser, Pastelli leur offre des napperons qu'ils peuvent colorier à leur guise!

Le bon goût est de rigueur partout!

Chez Pastelli, vous aimerez le décor verdoyant et lumineux, l'aménagement dégagé qui favorise l'intimité tout en se prêtant à l'accueil de toute la famille et des amis.

Copyright, tous droits de reproduction et de traduction réservés - Canada 1985 - Les Restaurants Pastelli Inc., Laval, P.Q., Canada

650, boul. des Laurentides Laval 2650, chemin Chamby Longueuil 12825, rue Sherbrooke Est Pointe-aux-Trembles 10350, boul. Pie IX Montréal-Nord 6675, rue Jean-Talon Est St-Léonard 1019, rue Ste-Catherine Est Montréal 5350, rue Sherbrooke Est Montréal 107, Promenade du Portage Hull

IL FAUT
QUE ÇA
BOUGE

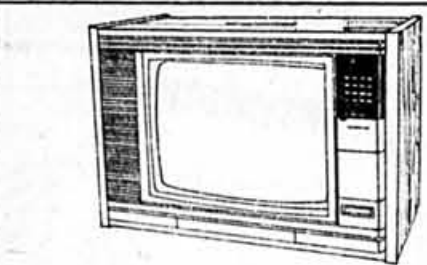
LA PLUS GRANDE
VENTE D'ENTRÉPÔT

GRATUIT CARTE DE MEMBRE
CLUB DE VIDÉO

MITSUBISHI
ELECTRONIQUE
POUR LE CONSOMMATEUR

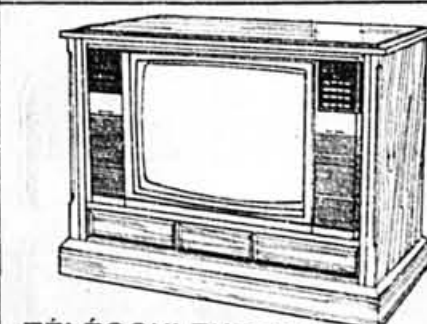
MAGNÉTOSCOPE à quatre têtes

— chargement frontal
— télécommande sans fil à 29 fonctions
— accès direct à 139 canaux
— 8 événements/14 jours
— modèle HS-330R
GARANTIE DE 2 ANS



TÉLÉCOULEUR 20"

Modèle CS-1972C
— Télécommande sans fil à 17 fonctions
— Sortie audio variable — Convertisseur intégré
GARANTIE DE 5 ANS



TÉLÉCOULEUR 26"

— Avec station FM stéréo
— Télécommande sans fil à toutes fonctions
— Convertisseur 139 canaux intégré
— 4 haut-parleurs scellés
— Affichage de l'heure et du canal
GARANTIE 5 ANS

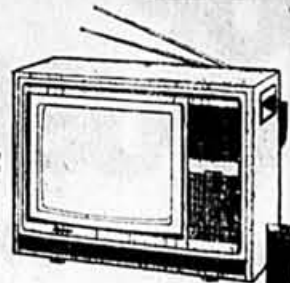
SPEL SONY
VENTE 28^e ANNIVERSAIRE
DES SPÉCIAUX IMBATTABLES
47 OUEST, FLEURY
381-9261
en affaires depuis 1949

TÉLÉCOULEUR

14"

Modèle CS-1396C

— Télécommande sans fil
— Syntonisateur 139 canaux
— Meuble en bois



GARANTIE DE 5 ANS



MONITEUR COULEUR DE 20"

Modèle CS-2061 C
— Télécommande sans fil
— Convertisseur intégré
GARANTIE 5 ANS



Modèle VS-403 CA

— La seule et unique 200 piques lamberts
— Ecran lavable antireflets
— Syntonisateur de fréquence sur 139 canaux
— Télécommande sans fil toutes fonctions
— Deux jeux d'entrée vidéo et audio stéréo
— Sorties pour haut-parleurs externes

Modèle 1986

3495\$

Livraison sans semaine

Métro : le conseiller Berthelet s'étonne de la lenteur des travaux

■ S'il n'en tenait qu'au conseiller du RCM, M. André Berthelet, on ouvrirait dès maintenant les cinq stations de la ligne 5 du métro qui sont tout-à-fait prêtes. Celui-ci s'étonne, du reste, que ce tronçon ne puisse être mis en service avant le début de 1986; c'est à cette date que doivent être complètement terminés les travaux d'aménagement de cette nouvelle ligne ouest-est.

DENIS MASSE

Désireux d'accélérer l'ouverture du métro dans le quartier Jarry, qu'il représente, M. Berthelet a posé la question au président du Comité exécutif de la CUM, M. Pierre DesMarais II, à la séance d'hier soir.

L'administrateur lui expliqua alors qu'une étude en cours prévoit justement de déterminer quels seraient les coûts additionnels d'exploitation avant terme des cinq stations en question.

M. Berthelet de son côté conclut à l'imprévoyance. Il s'étonne encore, non plus que les stations ne puissent être ouvertes maintenant, mais que les responsables n'aient pas déjà prévu au budget les sommes nécessaires — peut-être 5 à 6 millions\$ — qui auraient permis de desservir le

secteur nord-est de la ville avant l'échéance de 1986.

Les cinq stations fin prêtes sont: De Castelnau, Jean-Talon II, Fabre, D'Iberville et Saint-Michel. Il reste certains travaux de finition à réaliser dans deux ou trois de ces cinq stations, mais comme il ne s'agit, selon les études déposées au conseil, que de 4 à 5 p. cent de l'ensemble des chantiers, il ne doit s'agir, conclut M. Berthelet, que de vitres à poser ou de quelque gadget vite installé.

Le conseiller de Jarry voit de multiples avantages à ouvrir ces stations dès maintenant, ne serait-ce que celui de la décongestion de la circulation automobile aux heures de pointe.

Feu vert à l'Université

Par ailleurs, le conseil de la CUM a pris connaissance, hier soir, d'une entente conclue entre la CTCUM et l'Université de Montréal où la station projetée sur le campus n'en est actuellement qu'à 4 p. cent de sa réalisation complète.

Selon l'entente, l'Université cède gratuitement à la CUM les droits nécessaires à l'exploitation du métro, pour la durée entière du maintien de cette ligne. En contre-partie, la CUM s'engage à construire un raccordement sou-

terrain qui reliera la station Édouard-Montpetit à l'entrée principale du Stade d'hiver et un raccor-

dement en surface entre le Stade d'hiver et le CEPNUM.

Les travaux de la station Université-de-

Montréal ont débuté en mai 1984 et ne seront pas terminés avant encore dix-huit mois.

Le RCM dépasse de plus du tiers son objectif de financement

■ La campagne de financement du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) a dépassé son objectif de plus du tiers avec des contributions de \$80 377. Et il achève sa campagne avec un nombre record de souscripteurs et de nouveaux membres.

MARIANE FAVREAU

L'objectif de cette 11^e campagne de financement du RCM avait été fixé à \$60 000. En quatre semaines, le parti a donc recueilli plus de \$80 000, ce qui représente près de \$37 000 (85 p. cent) de plus que l'an dernier.

C'est donc l'euphorie dans ce parti politique municipal qui constitue l'opposition officielle à l'hôtel de ville de Montréal. Le chef du RCM, M. Jean Doré, y voit un message de plus en plus clair de la population.

« Si autant de personnes, à 19 mois des prochaines élections, prennent le temps de nous accueillir et de souscrire concrètement à nos points de vue, c'est sûrement que quelque chose est appelé à changer à Montréal. Et que cela devient de plus en plus urgent. »

Il signale également que les \$80 000 recueillis représentent presque le minimum vital pour son parti. « De plus en plus, la

population compte sur notre action, sur nos recherches, sur nos débats pour être mieux informés de la vie municipale montrealaise. »

La majorité des districts ont dépassé leur objectif mais les secteurs Plateau Mont-Royal, Rosemont, Ahuntsic et Mercier ouest ont réussi les meilleures performances. Le quartier Saint-Edouard a récolté 210 p. cent de son objectif. Par contre, on n'a pas recueilli un sou à Rivière-des-Prairies, faute peut-être d'y être allé.

Les deux coprésidents de la campagne, MM. Robert Perreault et John Gardiner, se sont montrés ravis que l'organisation du RCM soit présente partout. Ils y voient un bon augure pour les 19 mois qui précèdent l'élection.

Même si la compilation n'est pas terminée, le RCM assure que cette campagne lui a permis d'accueillir un nombre record de nouveaux membres. De même, un nombre record de souscripteurs ont donné au RCM.

Cette nouvelle « aïssance » financière permettra sans doute au parti de réduire son déficit (environ \$27 000), constitué d'emprunts contractés auprès de sympathisants.



"N'en parle
à personne,
Claude!"

Privacy Plus de Motorola... une radio bidirectionnelle FM hautement performante qui sait être discrète.

Lorsque vous devez échanger des communications confidentielles, vous pouvez compter sur la radio à lignes auxiliaires 'trunking' Privacy Plus de Motorola. Elle est aussi discrète que son nom le dit.

La radio Privacy Plus fait bien plus pour vous que rechercher et sélectionner un canal — elle interdit aussi l'accès de votre ligne à tous les autres usagers. Vous pouvez donc établir en toute confiance une communication très claire avec votre

interlocuteur. Sans interruptions.

A l'abri des oreilles indiscrettes.

Privacy Plus met à votre disposition jusqu'à vingt canaux à commutation informatisée. Ainsi, même si tous les canaux sont occupés momentanément, votre appel est mis en attente sur base 'premier arrivé, premier servi' jusqu'à la libération d'un canal. Personne ne peut 'voler' votre ligne.

Les fonctions Appel au sous-réseau, Alerte, Appel au réseau et Système à accès multiple sont offertes.

Pour recevoir tous les détails, appelez le représentant Motorola de votre localité — ou appelez Motorola sans frais au

1-800-361-1319

MOTOROLA LIMITÉE
Division des communications Mieux construits pour mieux durer.

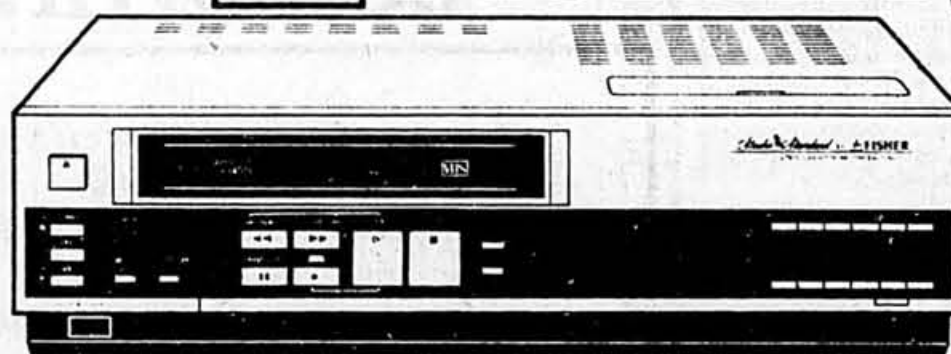


Audiotel



FISHER

105
CANAUX
TÉLÉCOMMANDE
SANS FIL

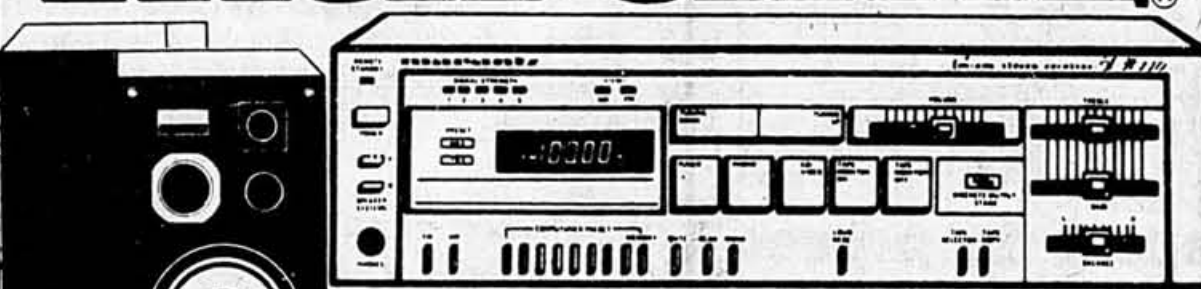


MAGNÉTOSCOPE À CASSETTE VHS MODÈLE FVH 720

- Syntonisateur de 105 canaux
- Télécommande sans fil à 8 fonctions
- Recherche avant/arrière à 9 fois la vitesse régulière
- Image stable pendant la recherche et arrêt sur image

\$499

marantz



L'ensemble comprend:
RÉCEPTEUR AM/FM STÉRÉO MODÈLE SR-440
• Sortie de puissance de 30 watts RMS par canal à 8 ohms de 20-20,000 Hz
• Distorsion harmonique totale ne dépassant pas 0.05%
• 16 stations préprogrammées à mémoire électronique

TABLE TOURNANTE À ENTRAÎNEMENT PAR COURROIE MODÈLE TT-140

• Retour et arrêt automatique

• Cartouche magnétique incluse

HAUT-PARLEURS AVANTI À 3 VOIES

MODÈLE M-1250

• Un 12" pour les basses, un 8" pour les médiums et un 2 1/2" pour les hautes fréquences

• Puissance de 65 watts RMS chacun

GARANTIE
10
ANS

**60
WATTS
RMS
TOTAL**

\$697

MONTRÉAL Métro Beaudry 6334 St-Hubert 271-3848	MTL-EST Métro Carillon 6257 est. Sherbrooke 259-2578	MTL-NORD 10112 boul. St-Michel 381-7803	WESTMOUNT 3017 ave. de Sherbrooke 484-1105	DOLLARD Des Ursulines 4603 boul. Des Sources 684-1631	VERDUN Métro de l'Est 3965 Wellington 788-2407	LASALLE 422A Avenue D'Iberville 366-3834	BROSSARD 7065 boul. Lapinière 686-1851
LONGUEUIL 2098 Chemin Chambly 678-8420	LAVAL 1781 boul. Boul. St-Martin 687-0958	DUVERNAY 2810 boul. de la Concorde 687-8800	REPENTIGNY 1811 boul. d'Angoulême 881-6878	CHATEAUGUAY 1811 boul. d'Angoulême 698-0213	ST-LAURENT 1813 O'Brien 332-6047	KIRKLAND 3712 boul. St-Charles (Plaza Kirkland) 694-8268	?
GRANBY 3140 DORION 366 boul. Harwood	378-0079 472-1106 455-6153	ST-JEROME 314 ST-JEAN 709 St-Jacques ST-HYACINTHE 1700 Des Canadiers	432-2826 346-0255 774-2224	TROIS-RIVIERES 4445 boul. Royal SHERBROOKE 25 ouest rue King QUEBEC 111 boul. Charest ouest	379-4323 566-0856 687-2215	ROUEN 51 rue Principale VAL D'OR 564 3 ^e Avenue	782-7123 825-8125

DATE DE PUBLICATION: LE MERCREDI 1^{er} MAI 1985 DATE DE TOMBÉE: LE MERCREDI 24 AVRIL 1985

JARDIN ET MAISON

RESERVEZ DÈS MAINTENANT: PUBLICITÉ DE DÉTAIL: 285-7202 PUBLICITÉ GÉNÉRALE: 285-7306

Notre cahier spécial offre aux
merchants concernés une
occasion unique d'augmenter
leur chiffre d'affaires par une
annonce appropriée.

la presse

Plus de Canadiens vont au travail en auto

OTTAWA (PC) — L'augmentation du prix de l'essence et la vogue grandissante du conditionnement physique n'empêchent pas un nombre accru de personnes d'utiliser leur automobile pour se rendre au bureau ou à l'usine.

C'est ce qui ressort des données rendues publiques hier par Statistique Canada.

En 1984, 54 p. cent des personnes qui doivent utiliser un moyen de transport pour se rendre au travail l'ont fait au volant de leur automobile, sans transporter

aucun passager, ce qui représente une hausse de cinq p. cent par rapport à 1983, de 11 p. cent par rapport à 1982.

Le nombre de personnes qui sont allées travailler en automobile, que ce soit seules ou avec des passagers, a atteint le nouveau record de 7,03 millions, ou 74 p. cent du nombre total de voyageurs au travail en 1984.

Cette hausse reflète une tendance qui persiste depuis déjà quelques années, souligne Statistique Canada.

Une partie de cette

situation s'explique par l'accroissement du nombre total de ceux qui voyagent sur une base quotidienne en direction de leur lieu de travail. En deux ans, ce nombre a augmenté de près de 9,5 millions.

Néanmoins, pour des motifs que Statistique Canada n'est pas en mesure d'expliquer, la croissance de l'utilisation de l'automobile est plus importante que l'augmentation du nombre de voyageurs.

Le Québec est la province où l'usage de l'automobile est comparativement le moins élevé, avec 71,3 p. cent des travailleurs, tandis que l'île-

du-Prince-Édouard est celle où l'usage de l'automobile est le plus grand, soit 87,4 p. cent.

Pour les fins de l'étude, Statistique Canada inclut dans ses données toutes les personnes qui ont un emploi, à l'exclusion de celles qui demeurent « à zéro mille »

de leur lieu de travail, ou qui doivent circuler entre différents lieux de travail sur une base régulière.

Mode de transport sportif

Pour ce qui est des sportifs, adeptes de la marche à pied, on en comptait environ 915 000 à se rendre au travail de cette façon

en 1984 au Canada, soit 10 p. cent du total.

Il s'agit d'une hausse de quatre p. cent sur une période de deux ans. Mais cette augmentation est moindre, proportionnellement, que la croissance du nombre de travailleurs.

C'est Terre-Neuve qui compte la plus grande proportion de

marcheurs, avec 14,7 p. cent, et la Colombie-Britannique qui en compte le moins: 8,1 p. cent.

Quant à la proportion des citoyens qui se servent des moyens de transport en commun, elle a décroché d'un p. cent entre 1983 et 1984, passant à 14 p. cent.

DATE LIMITE 30 AVRIL

Pour adhérer à l'assurance-maladie individuelle complémentaire de La Croix Bleue du Québec.

LA CROIX BLEUE

Parce que personne n'a les moyens d'être malade.

(514) 286-8403 (418) 687-2223
à Montréal à Québec
(819) 562-3000 1-800-361-5139
à Sherbrooke de l'extérieur (sans frais)

LE MONDE DU TRAVAIL

PAR LISA BINSSE

Labatt

Les négociations reprennent aujourd'hui entre la Brasserie Labatt et le syndicat représentant ses 750 employés, en grève depuis dimanche. Lors d'une rencontre mardi avec le syndicat, la section locale 1999 des Teamsters, l'employeur a appris les raisons qui ont provoqué le rejet de l'entente de principe dimanche par les salariés. Les deux points litigieux sont la caisse de retraite et le statut des employés temporaires et stagiaires. Hier, les discussions se poursuivaient au sein de l'entreprise pour tenter de trouver une solution aux problèmes et en arriver à un règlement du conflit. Du côté syndical, l'unique porte-parole, le président Louis Lacroix, était absent... jusqu'à demain.

Accident de travail

Deux travailleurs de la construction ont été blessés hier sur un chantier à Châteauguay lorsqu'un mur de blocs de ciment était emporté par le vent. Selon le syndicat, la Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers, l'entrepreneur général, Gérard Laberge, ne respectait pas les règlements de base en santé-sécurité sur le chantier: pas de surveillance, pas de salle à manger, pas de bureau, pas de téléphone. Lors d'une récente enquête, des inspecteurs de l'Office de la construction du Québec, ont trouvé que des sous-traitants engageaient des ouvriers sans carte de classification comme la loi l'exige. Une plainte a été déposée à la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

Vidéotron

La compagnie Télécanal Vidéotron vient de signer une première convention collective avec ses 110 employés des secteurs technique et soutien, membres depuis neuf mois du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FNQ). Rémi Girard, président de la section locale 2870, a déclaré que les parties « n'ont qu'à se féliciter de l'excellent climat qui a prévalu pendant toute la durée des négociations ». Selon le conseiller syndical Gilles Mathieu, des gains considérables ont été réalisés au niveau de la rémunération, grâce à la reclassification des employés. Les salaires varient entre \$20 000 et \$49 000. Les employés ont aussi obtenu l'indexation au coût de la vie, la semaine de 35 heures et la sécurité d'emploi. Les opérations de Télécanal Vidéotron s'étendent de Valleyfield à Lévis.

Weston

Les 350 employés de la production de la boulangerie Weston de Longueuil, membres de la CSD, ont voté cette semaine en faveur de la grève dans une proportion de 94 p. cent, après avoir rejeté à plus de 95 p. cent les dernières offres patronales. Le syndicat tente sans succès depuis plusieurs mois de renouveler sa convention collective, mais les discussions périment, selon le syndicat. Les points litigieux sont l'ancienneté et les activités syndicales. L'employeur ne veut pas reconnaître les salariés saisonniers comme faisant partie de l'unité syndicale et s'objecte à ce que le syndicat puisse déposer un grief à leurs noms. Mais aussi en suspens des questions comme les changements technologiques, les horaires de travail, la réduction du temps de travail et la santé-sécurité. Les demandes salariales n'ont pas encore été discutées. D'autres rencontres de négociation sont prévues la semaine prochaine.

Coplanam

La quatrième mise à jour annuelle (1985) de l'Index et résumés de sentences arbitrales de griefs, fait par Coplanam vient de paraître. Ce volume représente près de 4 000 résumés de sentences arbitrales de griefs pour les 15 dernières années, de 1970 à 1984 inclusivement. Il est accompagné d'un index analytique pour identifier rapidement les décisions arbitrales pertinentes à tout problème qui survient dans le domaine des relations de travail.

Quel numéro What number?

Le théâtre Arlequin présentera le 26-27-28 avril prochain le film *Quel numéro What number?* qui porte sur l'impact du travail automatisé. Dans ce film de Sophie Bissonnette, réalisé par André Chapdelaine et Yvon Lachapelle, des secrétaires, des téléphonistes, des caissières de magasin et des employés des postes expliquent l'impact des changements technologiques sur leur travail. Il y est question des femmes au service des machines, du drame quotidien qui se joue sur les lieux de travail. Ce film se veut aussi une étude de l'informatisation du travail en période de crise économique: la perte de contrôle sur le travail, la déshumanisation, la fragmentation des tâches, la surcharge mentale, les nouvelles formes de surveillance électronique et les pertes d'emploi.

Ville de Verdun

Les cols bleus de la Ville de Verdun ont donné cette semaine un mandat de grève à l'exécutif de leur syndicat, affilié au Syndicat canadien de la fonction publique, dans une proportion de 95 p. cent. Le syndicat soutient que les négociations pour le renouvellement du contrat de travail, échoué depuis le 1er janvier dernier, périment depuis novembre dernier. Un porte-parole syndical tient des négociateurs patronaux « intransigeants » responsables de l'impasse actuelle.



LES TOMATES

Pastene

AJOUTEZ-LES À VOS METS PRÉFÉRÉS



ATELIER
Service de réparation

CLINIQUE VIDEO

• TÉLÉVISION
• AUDIO
• RADIO
• AUTO RADIOS

TÉLÉPHONE
253-7598

NOUVEAU CONCEPT

5 magasins, une seule adresse

- Un VASTE MAGASIN d'audio, télévision, vidéo, radios et accessoires.
- Une BOUTIQUE TRÈS SPÉCIALISÉE en ordinateurs.
- Un MAGASIN D'AUTORADIO.
- Un CENTRE DE LIQUIDATION permanente immense.
- Un CLUB DE LOCATION-VIDÉO offrant plus de 2 500 films.
- Un ATELIER D'INSTALLATION D'AUTORADIO.
- Un ATELIER DE SERVICE COMPLET tous appareils, toutes marques.

GRATUIT
pour tous nos clients

UNE CARTE DE MEMBRE annuelle de notre club vidéo.

GRATUIT

104 FILMS VIDÉO
avec tout achat de 500 \$ et plus, à votre choix, à raison de deux films par semaine, sur une période de douze mois, pour une tournée classique, le lundi, mardi ou mercredi exclusivement.

SONY
L'APOGÉE DES TÉLÉVISEURS TRINITRON

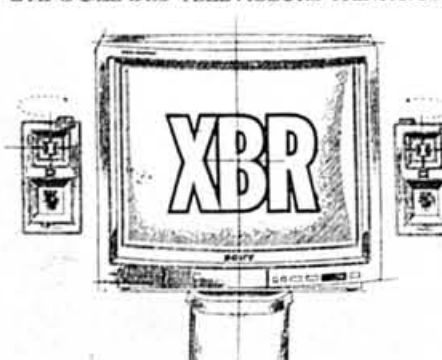


KV-2680R 28 po

- Synchronisation Express à synthèse fréquentielle
- Circuit de synchronisation à capacité de télé-distribution
- Couleur dynamique
- Image dynamique
- Focalisation dynamique
- Filtre « Colorpure »
- Affichage sur l'écran

UN PRIX EXCEPTIONNEL

SONY
L'APOGÉE DES TÉLÉVISEURS TRINITRON



XBR

Présenté au MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE

SONY
L'APOGÉE DES TÉLÉVISEURS TRINITRON



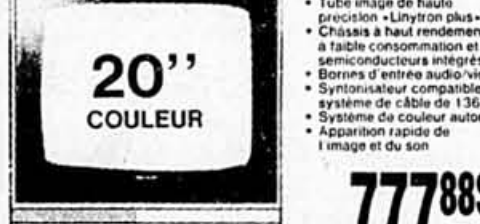
28 po KV-2670R

- Couleur et image dynamique
- Affichage sur l'écran
- Filtre « Colorpure »
- Synchronisation Express à synthèse fréquentielle
- Circuit de synchronisation à capacité de télé-distribution
- Focalisation dynamique

UN PRIX DES PLUS COMPÉTITIFS

Meuble en sus

SHARP
20H550C



20" COULEUR

77788\$

Un luxe et une beauté futuristes. Téléviseur couleur à écran de 20".

- Tube image de haute précision « Linturon plus »
- Châssis à haut rendement à faible consommation et à semi-conducteurs intégrés
- Bornes d'entrée audio-vidéo
- Synchronisateur compatible avec le système de câble de 136 canaux
- Système de couleur automatique
- Apparition rapide de l'image et du son

UN PRIX EXCEPTIONNEL

ORDINATEUR
Panama XT



Fabriqués au Québec par OGIVAR INC.

- 2 lecteurs disque à 320k
- Une sortie parallèle
- Une sortie RS-232
- Carte monochrome ou graphique
- Microprocesseur 16 bits 8088

28888\$

MITSUBISHI
CS-1960C



20" COULEUR

À PRIX EXCEPTIONNEL

- 139 canaux
- Télécommande
- Synchronisation manuelle et automatique
- Réglage tonalité
- Image instantanée

UN PRIX EXCEPTIONNEL

SONY
Le série Designers de Sony



CHAÎNE VX550

- Récepteur STR-VX550 de 50 watts par canal
- La table de lecture PS-LX500 à bras rectiligne
- Le magnétophone à cassette TC-FX600
- Les haut-parleurs à 3 voies modèle SS-957

Meuble en sus

139888\$

harman/kardon



Dual JBL

- L'amplificateur modèle HK-380, de 60 watts total avec synchronisateur AM/FM
- La table de lecture CS-515, semi-automatique
- Les haut-parleurs à 2 voies, de JBL, modèle 220 de 70 watts

Meuble en sus

99888\$

PIONEER



SA-740

- L'amplificateur intégré modèle SA-740 de 40 watts par canal
- Le synchronisateur FM-AM, modèle TX-301
- Le magnétophone à cassette modèle CT-540 avec Dolby
- La platine à retour automatique et entraînement par courroie modèle PL-340
- Les enceintes à 3 voies et 3 haut-parleurs modèle CS-549
- Le meuble audio à porte en verre, roulettes et prise de casque d'écoute, modèle CB-A500

Meuble GRATUIT

99888\$

GARANTIES: Selon les termes et conditions mis en vigueur par le fabricant au moment de l'achat.

REMBOURSEMENT: De la différence de prix si votre appareil se vend moins cher ailleurs dans les 30 jours suivant l'achat au Marché de l'Électronique.

MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE

6060 TÉLÉPHONE 253-1122

MÉTROPOLITAIN EST SORTIE LACORDAIRE

A.M.X. • CONCORD • SONY • RCA • FISHER • PANASONIC • SANYO • MAGNAVOX • TOSHIBA • MITSUBISHI • ORTOFON •

CLARION • NORESCO • MELOTONE • FUJII • J.I.L. • EMERSON • A.M.X. • CONCORD • TECHNICS • MAGNASONIC • FUJII • J.I.L.

LA P'TITE QUI... EN A D'DANS!



La Pulsar NX

Vous pouvez maintenant vous offrir une voiture sport au prix d'une économique.

La Pulsar NX est souple, agile et pleine d'allant.

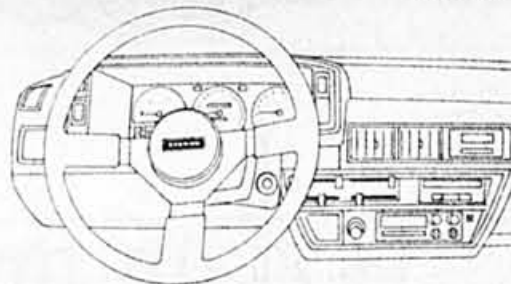
Son moteur de 1,6 litre, avec boîte à 5 rapports (ou automatique en option), en fait une voiture à la fois économique et sportive. Suspension à roues indépendantes, traction avant: la Pulsar possède une tenue de route digne des sportives beaucoup plus chères.

Asseyez-vous, mettez-vous à votre aise: la colonne de direction est inclinable, les sièges baquets s'ajustent à votre position préférée. Devant vous, un groupe complet d'instruments, y compris le tachymètre, en équipement standard. Et tout autour, ces avantages si

typiquement Nissan: radio AM/FM stéréo à 4 haut-parleurs; luxueuse sellerie de sièges; désembueurs de glaces latérales; essuie-glace à balayage intermittent et cadence variable; dégivreur électrique de lunette arrière; deux rétroviseurs extérieurs à télécommande. Et ce ne sont là que quelques exemples.

Même si la Pulsar possède l'allure et l'équipement d'une sportive, elle offre quand même suffisamment d'espace pour quatre personnes. Et s'il s'agit plutôt de bagages, vous pouvez rabattre la banquette arrière pour faire de la place.

Oui, la Nissan Pulsar NX en a d'dans. Et elle est à vous pour 9 595 \$* seulement.



Groupe complet d'instruments, commandes à bonne portée de la main.

NISSAN PULSAR NX



* Le prix mentionné est le prix du modèle de base, soit le prix qui a été suggéré par le fabricant en date du 1^{er} avril 1985. Ce prix ne comprend pas les frais de transport, les frais de livraison du concessionnaire, l'immatriculation ou les taxes. Le concessionnaire peut demander un prix inférieur. Certains des équipements représentés ou décrits sont optionnels moyennant supplément.

NISSAN
ÇA BOUGE EN GRAND.



AUTO GOUVERNEUR INC.
1501, boul. des Laurentides
LAVAL 668-1650

ST. EUSTACHE NISSAN LTEE.
801, boulevard Sauve
ST. EUSTACHE 472-8666

ROGER BAUDIN AUTOMOBILES INC.
10511, avenue Bellevue
MONTREAL-NORD 321-8600

GARAGE MODELAUTO INC.
12230 est, rue Sherbrooke
POINTE-AUX-TREMBLES 645-4546

CITÉ NISSAN
3500, cours Jean-Jacques
MONTREAL 739-3175

BRUCY AUTO INC.
900, boul. Horwood
VAUDREUIL 455-1434

BROADWAY AUTOMOBILE LTEE.
7550, rue Broadway
VILLE LASALLE 366-8931

ALEXANDER AUTOMOBILES INC.
4100, Chemin Gascon
TERREBONNE 477-1444

FAIRVIEW NISSAN LIMITEE
345, boul. Brunswick
POINTE-CLAIRE 697-9141

AUTOMOBILES RÉAL CROTEAU LIMITEE
760 est, rue St. Charles
LONGUEUIL 677-8953

SNYDER NISSAN LTEE.
2125, rue Notre Dame
LACHINE 634-7211

MERCIER NISSAN INC.
55, rue St. Jean Baptiste ouest
MERCIER 691-9541

A. F. ECONOMIQUE AUTO INC.
818, boul. Labelle
BLAINVILLE 430-4120

MANOIR NISSAN INC.
275, boul. Brien
REPENTIGNY 585-5824

GARAGE DUMOULIN LIMITEE
8115, boulevard Lévesque
St. Francois LAVAL 665-7450

BELLEMARE NISSAN LTEE.
10305, avenue Papineau
MONTREAL 382-2780

Montréal traîne ses pompiers en cour

■ La Ville de Montréal a demandé à la Cour supérieure de forcer l'Association des pompiers de Montréal, son président et ses membres de l'exécutif de cesser leurs moyens de pression.

JOYCE NAPIER

Dans sa demande, la Ville soutient que le syndicat des pompiers, dont la convention collective est expirée depuis le 31 décembre 1983, encourage ses membres à ne pas remplir des formulaires et des rapports et à négliger de vérifier leur équipement.

La Ville prétend aussi que, pour confondre la direction, l'Association incite ses membres à cesser d'agir en qualité de lieutenant, chef de district et capitaine.

Les négociations ont débuté le 31 janvier 1984, soit un mois après l'expiration de la convention collective, et ont donné dans l'impasse. Un conciliateur est intervenu le 16 avril.

Deux ententes de principe ont été rejetées par l'assemblée générale, l'une le 24 avril, l'autre le 22 juin.

Les deux partis ont décidé au cours de l'été de soumettre le conflit à un arbitre.

Elle accouche au bal

■ WASHINGTON (AFP) — Une jeune débutante a abandonné un bal le week-end dernier pour accoucher seule dans les toilettes d'un grand hôtel de Washington avant de retourner dans la salle de bal comme si de rien n'était.

La jeune fille a mis son bébé, une fille de 2,5 kg, dans la poubelle des toilettes, où elle a été découverte un peu plus tard par un employé de l'hôtel Marriott.

La mère de la jeune fille qui ne la savait pas enceinte, l'a retrouvée un peu plus tard dans la salle de bal, où l'adolescente lui a annoncé qu'elle était désormais grand-mère.

La jeune maman a aussitôt été admise dans un hôpital. Quant au bébé, il se porte bien.

GBS GENERAL BEARING SERVICE INC.
1326, rue Notre-Dame Ouest
5759, rue Hochelaga
6879, rue Jarry Est
1918, boul. des Laurentides
805, boul. Ste-Foy (Long)
120-A Ste-Croix, St-Laurent (à l'ouest)

Darnell ROULETTES DE CHAISE POUR TAPIS
Ouvert le samedi avant-midi 937-7423

VOYAGES

TRAVELAIDE

LA PREMIÈRE AGENCE DES QUÉBÉCOIS

FLORSHEIM®

Grande Ouverture Centre Rockland Ville Mont-Royal, Québec

Une Nouvelle Direction dans les Chaussures de Mode
Visitez le nouveau Magasin de Chaussures Florsheim au Centre Rockland... vous y trouverez sous un seul toit, la meilleure sélection de qualité en ville. Que vous désiriez des chaussures pour le bureau ou des chaussures sport pour le week-end... Florsheim a tous les styles—dans votre taille et votre largeur.

Florsheim vous offre le plus grand assortiment de chaussures à un prix raisonnable; et des vendeurs courtois et agréables pour vous chausser selon vos besoins. Les styles montrés ici comprennent des chaussures en cuir de qualité souple, élégant et confortable à sin, en noir ou en marron à 79.95 la paire.

Lorsque vous avez le temps, arrêtez-vous chez le nouveau Magasin de Chaussures Florsheim au Centre Rockland... et découvrez la raison pour laquelle nous sommes devenus le Chaussureur numéro 1 au Canada.

Heures:			
lundi et mercredi 9 h 30 à 18 h			
jeudi et vendredi 9 h 30 à 21 h			
samedi 9 h à 17 h			
B	D	E	EEE
8 1/2 à 13	5 à 14	6 1/2 à 13	6 à 12

Commandes par correspondance ou par téléphone, appelez le 738-1063

CHAUSSURES FLORSHEIM

Centre Rockland, Ville Mont-Royal, Québec

La carte American Express et les principales cartes de crédit sont acceptées.



Notes de voyage

■ Berne ■ Paris ■ Marly-le-Roi

Alerte! le gruyère perd ses yeux

■ L'industrie alimentaire suisse est en émoi: seules 70 p. cent des meules de gruyère sont conformes à l'usage ancestral et montrent des trous nets, lisses et ordonnés. Bien sûr, la qualité et le goût restent les mêmes, mais c'est une question de présentation dont on fait une question d'honneur dans la Confédération helvétique. Les acheteurs se détournent de leur fromage favori lorsque son apparence n'est plus conforme aux canons de la gastronomie.

Cette saute d'humeur du gruyère est une conséquence

du trop grand soin apporté désormais à la stérilisation du lait. L'affaire du gruyère sans yeux prend de grandes proportions en Suisse. Mais ne vous en faites pas, la prochaine fois que vous commanderez du gruyère sur la table: sa composition sans trous ne témoigne que de meilleures conditions de fabrication.

Première biblique à Paris

■ L'ambassadeur d'Israël en France, Ovadia Soffer, a réussi un coup de maître. Grâce à ses soins, pour la première fois au monde, des fragments authentiques des manuscrits de la mer Morte, découverts en 1947, vont quitter Jérusalem pour être exposés à Paris, cet été. Certains documents découverts non loin de Massada, cette forteresse construite par Hérode,

sont si fragiles qu'ils seront abrités dans un bâtiment spécial à l'intérieur même du Grand Palais où aura lieu l'exposition «De la Bible à nos jours», du 6 juin au 28 juillet.

New look dans les rues de Paris

■ La RATP est en train de remplacer tous ses autobus urbains à Paris. Déjà neuf véhicules (décorés de ronds verts sur fond blanc) ont été mis en service au début d'avril sur la ligne 21, de la gare Saint-Lazare à la porte de Gentilly. Soyez critique: la RATP attend des usagers critiques et suggestions avant de commander les autres autobus prévus. Le nouvel autobus (23 places assises, 47 debout) est monté par les Industries Renault.

Sur la piste du Routard

■ La série de guides touristiques *Le Routard* publiée chez Hachette (Guides bleus) a choisi Paris pour son dernier titre. C'est un instrument quasi indispensable qu'il convient certes de feuilleter dans l'avion

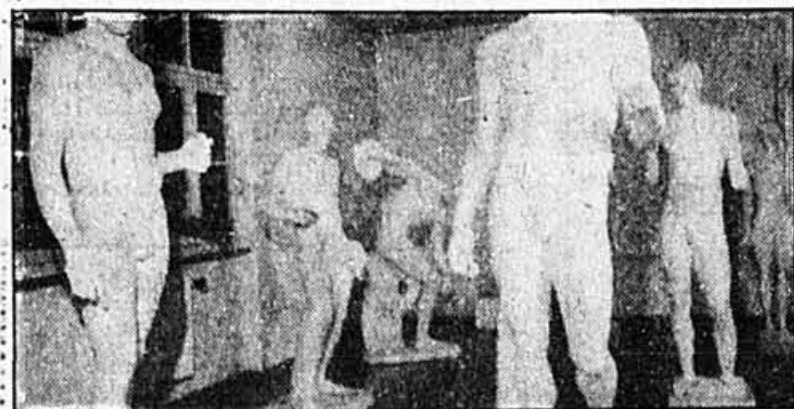
qui vous mène vers la capitale. Vous y découvrirez où écouter du bon jazz, où dormir par exemple dans tel ou tel petit hôtel provincial, où se restaurer pour moins de 50 francs ou davantage. Chaque coin de Paris est exploré à la Sherlock Holmes de façon à ne pas y marcher tête baissée sans découvrir ses passages secrets, ses musées ignorés, ses vieilles demeures. Chez Hachette, 47 francs.

Le château de Monte-Cristo sera restauré

■ Le roi Hassan II du Maroc a promis de restaurer entièrement le salon mauresque du château de Monte-Cristo qui s'élève à Marly-le-Roi, près de Saint-Germain-en-Laye. Offert à Alexandre Dumas en 1845 par le grand bey d'Alger, le château est en péril; aussi est-ce avec joie que l'on y attend les décorateurs marocains envoyés par le souverain. Hassan, qui s'est laissé séduire par le château, offre, outre le salon, l'installation du chauffage et des sanitaires. C'est à suivre.



À Berne, le marché est une tradition presque aussi ancienne que la ville elle-même. Le seul qui ait subsisté depuis le Moyen-Âge est le célèbre Marché aux oignons qui clot la saison des cultures. Depuis 1983, un marché de l'artisanat attire beaucoup de monde le premier samedi du mois. Il ne faut pas oublier non plus le Marché de Noël qui s'installe dès la mi-décembre. Mais le plus beau est le Marché aux géraniums, en mai, sur la Place de la Cathédrale.



Il existe à Berne un curieux musée dont l'attribut est de présenter des moulages en plâtre de sculptures et statues de l'antiquité classique. Établie dès 1806, cette collection représente notamment le Discobole, le Doryphore, l'Apollon du Belvédère, la Vénus de Milo.

Abraham Gesner, génie malchanceux

■ Ce médecin de campagne étudiait la géologie dans les années 1840 et ses recherches ont mené à une découverte qui devait révolutionner en douce la société, au cœur des foyers des citoyens ordinaires du monde entier jusque dans les vaisseaux de l'espace qui conduisent les astronautes vers la lune.

Gesner découvrait qu'on pouvait distiller le kérosène à partir des hydrocarbures; pour une première dans l'histoire mondiale, l'éclairage domestique pouvait désormais se faire en toute sécurité et à bon prix.

Le processus de distillation, à l'origine à partir du bitume puis de l'albertite servit plus tard pour le raffinage des premiers barils de pétrole brut nord-américain, faisant de Gesner le «Père» de l'industrie pétrolière moderne. Ce n'est cependant que 70 années après sa mort, à Halifax en 1933, qu'Impérial Oil lui reconnaissait ce titre en marquant sa tombe d'un obélisque de marbre qui se lisait comme suit: «pour marquer notre reconnaissance... pour sa contribution à l'industrie du pétrole».

Le gouvernement du Canada érigea un deuxième monument à l'extérieur de la résidence de Chipman Corners, dans la vallée d'Annapolis, marquant l'endroit où Gesner fit ses premières expériences avec le kérosène.

Excentrique enthousiaste, fermier, marchand de chevaux, explorateur, conférencier, auteur à succès, membre de la Royal Geological Society de Londres et le premier géologue canadien, il ne put profiter de la gloire de son invention et fut privé de ses brevets par des manœuvres légales qui le forcèrent à finir ses jours au seuil de la pauvreté et couvert de dettes.

Abraham Gesner naissait à Cornwallis, en Nouvelle-Écosse en 1797. Tout au long de sa vie il se montra fasciné par la nature, en particulier par le roc, les minerais et les fossiles qu'il découvrait en abondance le long des rivages du Bassin de Minas, là où les marées les plus hautes du monde montent et descendent de plus de 50 pieds quotidiennement.

D'expérience en expérience Gesner en vint à rêver «de dé-

couvrir une lumière pour la nuit», rêve qui de succès en échec le mena entre autres à Londres, en Angleterre, où il se mérita un doctorat en médecine, puis dans les régions sauvages du Nouveau-Brunswick où il travailla comme géologue provincial, à New York où il fit connaître le kérosène à l'univers et participa à la création de la North American Gaslight Company qui devait devenir une filiale de la Rockefeller's Standard Oil.

Tout en conservant sa pratique médicale près de Parrsboro, en Nouvelle-Écosse, Gesner explorait les falaises et les rivages du Bassin de Minas, collectionnant roches et minerais, amassant des informations pour un livre. Il expérimentait sans cesse avec des gaz et des produits chimiques, à la recherche de la formule magique qui donnerait naissance à un pétrole qui transformerait la nuit en jour.

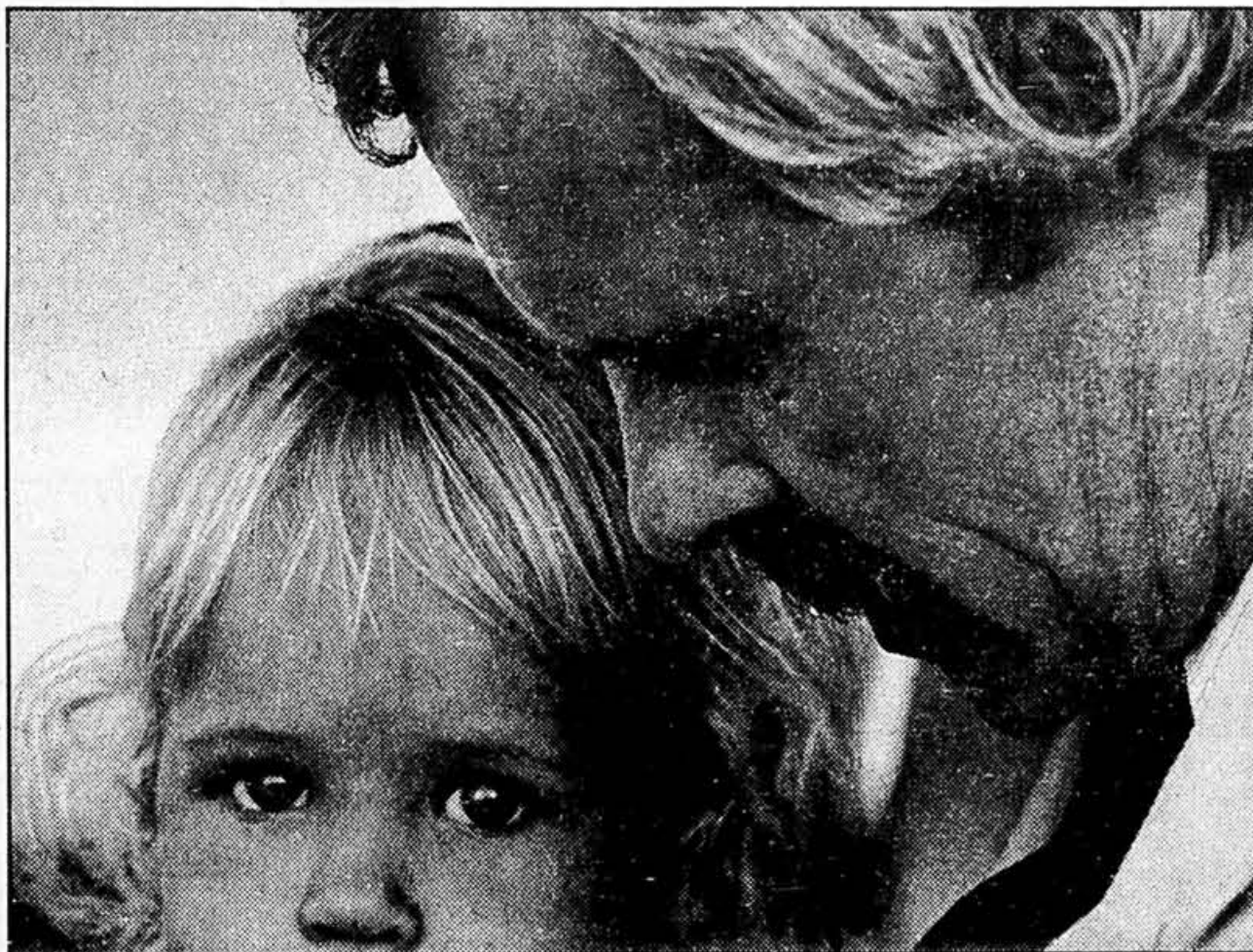
Après la publication d'un livre populaire sur la géologie et la minéralogie de la Nouvelle-Écosse, Gesner abandonna la pratique de la médecine pour s'adonner à temps plein à la géologie. Il parcourut les Maritimes en donnant des conférences, connu pour son style enthousiaste et ses expériences nouvelles.

Lors d'une conférence au Mechanics Institute de Charlottetown en 1846, Gesner présentait pour la première fois en public ce qu'il appelait la «keroselene» du grec «keros» pour cire et «elaion» pour huile.

Sa conférence se terminait par une démonstration alors qu'il mettait feu à cette huile brouillée inventée à Chipman Corners, admirant cette lumière nouvelle plus claire, blanche et régulière qu'aucune autre.

Gesner présenta sa découverte à Halifax où elle fit sensation le long du port.

Voici pourquoi l'Aéroplan récompense ceux qui voyagent fréquemment.



Si vous croyez que ceux qui voyagent fréquemment mènent tous une vie de Jet Set, volant de New York à Hong Kong, de Rio de Janeiro à Rome, dépenses extravagantes payées, vous vous trompez.

Voyager souvent, c'est du travail. Souvent du travail fatigant. Saluer les préposés d'aéroports, au lieu d'embrasser votre petite fille, coucher seul dans une chambre d'hôtel au lieu de dormir dans l'intimité de votre foyer, manger seul plutôt que de partager un bon souper familial, c'est dur à avaler. Car, pour être là où vous devez être pour travailler, vous ne pouvez pas être là où vous aimeriez être, par exemple, plus près de ceux que vous aimez.

La récompense Aéroplan

Le programme Aéroplan récompense des gens comme vous, qui voyagez vers des destinations habituelles, en choisissant des compagnies aériennes, des chaînes hôtelières ou des entreprises de location d'auto connues.

Air Canada vous offre une fréquence de vols beaucoup plus élevée, à des horaires beaucoup plus commodes, sur des trajets couramment parcourus, ce qui vous permet d'accumuler facilement vos milles de primes-voyages et de profiter rapidement de vos vacances de récompense Aéroplan.

Aéroplan.
La fréquence de nos vols
fait toute la différence.



AIR CANADA

EXCLUSIF...
groupe accompagné

**L'ANGLETERRE
L'ÉCOSSE
L'IRLANDE
ET LE PAYS DE
GALLES**

**GRAND TOUR DES 3 SEMAINES
ÎLES BRITANNIQUES**

PRIX EN OCCUPATION DOUBLE
PAR PERSONNE **2789\$**

ENTIÈREMENT GUIDÉ EN LANGUE FRANÇAISE

- AVION ALLER RETOUR ET TRANSFERTS
- HÔTELS DE PREMIÈRE CLASSE PARTOUT
- MAJORITÉ DES REPAS • BAGAGES TRANSPORTÉS
- DÉPART LE 3 MAI — VOYAGE EXTRAORDINAIRE

DEMANDEZ LA BROCHURE 523-2143

**CLUB VOYAGES
YVON DUPUIS**

Com Frontenac Ontario



Pour mieux vous servir
la Régie de l'assurance-maladie
déménage
au centre-ville

Québec

Nouvelle adresse à compter du 15 avril 1985:

425, boulevard de Maisonneuve Ouest
3^e étage
Montréal (Québec)
H3A 3G5

Renseignements — Professionnels: 873-3480
Renseignements — Bénéficiaires: 873-4006

La CÉCM manquera de fonds pour l'éducation des adultes

■ Le gouvernement doit augmenter ses subventions à l'éducation des adultes s'il veut que tout le monde puisse suivre gratuitement des cours de niveau secondaire, a soutenu hier une commission scolaire.

ANDRÉ NOËL

Le président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, Michel Pallascio, s'est dit inquiet de la décision du gouvernement québécois d'élargir l'accès aux études secondaires dès septembre à tous les adultes intéressés.

« Le gouvernement ne garantit pas aux commissions scolaires les budgets nécessaires pour mettre sur pied

des services de qualité », a dit M. Pallascio.

Le nombre d'adultes inscrits à la CÉCM est déjà passé à 60 000 cette année, soit 20 000 de plus que l'an passé, mais le gouvernement n'a pas accru son aide financière dans la même proportion, a ajouté M. Pallascio.

La CÉCM prévoit que sa clientèle adulte passera à 80 000 personnes en septembre.

« Pour l'an prochain, si nous ouvrons largement les portes aux adultes de tout âge, c'est au moins deux millions de plus dont la CÉCM aura besoin pour offrir les services d'encadrement », a dit M. Pallascio.

Selon lui, le gouvernement s'engage

seulement à subventionner les salaires des enseignants. Il faut pourtant prévoir des budgets pour l'aide personnelle aux étudiants, la formation des enseignants, le personnel de direction des centres pour adultes et l'entretien des bâtiments, a-t-il dit.

« La grande accessibilité aux cours de formation des adultes amène, dans nos centres, de plus en plus d'étudiants avec un niveau de scolarité très bas et ayant des problèmes personnels et d'apprentissage, ce qui implique des coûts supplémentaires. »

Cette année, la CÉCM a dû investir un million de dollars pris à même son budget pour suivre la décision du gouvernement d'encourager les assistés sociaux de moins de 30 ans à compléter leur formation secondaire.



2 MAGASINS ENTREPÔTS POUR VOUS SERVIR

MONTRÉAL
555, rue St-Zotique
(près de la Plaza St-Hubert)
270-8261

UN DES PLUS GRANDS
MARCHÉ
D'ÉLECTRONIQUE
AU QUÉBEC

LAVAL
48, boul. des Laurentides
(au nord du pont Viau)
668-6544

FOUR MICRO-ONDES

Quasar



FOUR
à partir de
\$248

VHS VIDÉO

- programmable 14 jours
- 4 fonctions
- avec télécommande

modèle à partir de

\$369



VHS programmable 14 jours
Super Spécial

\$389



- 2 programmes/14 jours
- télécommande sans fil
- câble sélecteur 105 canaux
- 2 émissions

\$579

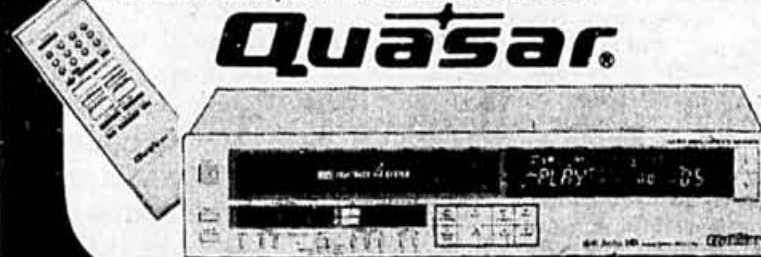


ZENITH

- 4 têtes
- télécommande sans fil
- programmable 14 jours
- câblesélecteur 136 canaux

\$695

Certains items peuvent être démo. ou autres



HI-FI, STÉRÉO, DOLBY

- 6 têtes • 105 canaux
- télécommande 26 fonctions
- 8 émissions • 14 jours

\$1279

LE ROI GARANTIT LES MEILLEURS PRIX EN VILLE



TELECOULEUR 13"
à partir de

\$229



TELECOULEUR
à partir de

\$359



TELECOULEUR
à partir de

\$559

MICRO BOUTIQUE

LE CENTRE **Apple** AU QUÉBEC

Distributeur autorisé

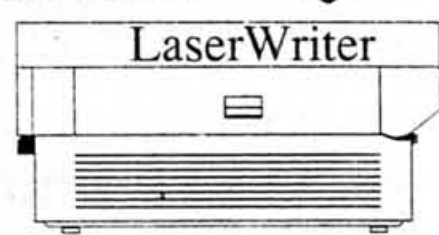
Système professionnel
Apple IIe 128 k
Duo disk
Moniteur II
carte 80 colonnes
Spécial
1950\$



Apple IIc
Moniteur IIc
Support IIc
Spécial
1450\$



NOUVEAU



La nouvelle « Laser Writer » d'Apple représente ni plus ni moins une révolution dans la communication de documents imprimés.



NOUVEAU Réseau Apple Talk
• Corvus systems • Sunol Systems
Prenez rendez-vous avec nos experts du réseau

• Macintosh 128 k
+ Macwrite, Macpaint **Spécial 2250\$**
• Macintosh 512 k
+ Macwrite, Macpaint **Spécial 2750\$**

LE PLUS GRAND CHOIX DE LOGICIELS DISPONIBLES SUR MACINTOSH AU CANADA

Nouveautés exclusives chez Micro Boutique

NOUVEAU THUNDERSCAN: Le Digitaliseur d'image qui possède la meilleure résolution d'image sur Macintosh. (MacWorld - Avril).

NOUVEAU MAC PUBLISHER Programme de mise en page professionnelle, imprime des superbes publications sur Image Writer ou l'imprimante au Laser.

NOUVEAU MICROSOFT: Multiplan, Chart, enfin en FRANÇAIS...

NOUVEAU MODEM automatique **APPLE 1200 Bauds.** « Le monde à la portée de votre souris »

NOUVEAU EXPERTISE sur Base de Données Relationnelles **Helix Odessa, Mac Lion, Broke Keystroke.**

NOUVEAU CX MacBase - Ensemble, une nouvelle génération de logiciels intégrés, qui permet de créer un modèle de document, de saisie, de mettre à jour, calculer, classer, ou rechercher des informations, enfin présenter par des Tableaux et des Graphiques des données. **Tout cela pour seulement 339\$.**

NOUVEAU ANIMATION TOOL KIT permet d'animer vos propres images

NOUVEAU CLICK ART EFFECTS effet de rotation, déformative parallèle, point de fuite...

** Venez nous voir et recevez gratuitement le premier numéro du magazine « MIC MAC » (publié par MICRO BOUTIQUE), qui regroupe une liste de plus de 200 logiciels disponibles dans notre magasin, avec fiche technique, commentaire, ainsi que des articles sur les nouveaux produits, des News, des conseils et bien d'autres choses...

MICRO BOUTIQUE

512, rue Beaubien est
Montréal 270-4477

CADENAS AU GARAGE DES PINS

Enfin dormir, sur le Plateau Mont-Royal!

Les sirènes et les bruits de réparations d'ambulances n'empêcheront plus les résidents du Plateau Mont-Royal de dormir. Peu avant minuit, hier soir, la police apposait scellés et cadenas au garage Des Pins, angle Mentana et Roy, qui servait de base d'opération pour un tiers de la flotte d'Urgence-Santé.

MARIANE FAVREAU

Plus tôt, dans la journée, un juge de la Cour municipale avait émis une « ordonnance de cadenas », fermant ce garage pendant 75 jours. On y faisait le ravitaillement, l'entretien et la réparation des ambulances, dont l'ajustement des sirènes. C'était le point de chute d'un grand nombre d'ambulances et l'entreprise opérait jour et nuit, avec les inconvénients que cela peut causer dans un environnement résidentiel.

Pour les citoyens des environs, qui avaient tenté depuis plus de deux ans de faire respecter les règlements de la Ville concernant le bruit, il s'agit d'une victoire. « C'est la fin d'un cauchemar! » assure M. François Favreau, porte-parole des citoyens du quartier.

Au moment de l'élection partielle dans ce quartier, l'an dernier, M. Jean Doré, chef du RCM, avait fait du règlement de cette affaire une promesse électorale. C'est grâce à son aide, reconnaît-on, qu'on a pu établir une stratégie qui a donné les résultats que l'on connaît.

On a donc laissé de côté les vaines pétitions et les pressions sur l'administration pour déposer des plaintes à la police en vertu des règlements municipaux sur le bruit. Et c'est finalement ce qui a mené à l'ordonnance de cadenas.

Condamnée une première fois en novembre 1984, la compagnie s'était engagée à trouver, dans

les plus brefs délais, un local où ses activités ne constitueraient pas une nuisance. N'ayant pas encore déménagé, elle était de nouveau condamnée en mars dernier, toujours au chapitre du bruit.

Après deux condamnations pour les mêmes motifs sur une période de douze mois, et avec des plaintes pendantes, la police peut faire une « requête en cadenas ». Le juge peut alors ordonner la fermeture des lieux, sanction qui a frappé hier le garage Des Pins, au 3800 Mentana.

Si les citoyens du coin fêtent leur tranquillité retrouvée, il n'en va pas de même au garage. Joint par téléphone, pour savoir où se relocaliserait l'entreprise, l'un des propriétaires, M. Forest, a sèche-ment répondu: « Ce n'est pas de vos affaires. Vous avez causé assez de troubles comme ça ». Pour éviter l'ordonnance du cadenas, la compagnie a présenté en vain à la cour un bail pour un nouveau local qu'elle devrait occuper fin juin.

D'ici là, la fermeture du garage causera-t-elle des problèmes dans le fonctionnement d'Urgence-Santé? « Absolument pas, assure une porte-parole de l'organisme. Le propriétaire des ambulances, M. Perlmutter, fera respecter ses horaires. Il se trouvera probablement un autre garage. »

Il y a un peu plus de deux ans que la station de service Texaco avait été convertie en base d'opération pour les ambulances Des Pins. Pendant la durée de l'ordonnance du cadenas, soit jusqu'au premier juillet, personne ne peut utiliser les lieux, aucun commerce ne peut s'y établir.

Si la police a attendu minuit, hier, pour apposer scellés et cadenas, c'est qu'on voulait laisser le temps aux employés de venir récupérer leurs effets et leurs outils.

La police cherche à identifier un cadavre

La Sûreté du Québec demande la collaboration du public pour identifier une femme dont le cadavre brûlé a été découvert, le 8 avril, dans un bois en bordure du chemin Lafrenière, à Laprairie. D'après le résultat de l'autopsie, la femme aurait été frappée à la tête avec un objet contondant. De petite taille, la femme mesurait 4 pieds et 10 pouces et pesait 90 livres. Au moment de la découverte du cadavre, elle portait un jeans de cordon noir et un gilet rose avec des rayures bleues et blanches. La femme portait aussi un bracelet de couleur or, une chaînette tressée en or ainsi qu'une montre de marque Pulsar. Elle avait des dents naturelles auxquelles des couronnes ont été ajoutées récemment. Toute personne pouvant aider la police à identifier cette personne est priée de communiquer avec la section des crimes contre la personne de la SQ au numéro de téléphone 598-4043.

ENFIN DE RETOUR A MONTRÉAL

TORPADO

LE VRAI VÉLO ITALIEN

Exclusif à Montréal à partir de

\$419

LA BOUTIQUE DU PRO

673, boul. Henri-Bourassa est

sortie métro Henri-Bourassa

382-4460

SIMPSON

LANCÔME

PARIS

UNE PEAU RESPLENDISSANTE PLUS UN SUPERBE BONI POUR VOUS, CHEZ SIMPSON!

Avec tout achat de \$15 ou plus de produits « Lancôme » chez Simpson, vous recevrez en cadeau « L'Ordonnancier » de « Lancôme ». L'ensemble (valant 33,60) comprend: fard à joues crèmeux « Joue à Joue », fond de teint « Maquimat Teint Naturel » 18 mL, crème de jour « Hydrix » 20 mL et démaquillant « Effacil » pour les yeux, 39 mL. Plus... un produit « Lancôme » en cadeau après l'achat de 10 produits de beauté « Lancôme » — en concordance avec les conditions citées sur votre boni.

CRÈME DE JOUR MULTI-PROTECTRICE « BIENFAIT DU MATIN » DE « LANCÔME ». Crème hydratante offerte en formule pour peau sèche/sensible ou normale/grasse. 1. 60 mL. 20.50

LANCÈMENT... CRÈME FACIALE « EXFOLIANCE » DE « LANCÔME ». Une crème nettoyante/exfoliante pour tous les types de peau. 2. 100 mL 19.50

BONI

POUR ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT

Produits de beauté, 204, centre-ville.

Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Simpson

AUJOURD HUI

COPIEURS BETA ZOOM MINOLTA. RÉDUCTIONS ET AGRANDISSEMENTS À VOLONTÉ.

Vous qui désirez de la « copie sur mesure » selon vos besoins, les copieurs BETA ZOOM Minolta vous en mettront plein les yeux.

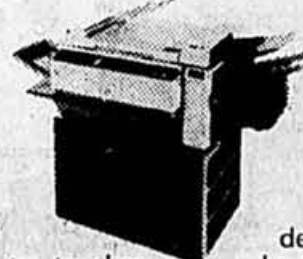
Fiables, compacts et drôlement pratiques, les copieurs BETA ZOOM Minolta ont tout ce qu'il faut pour assurer un meilleur rendement et une qualité de reproduction accrue: une échelle d'agrandissement/réduction variant de 0,640x à 1,420x, au millième près, quatre touches à mémoire variable pour copie sur mesure, et quatre touches préréglées pour les formats courants.

Sur les modèles 450Z, 550Z et 650Z, l'alimentateur automatique de documents est optionnel. La sélection

du papier à copier s'effectue automatiquement, selon le format de l'original et le taux d'agrandissement ou de réduction requis.

Comme une image vaut mille mots, faites l'essai d'un copieur BETA ZOOM Minolta sans plus tarder. Consultez les Pages Jaunes et communiquez avec le concessionnaire Minolta près de chez vous. Pour l'est de Montréal et Laval: A et A Photocopies inc., au 325-7700. Pour l'ouest de Montréal et Laval: BMS Le Spécialiste de Machines de Bureau Ltée au 747-1163. Pour la Rive Sud: Les Équipements Jean-Guy St-Pierre Inc., au 445-2141/861-2927.

Découvrez les BETA ZOOM Minolta: 350Z, 450Z, 550Z et 650Z.



MINOLTA



SELON LE CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les jeunes se soucient peu de la survie du français

La survie de la langue française au Québec préoccupe beaucoup moins les jeunes que leurs aînés, affirme un rapport rendu public hier.

ANDRÉ NOËL

Les jeunes Québécois perçoivent la question de la langue comme le problème des générations précédentes, soutient le rapport d'un comité du Conseil de la langue française sur les jeunes et l'avenir du français.

Formé de 10 jeunes et de membres du Conseil, le comité recommande au gouvernement québécois de susciter la création d'un organisme de jeunes visant à pro-

mouvoir la langue et le fait français.

Dans un des deux documents qui constituent le rapport (qui totalise près de 200 pages), le Conseil ne cache pas son inquiétude.

« La puissance d'attraction de l'anglais et la faible conscience linguistique des jeunes constituent les principaux motifs des interrogations du Conseil relativement à l'avenir du français au Québec », souligne-t-on.

Après avoir mené des enquêtes depuis 1979, le Conseil constate que :

• Les jeunes utilisent de plus en plus l'anglais dans leurs activités culturelles (cinéma, radio, disques, etc.) ;

• Le nombre de jeunes qui considèrent le fait de s'exprimer dans sa langue maternelle comme un droit fondamental diminue ;

• Plus du quart des jeunes expriment que « vivre en français, pour eux, n'est pas nécessaire à leur épanouissement personnel » ;

• Les jeunes francophones ne ressentent pas d'insécurité linguistique : à leurs yeux, le fait français est acquis.

« Les valeurs véhicuées par les jeunes marquent une profonde rupture dans l'évolution culturelle et linguistique du Québec », affirment les membres du Conseil.

Le rapport note par ailleurs que la maîtrise de l'expression ora-

le est en progrès, mais que d'importantes lacunes existent sur le plan de la langue écrite.

« Le Conseil juge qu'il se doit d'offrir des occasions pour que la question de l'avenir de la langue française soit débattue et réappropriée par la jeunesse. »

C'est dans ce sens que l'on recommande au ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française, Gérard Goggin, d'aider des jeunes à créer un organisme visant à raviver la conscience linguistique parmi la jeunesse.

Cet organisme, qui vivrait au moins trois ans, organiserait des activités d'animation dans les milieux de jeunes et de réflexion auprès des jeunes plus engagés.

10 000 étudiants se mobilisent pour la récupération du papier

Plus de 10 000 étudiants de tous les coins du Québec, des niveaux primaire et secondaire, participeront à une vaste opération de sensibilisation et d'éducation au recyclage et à la récupération du papier, du 27 au 31 mai, à Victoriaville. L'objectif est d'inciter les jeunes à prendre en charge la cueillette du papier dans leur communauté locale.

MARTHA GAGNON

Plusieurs entreprises et institutions québécoises, le Mouvement Desjardins en tête, ont annoncé hier, qu'elles appuieraient cette initiative de l'Atelier de culture de la polyvalente Le Boisé de Victoriaville. Le groupe Cascades et la Papeterie Reed se sont même engagés à acheter tout le papier récupéré par les jeunes au cours de l'opération.

Le projet « Jeunes citoyens », qui s'inscrit dans le cadre de l'Année de la jeunesse, consiste en la tenue d'un Salon de la récupération, à l'Aréna de Victoriaville, où des jeunes montreront à d'autres jeunes comment se font la récupération et le recyclage du papier, et surtout comment organiser la cueillette dans leur école.

Lors de cette visite « socio-environnementale », les étudiants iront faire un



photo René Picard, LA PRESSE

Éric Garand, 11 ans, de Victoriaville, est prêt à participer à l'opération récupération du papier.

tour aux usines Cascades et au Centre de récupération Bois-Francis, une entreprise fondée en 1977 par des professeurs et des élèves de l'Atelier de culture.

M. Raymond Blais, président du Mouvement Desjardins, estime qu'il s'agit là d'un « effort de concertation sans précédent en matière d'environnement ». Il a cependant déploré « l'attitude rétrograde » de la Ville de Montréal, qui a toujours refusé de participer à des programmes de récupération du papier. On a fait les choses en grand. En plus d'une quinzaine de jeunes de Victoriaville, plusieurs personnalités, dont des représentants des ministères de l'Éducation et de l'Environnement, du Secrétariat à la jeunesse, de

la Fédération des commissions scolaires, de la Centrale de l'enseignement du Québec et du milieu des affaires, assistaient au lancement du projet.

Les étudiants et professeurs ont fondé le Centre de récupération Bois-Francis qui a ramassé cette année 6 000 tonnes de matériaux divers qu'elle a vendus \$350 000. L'entreprise emploie 17 personnes, dont six anciens étudiants. M. L'Atelier de culture dispose d'un budget de \$200 000 pour réaliser son Salon de la récupération. Le mouvement Desjardins a fourni \$50 000 (pour le transport) ; le Secrétariat à la jeunesse, \$26 000 ; les entreprises Reed et Cascades, \$15 000 ; le ministère de l'Éducation, \$5 000 et Pathonic, \$100 000 en publicité.



Pitney Bowes

Affranchissez 10 lettres en 20 secondes... et gardez le sourire!

Vous ne pouvez affranchir votre courrier de façon aussi rapide, propre et agréable que ne le fait un compteur postal Pitney Bowes. Pour moins de 70¢ par jour, vous pouvez sauver du temps en laissant Pitney Bowes s'occuper du courrier. Prenez quelques secondes et appelez Pitney Bowes.

Pour plus d'informations appelez 1-800-268-7801 (En C.B.: 112-800-268-7801) ou postez ce coupon à: Pitney Bowes du Canada Ltée, 150 Ferrand Drive, Don Mills, Ontario M3C 3B5. Plus de 50 bureaux à travers le Canada.

Nom _____
Titre _____
Compagnie _____
Adresse _____
Ville _____ Province _____
Code Postal _____ Tél. _____

L-103-85

SIMPSON



QUEL TEMPS FERA-T-IL DEMAIN... PRÉPAREZ-VOUS À TOUTE ÉVENTUALITÉ!

ÉCONOMISEZ 25%

SUR TOUS LES MANTEAUX TOUT TEMPS POUR HOMMES

Venez voir notre vaste sélection de modèles de marques connues comme «London Fog», «Aquascutum», «Croydon», «Club 66» et «Hunt Club». Tailles 38 à 46 dans le groupe. Venez tôt pour un meilleur choix.

Prix ord. Simpson \$115 à \$415.

VENTE \$86 à \$311

Manteaux pour hommes, 260, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

POUR ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT

DES ACCESSOIRES PLUS QUE PRATIQUES À PRIX ÉTUDIÉS!

Protégez-vous adéquatement avec un parapluie à prix étudié... chez Simpson naturellement!

3) Parapluie automatique en nylon noir. Manche en bois foncé.

VALEUR SIMPSON 9⁹⁹

4) Parapluie pliant automatique en nylon noir. Etui vinyle à glissière.

VALEUR SIMPSON 12⁹⁹

Accessoire pour hommes, 251, centre-ville.

Aussi à Fairview, Anjou, Laval et Saint-Bruno.

POUR ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT

NE MANQUEZ PAS!

JEUDI LE 25 AVRIL À 20:30 HEURES

LE DÉFILE ÉVÉNEMENT SIMPSON

AU CARREFOUR MONDIAL DE LA MODE

Les collections printemps-été 85 des grands noms de la mode animé par Madame VERONIQUE BELIVEAU.

Le salon
CARREFOUR MONDIAL
DE LA MODE
MONTRÉAL

Hall d'exposition, Place Bonaventure, du 19 au 28 avril 1985

Admission générale \$ 505
Étudiants/Âge d'or 4 005

Heures d'ouverture
Lundi au vendredi
Samedi et dimanche
Dimanche le 28 avril 1985

11 00 à 23 00
10 00 à 23 00
10 00 à 21 00

Simpson
AUJOURD'HUI

50% de réduction LIQUIDATION DE MOBILIER DE BUREAU DU 11 AU 21 AVRIL

PRIX INCROYABLEMENT BAS

ORD. 4017 \$ 1999\$

2 pièces



ADMINISTRATEURS-ARRÊTEZ!

Achetez dès aujourd'hui votre mobilier de bureau, chez AMEUBLEMENT DÉFI INC., pendant notre LIQUIDATION SANS PRÉCÉDENT * 50% de réduction 500 000\$ de mobilier de bureau de prestige, pratiques et flexibles, choisis spécialement pour vous, offerts en trois coloris: (noyer, chêne clair ou moyen), à 50% de réduction.



ORD. 1798 \$ 899\$

Choisissez parmi une vaste gamme de fournitures de bureau et accessoires. Réduction de 30 à 50% durant cette semaine seulement. Tous les articles sont en stock et prêts pour livraison. Visitez notre salle d'exposition dès aujourd'hui. Premier arrivé, premier servi.

DU 11 AU 21 AVRIL, OUVERT LE DIMANCHE DURANT LA VENTE

Pour détails, appeler

465-7524



Lundi à mercredi
9 h à 17 h 30
Jeudi-vencredi
9 h à 21 h
Samedi, dimanche
9 h à 17 h

AMEUBLEMENT DÉFI INC.

1100 Victoria, Ville Lemoyne, (Québec)
(juste à côté du Pont Victoria)